L'UNION DU MIDI.

ASSOCIATION COMMERCIALE DE LA FRANCE AVEC LA BELGIQUE, L'ESPAGNE ET LA SUISSE.

La politique d'égoïsme et d'isolement, qui vient de recevoir une consécration officielle dans le discours de la couronne, n'est pas un fait nouveau chez nous, quoiqu'elle soit un accident dans la carrière de la nation. Elle n'est pas tout entière dans cette phrase : « Le sang français n'appartient qu'à la France ; » elle remonte plus loin que le ministère du 6 septembre et que la réaction du 13 mars. Les auteurs ou éditeurs du *juste-milieu* s'abusent quand ils revendiquent ce système comme leur création ; c'est un héritage qu'ils ont recueilli, mais qu'un gouvernement antérieur avait fondé dans d'autres circonstances et avec d'autres vues. En cela, du moins, on doit le reconnaître, ils ne font que continuer la restauration.

L'isolement est le système de toutes les aristocraties. La restauration, qui se proposait de rétablir les influences et les positions aristocratiques, était conséquente à son principe en séparant la France des autres peuples, et en prohibant l'échange des marchandises ainsi que des idées. Il était dans la logique de sa situation d'im-

moler à l'intérêt du petit nombre les intérêts généraux du pays. Mais il n'appartient qu'à un gouvernement qui s'isole lui-même au sein de la nation d'isoler la nation au milieu des peuples en mouvement.

La politique d'égoïsme ne convient ni aux faibles ni aux forts; c'est l'impossible érigé en maxime de gouvernement. Les nations, comme les individus, ne peuvent quelque chose que par l'association; c'est leur état normal et leur tendance naturelle, tendance dont elles ne s'écartent jamais sans que l'évènement ne se charge de les punir. La révolution française, cette grande coalition des états du midi contre l'influence du nord, ne fut vaincue, après vingt-cinq années de triomphes et de conquêtes, que du moment où le chef de l'association se crut assez puissant pour faire la guerre à ses alliés du midi. Plus tard, la faiblesse de la France, sous la restauration, ne vint pas tant de ce qu'on l'avait épuisée d'hommes et d'argent; car, au bout de quelques années de paix, elle avait comblé les vides du trésor, et pouvait mettre en ligne de belles armées. Mais les puissances de l'Europe étaient unies contre la France, et la France était seule. Le peuple le plus mêlé aux affaires du continent n'avait pas d'alliés; et il ne pesait dans la balance de l'Europe que par le souvenir redoutable à la fois et glorieux de son passé. Pour lui, le drapeau blanc avait été un linceul.

Qui dit alliance dit sacrifice; mais un sacrifice qui entraîne une solidarité d'intérêts est la semence de l'avenir, c'est l'inspiration de l'intérêt bien entendu. Nous ne pensons pas qu'un peuple doive se dévouer en toutes circonstances ou pour tout le monde; et nous ne dirons pas, en abusant, par un rapprochement ingénieux, des analogies historiques, que la France est le Christ des nations. Mais ce qui nous paraît vrai, c'est que le rôle d'initiative que la France représente dans l'histoire, elle est appelée plus que jamais à le remplir; c'est que la solidarité se resserre chaque jour davantage entre les races; c'est que nous ne pouvons plus marcher seuls dans aucune occasion; c'est que la France, après avoir été une grande et brillante individualité nationale, est appelée à prendre aujourd'hui la tête d'une famille de nations. Nous avons versé notre sang un peu au hasard, et à la manière des torrens, du pôle à l'équateur, semant ce germe précieux tantôt en Égypte, tantôt en Allemagne et tantôt en Russie; l'Europe, à son tour, est

venue nous inonder ; et l'inondation, à tout prendre, a fertilisé notre sol. Il s'agit maintenant d'étendre, dans des limites régulières et raisonnables, l'influence française sans troubler la paix de l'Europe, comme aussi sans compromettre la richesse, le travail et les habitudes de discussion qui se sont développées chez nous à l'abri de la paix.

Les alliances politiques avaient naguère pour objet la guerre et la conquête ; elles reposent aujourd'hui sur la communauté des principes, ainsi que sur les relations de commerce et d'industrie. La puissance qui, la première, a su prévoir cette nécessité de l'époque présente, et se ménager des alliances commerciales dans les diverses régions de l'Europe, l'Angleterre est devenue la manufacture, l'entrepôt universel. De même que les richesses du monde entier concourent à sa grandeur, elle fait servir les capitaux et la vapeur à remuer le monde. Dans un siècle industriel, l'Angleterre est le lien des peuples, parce qu'elle est le centre et le foyer de la production.

Aucun fait n'est plus propre à mettre en évidence un tel changement dans la situation que l'attitude toute nouvelle de la Prusse depuis quelques années. Un gouvernement, essentiellement militaire, qui doit ce qu'il est à la guerre, et qui n'avait d'influence que par sa nombreuse armée, la Prusse commence à employer d'autres instrumens d'ambition. Cette unité nationale, que l'Allemagne poursuit laborieusement depuis la guerre de trente ans, cette œuvre de Napoléon, que Napoléon n'acheva pas, la Prusse l'entreprend, et pourrait bien l'accomplir. L'association prussienne réunit, dans un seul système de douanes, la Prusse, la Saxe, les deux Hesses, le duché de Bade, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, Francfort et Nassau, plus de 25,000,000 d'habitans. Les douanes intermédiaires ont été supprimées ; le principe de l'unité des monnaies, ainsi que des poids et mesures, a été posé dans le traité. Les produits des douanes sont partagés entre les états contractans, dans la mesure de leur population. Que faut-il de plus pour créer entre ces états un intérêt commun? Des hommes qui parlent la même langue, et dont l'industrie est soumise aux mêmes lois, ne sont pas loin de l'unité de gouvernement.

Et nous, après avoir cessé d'agir sur l'Europe par la guerre, il semble que nous ne puissions exercer aucun autre genre d'action.

La paix n'est pour la France que l'immobilité. Dans cette lutte pacifique de commerce et d'industrie, que se livrent, sur tous les points du globe, les peuples producteurs, appelés les premiers par rang d'ancienneté et de puissance, nous n'arrivons plus que les derniers.

Parmi les grandes puissances commerciales, la France est celle qui se déploie avec le plus de lenteur. En 1820, les exportations de l'Angleterre s'élevaient à 910,600,000 fr., celles de la France à 543,100,000 fr., et les exportations des Etats-Unis à 275,413,633 fr. En 1835, l'Angleterre a exporté des marchandises pour une valeur de 1,184,200,000 fr., la France pour 577,413,633 fr., et les États-Unis pour 539,700,000 fr. Ainsi le développement commercial de quinze années a produit pour la France une augmentation de 6 p. 100, de 30 p. 100 pour l'Angleterre, et, pour les Etats-Unis, de 96 p. 100. Et, ce qui donne la mesure du degré de prospérité dont jouissent ces trois contrées, le mouvement du commerce a été, chez nous, un peu plus lent que celui de la population; en Angleterre, il a marché du même pas, et deux fois plus vite aux États-Unis.

Le commerce s'est étendu partout en raison directe de la liberté que les lois lui accordaient. Les tarifs de douanes ne s'élèvent pas, dans l'Amérique du Nord, au-dessus de 20 p. 100; l'Angleterre, depuis la réforme de Huskisson, n'a pas de droit qui excède 30 p. 100 de la valeur; nous en avons fort peu qui soient au-dessous de ce taux. Bien que l'on ait effacé de nos tarifs une certaine quantité de prohibitions, les droits protecteurs représentent encore, pour la plupart, une limite prohibitive de 100 p. 100.

On peut affirmer sans témérité que les relations commerciales de la France se sont établies et s'établissent encore malgré ses lois. La législation de 1817 a élevé autour de nos frontières une sorte de muraille de la Chine, toute crénelée de prohibitions ou de droits protecteurs. On nous a fermé les marchés étrangers, en excluant les produits étrangers de nos marchés. Il semble que l'on ait voulu dire, d'une part : « La consommation de la France n'appartient qu'aux producteurs français; » et de l'autre : « L'industrie française ne doit travailler que pour la France. »

Si les lois de la restauration, exécutées par une armée de doua-

niers, n'ont pas suffi pour supprimer le commerce extérieur, elles l'ont certainement fait dévier des voies qui lui étaient tracées par notre situation. A ne comparer que les trois dernières années dont les résultats sont connus, 1833, 1834 et 1835, on reconnaît sur-le-champ que nos relations avec les pays voisins déclinent d'année en année. Ainsi l'Angleterre, où nous exportions pour 67,000,000 de nos produits en 1833, n'en a reçu en 1835 que pour une valeur de 59,000,000. Le commerce d'exportation avec la Belgique est descendu de 43,000,000 à 34; de 44,000,000 à 39 avec l'Espagne; de 37,000,000 à 32 avec l'Allemagne; et de 30,000,000 à 26 avec la Sardaigne. C'est une diminution de 14 p. 100 en trois années. Nos meilleurs débouchés, au contraire, ceux qui s'étendent tous les ans, sont au-delà de l'Océan, aux États-Unis, au Mexique, au Brésil et dans nos colonies. Nos exportations pour l'Amérique du Nord se sont élevées de 107,000,000, chiffre de 1833, à 145,000,000 en 1835, accroissement de 26 p. 100. Enfin, la somme de nos expéditions transatlantiques représente la moitié de notre commerce total.

Certes, c'est un grand coup de fortune que, dans l'isolement où un pouvoir insensé nous avait réduits, et en dépit de l'infériorité de ses moyens d'échange, le commerce français soit parvenu à se frayer les routes lointaines, et à regagner l'Amérique en perdant l'Asie. Mais les relations éloignées sont incertaines et changeantes; des peuples adossés l'un à l'autre ont au contraire des rapports nécessaires et continuels, qui ne demandent, pour s'agrandir et pour se consolider, qu'à n'être pas contrariés. C'est de là que vient pour les nations la richesse, lentement, mais sûrement amassée; le reste participe plus ou moins des chances d'une loterie.

L'Angleterre, placée entre les deux continens, et qui n'a pas de voisins, est libre de choisir sa direction. Ses intérêts ne sont point spéciaux, mais universels; et comme elle fait l'avant-garde du commerce européen, il lui convient, plus qu'à tout autre peuple, de sonder les mers inconnues, de fonder des colonies, et de servir de facteur, dans un autre hémisphère, à notre civilisation. Si l'Angleterre est, comme on l'a dit admirablement, un vaisseau à la voile, la France est un navire à l'ancre, et qui a sa poupe tour-

née vers la terre. Si le gouvernement des Bourbons était parvenu à la détacher du continent, le navire eût certainement péri.

Pour démontrer à quel point ces résultats vont contre la pente régulière de la France, nous exposerons encore quelques faits. Dans les exportations de 1835, les produits naturels entrent pour 152,165,096 fr., et les objets manufacturés pour 425,248,537 fr.; la proportion est de 26 1/2 sur 100 pour les premiers, et de 73 1/2 pour les seconds. Dans les exportations de 1833, les produits naturels étaient aux objets manufacturés, comme 27 1/2 est à 72 1/2 sur 100; et dans celles de 1834, comme 28 1/2 est à 71 1/2 sur 100. Ainsi les produits du sol, nos moyens réels d'échange, ne sont pas le principal instrument du commerce de la France à l'extérieur. La proportion tend même à se réduire. Ce fait devient plus sensible dans les détails; la valeur des boissons exportées, qui était, par exemple de 73,000,000 en 1833, ne compte plus que pour 69,000,000 dans les échanges de 1835; la réduction est de 6 pour 100 environ. Et remarquez qu'il s'agit ici de celui de nos produits indigènes qui est le plus échangeable, de celui qui ne redoute aucune concurrence, de celui qui pourrait passer pour la monnaie de nos transactions sur les marchés étrangers.

En Angleterre, les trois cinquièmes des travailleurs sont employés dans les manufactures, et la vapeur vient encore multiplier à l'infini ces forces de la production; là les objets manufacturés sont le moyen d'échange naturel, et le commerce d'exportation prend la même direction que l'industrie. Les États-Unis, où le travail est presque entièrement agricole, n'exportent, par la même raison, que les produits du sol. Nous sommes le seul peuple au monde dont le commerce se meuve en dehors des voies tracées à l'industrie nationale, par la situation des lieux, par le climat et par les habitudes de la population. 25,000,000 de Français, les trois quarts de la population du royaume, sont occupés à cultiver les champs; la richesse manufacturière ne représente chez nous, ni en capital, ni en revenu, une valeur égale à celle des produits de l'agriculture, et cependant c'est là que les expéditeurs vont prendre la matière de leurs exportations.

Cette tendance artificielle de notre commerce n'est pas de son choix. C'est le système protecteur qui, repoussant de nos ports

les produits européens, ne permet pas aux peuples voisins de rechercher les denrées de notre sol. Par contre, nous sommes réduits à quêter, dans un autre hémisphère, des consommateurs qui veuillent recevoir les ouvrages de nos manufactures, et qui aient à nous envoyer en échange les matières nécessaires à l'industrie. L'Amérique du Nord, qui tient le premier rang parmi les débouchés de notre commerce extérieur, est aussi la nation qui consomme le plus d'objets de manufacture française. Les produits manufacturés, dont la proportion est de 73 sur 100 dans la somme générale des exportations, figurent pour un chiffre de 88 sur 100 dans nos exportations aux États-Unis.

Nous l'avons dit, dans son état actuel, le commerce français se rapproche de l'Amérique et s'éloigne de l'Europe. Les tarifs protecteurs, établis par la restauration dans l'intérêt de la grande propriété, malgré quelques tempéramens récens, ont donc tourné contre nous le blocus continental que Napoléon dirigeait contre l'Angleterre en 1810. Aujourd'hui comme alors, il n'est tempéré que par la contrebande, qui pénètre à travers les lignes de douanes, pour rétablir l'équilibre entre les importations et les exportations; la fraude roule sur un mouvement annuel de 60 à 70,000,000 fr.

Ce système nous détache insensiblement du continent, auquel nous tenions par de si anciennes et si fortes racines, pour nous lancer vers le Nouveau-Monde, à la recherche de consommateurs dont l'industrie anglaise n'ait pas pris possession. Sans faire mention des grandes nations, telles que l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, notre législation commerciale nous oblige à tourner le dos à des peuples qui sont naturellement comme les satellites de notre sphère politique et les gardiens de notre frontière, à la Belgique, à la Suisse, à l'Espagne et au Piémont; comme si ces liens, formés par les sympathies d'opinions ou par les relations de bon voisinage, n'avaient pas besoin d'être cimentés par l'échange et par la solidarité des intérêts!

La position de la France est continentale; elle ne doit ni ne peut séparer ses intérêts de sa position. Ses alliances politiques, si vacillantes et si fragiles, n'auront de solidité que lorsqu'elles s'appuieront sur des relations commerciales librement et largement développées. Entre les peuples les plus solidaires de principes po-

litiques, de mœurs et d'institutions, tant qu'il existera une double barrière de douanes, l'association ne sera jamais entière ni à l'abri d'un retour. Les fleuves, au contraire, et les montagnes ne sont pas des obstacles aux rapports des nations, et il suffit de supprimer les douanes des frontières pour qu'il n'y ait plus entre elles de Pyrénées.

La France n'est ni complètement enfermée dans les terres, comme la Prusse, ni, comme l'Angleterre, isolée au milieu des mers. Elle a ses frontières politiques engagées dans le continent, et ses frontières fiscales ouvertes à l'Océan ainsi qu'à la Méditerranée : le continent pour s'appuyer, la mer pour se mouvoir. Entre le nord et le midi, l'orient et l'occident, la France occupe une position centrale. En regard de chaque frontière de terre, elle présente une frontière de mer, l'Océan en face des Alpes, et à l'opposite de l'Allemagne la Méditerranée, comme pour indiquer le chemin naturel, la voie que suivront dans leurs migrations les peuples, les denrées et les idées.

Par la disposition de son territoire, par le caractère de ses habitans et par la nature de ses institutions, la France sert de lien aux peuples. Elle met en communication avec l'Angleterre et l'Amérique, la Suisse, une partie de l'Allemagne et la Haute-Italie; avec l'Italie, l'Espagne et l'Afrique, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne. Des fleuves navigables, comme de grandes artères, marquent les principales divisions de sa surface, et les pentes y sont presque partout assez ménagées pour que l'on puisse établir des canaux et des chemins de fer. Les mœurs elles-mêmes sont perméables, et facilement accessibles aux influences du dehors. C'est véritablement un pays de transit.

Parmi les états voisins, il en est que l'on peut considérer comme les affluens de la France, et auxquels son histoire la rattache non moins que ses intérêts actuels. Du côté de l'Angleterre, la rivalité a fait place à l'émulation; l'Allemagne est le champ de bataille où le nord et le midi s'entrechoquent, et nous tendons plutôt à nous en dégager, à fixer des limites toujours indécises, qu'à nous agréger telle ou telle partie du territoire allemand; l'Italie est la terre promise des Gaulois, terre qu'ils ont envahie et possédée, mais qu'ils ne savent pas garder. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie sont donc les affinités éloignées de notre politique. En revanche, la





Belgique, la Suisse et l'Espagne nous touchent de plus près. L'histoire de ces peuples les montre gravitant vers la France, qui subit d'abord leur influence, qui réagit ensuite et se les assimile davantage de jour en jour.

La Suisse, dès les premiers temps de son indépendance, fut notre alliée; elle a combattu avec nous dans toutes nos guerres, et s'est associée à toutes nos gloires; elle nous a fourni des écrivains et des soldats. Depuis quarante ans, la Suisse a reproduit dans son gouvernement intérieur les phases que la liberté a suivies chez nous, démocratique en 1793, oligarchique en 1815, et définitivement affranchie par la révolution de juillet. La pente des opinions en Suisse est la même que celle des courans fluviatiles et du sol; c'est vers la France qu'elle descend.

La Belgique a fait partie des Gaules, de la France féodale et de la France révolutionnaire. Les deux peuples sont de la même souche, parlent la même langue, et ont reçu une éducation commune des évènemens. Séparée de la monarchie française ou réunie à ce royaume, la Belgique appartiendra toujours au même système politique. En se détachant de l'Allemagne, elle s'est inévitablement rejetée vers nous.

Une dynastie française règne sur l'Espagne depuis Philippe V; quand l'alliance, le pacte de famille a été rompu, il l'a toujours été par la faute de notre gouvernement. Comme aurait pu le faire une colonie de la France, l'Espagne adopte nos idées politiques à mesure que ces idées s'usent chez nous; elle se fait voltairienne aujourd'hui, au moment où il se manifeste dans nos mœurs des dispositions plus impartiales pour le passé. Malgré la guerre de l'indépendance, l'Espagne admire Napoléon, et comprend que l'initiative de la réforme doit lui venir de la France. Deux fois déjà cette impulsion a déterminé dans la Péninsule la crise de liberté qui doit en régénérer le gouvernement. Les deux peuples ont les mêmes intérêts territoriaux et le même avenir d'institutions.

La France est évidemment le centre d'un système politique qui comprend la Belgique, la Suisse et l'Espagne. Ce qui est déjà une tendance positive, il s'agit de le convertir en fait accompli et de l'écrire dans les traités.

Le gouvernement français a vaguement entrevu ces conséquences de sa position, lorsqu'il a concouru avec l'Angleterre à garantir

l'indépendance de la Belgique, et lorsqu'il a signé le traité de la quadruple alliance, destiné à protéger dans la Péninsule la cause de la révolution. Mais il n'a rien fait encore que de concert avec la Grande-Bretagne, et n'a point paru soupçonner qu'il y eût pour la France une action spéciale, le rôle d'un chef de famille à remplir.

Ce rôle ne consiste pas seulement à unir par des liens plus étroits à la France les autres membres de l'association, mais à les associer également entre eux, à former de toutes ces forces un faisceau, et à faire que chacun des quatre peuples, et le plus faible ainsi que le plus fort, pèse dans les destinées de l'Europe comme cinquante millions d'hommes.

Avant la révolution de juillet, l'on n'eût conçu cette alliance que sous une seule forme. Quelque négociateur de la vieille école eût regardé comme un beau succès de stipuler que les parties contractantes auraient désormais les mêmes amis et les mêmes ennemis. Ce n'est plus ainsi que les nations se rendent redoutables. A une époque où le travail des peuples est d'ailleurs tout intérieur, les alliances doivent prendre la même direction, associer non les haines, mais les progrès.

La conquête n'est, en définitive, qu'une forme violente d'association; c'est la force employée à l'agrandissement des intérêts. Le même résultat peut s'obtenir à moins de frais, en épargnant le sang, le temps et l'argent. Il suffit de supprimer les lignes de douanes pour faire de plusieurs peuples un seul et même intérêt, et pour agrandir cet intérêt de tout l'espace rendu libre devant chacun d'eux. En suivant les indications du passé, nous proposons de prendre la France pour centre d'une association commerciale qui grouperait, autour de ce foyer d'action, la Belgique, la Suisse et l'Espagne; les douanes intermédiaires seraient supprimées; les frontières extérieures seraient communes aux quatre peuples associés; un seul et même tarif d'échange règlerait leurs relations avec l'étranger; enfin le cercle de la nationalité s'élargirait, et, dans l'enceinte de l'association, chaque peuple et chaque individu jouiraient partout des mêmes droits. Ce serait L'UNION DU MIDI.

On aperçoit, au premier coup d'œil, les avantages de ce système. Il achève de détruire l'édifice élevé par les traités de Vienne; la question des frontières, la première dans l'ordre politique,

celle qui nous tenait le plus au cœur, celle qui renfermait toutes nos humiliations, s'efface sur le plus grand nombre de points. Ce que ne feraient peut-être pas cinquante années de guerre, nous portons les limites de la France commerciale entre les Alpes et l'Océan, à Cadix d'un côté, et de l'autre à Anvers. Nous ouvrons à chacun des peuples associés un marché de 50,000,000 de consommateurs, parmi lesquels la France tient le premier rang; mais cet avantage qu'elle fait à ses co-associés est compensé, en sa faveur, par le bénéfice du transit.

Les quatre cinquièmes des droits de douane, ou, plus exactement, 78 p. 100, sont perçus en France sur les provenances maritimes; les douanes de terre, celles qui exigent une surveillance continuelle, un personnel nombreux et des frais énormes, ne reçoivent qu'un cinquième environ de ce revenu. L'intérêt du trésor, autant que la prévoyance politique, déterminera tôt ou tard l'abandon des lignes de terre. En proposant de supprimer celles qui touchent à l'Espagne, à la Suisse et à la Belgique, nous retranchons les plus onéreuses, celles qui sont gardées par une armée de douaniers et attaquées par une armée de contrebandiers.

Les droits perçus à l'importation sur notre frontière de Suisse se sont élevés, en 1835, à la somme de 1,194,832 fr.; sur les provenances de l'Espagne, le fisc a recouvré 4,026,002 fr., et sur celles de la Belgique, 9,098,375 fr.; au total, et pour les trois pays, 14,319,229 fr. Les frais de douane, pour 1835, sont évalués au budget, déduction faite de l'administration centrale, à plus de 23,000,000, dont la surveillance exercée sur les frontières absorbe la plus grande partie. Nous n'exagérons nullement, en supposant que la suppression des postes et des bureaux de douane, sur cent cinquante lieues de frontière, et sur les frontières les plus exposées à la fraude, produirait une économie de 8,000,000 de fr. Ce serait donc un déficit de 6,000,000 environ dans les recettes du trésor; encore faut-il admettre que l'on n'aurait aucune répétition à exercer sur les produits des douanes reportées aux frontières extérieures de l'association. Au reste, cette faible lacune dans le revenu public se trouverait amplement compensée par l'accroissement de la richesse et du travail. Nous croyons rester en-deçà de la vérité, en évaluant cette augmentation à 100,000,000 par an dès les premières années.



Le commerce de la France avec l'Espagne, la Belgique et la Suisse, en y comprenant les valeurs de transit et la contrebande, roule sur un mouvement annuel de 400,000,000. En voici le tableau :

COMMERCE SPÉCIAL.

	Importations (1).	Exportations.
Belgique. . . .	60,381,376 fr.	34,906,185 fr.
Espagne. . . .	25,509,879	39,935,026
Suisse.	44,431,399	32,841,142
Total. . .	100,322,654 fr.	107,682,353 fr.
	208,005,007 fr.	

COMMERCE GÉNÉRAL.

Belgique. . . .	71,934,949 fr.	43,764,891 fr.
Espagne. . . .	38,679,714	82,151,260
Suisse.	59,283,817	73,479,593
Total. . .	169,915,880 fr.	199,395,744 fr.
	369,311,624 fr.	

La différence réelle entre les importations et les exportations est plus grande qu'il ne semble résulter de la comparaison des chiffres bruts. La Belgique n'importe pas en effet naturellement en France pour 60,000,000 de valeurs, tandis qu'elle n'en reçoit que pour 34,000,000. Le chiffre différentiel de 26,000,000 est à peu près, dans un sens inverse, le même qui, dans nos relations avec l'Angleterre, marque l'infériorité des importations sur les exportations. Grace aux dispositions absurdes de nos tarifs, le commerce anglais, repoussé de nos ports, est réduit à monnayer en denrées belges la plus grande partie de ses retours. Les échanges reprendraient la voie naturelle, c'est-à-dire la voie directe, dans le cas où le tarif subirait une notable diminution.

Il existe en réalité, entre les exportations et les importations de la France, dans son commerce avec la Belgique, l'Espagne et la Suisse, une distance de 30,000,000. La différence n'est que de

(1) Nous prenons toujours le sens des mots *importations* et *exportations* dans leur rapport avec la France.

60,000,000 pour notre commerce total. D'où il faut conclure que la contrebande se fait principalement sur les frontières de ces trois contrées, et que leur association avec la France serait un grand pas vers la destruction de ce commerce immoral.

La fraude est peut-être plus active en Espagne qu'en France. Là, elle livre aux douaniers des batailles rangées, et se cantonne dans certains parages qu'une administration impuissante n'ose pas lui disputer. Un seul fait suffira pour montrer à quel point la contrebande est devenue l'état normal du commerce espagnol. En 1835, la valeur des produits anglais exportés directement en Espagne représentait une somme de 405,065 livres sterl., environ 10,000,000 de francs. Les exportations dirigées sur Gibraltar, qui n'est que l'entrepôt de la contrebande avec l'Espagne, s'élevaient pendant ce temps à 602,580 livres sterl., ou à plus de 15,000,000.

En supprimant les douanes intermédiaires, on ne rendrait pas seulement à l'industrie huit à dix mille préposés, dans la force de l'intelligence et de la santé, mais encore quarante à cinquante mille contrebandiers qui vivent de la fraude comme facteurs ou comme agens du transport. N'est-ce pas là un immense bienfait? La contrebande est comme le vol, une guerre ouverte contre les lois; et ici encore, pour rétablir l'ordre, il faut augmenter la liberté.

Mais ce serait peu d'abaisser les barrières qui séparent aujourd'hui les états appelés à faire partie de l'*union*, si l'on avait la pensée de persévérer dans le système actuel de tarifs et de rendre la frontière commune inaccessible au commerce extérieur. Nous considérons cette association comme l'occasion d'une vaste réforme commerciale qui prendra pour base des droits de douanes, une moyenne de 15 à 20 p. 100. Nous dirons mieux, la réforme commerciale en France n'est possible que de cette manière; elle se hérisse d'obstacles si l'on veut l'aborder par un autre côté.

Lorsque le gouvernement paraît vouloir traiter avec la Belgique, les exploitans de houille et les fabricans de draps se plaignent d'être sacrifiés à d'autres intérêts; veut-on chercher des alliances commerciales vers l'Allemagne, s'arranger avec Bade ou avec la Suisse, ce sont les éleveurs de bestiaux, ainsi que les fabricans de Saint-Étienne, de Tarare et de Mulhausen qui se prétendent lésés. A prendre en effet la question par un détail isolé de l'ensemble, la perte, comme le bénéfice, ne rejaillit que sur certaines classes de

producteurs ou de consommateurs. Tranchez le nœud gordien par une mesure générale; entrez dans la réforme commerciale par la voie politique, ce sera travailler au bien de tous, et personne n'aura le droit de réclamer.

Le système protecteur a été institué, sous la restauration, dans un but politique; il s'est incorporé à la nation électorale; il est maintenant la base du gouvernement. Le monopole des suffrages et le monopole industriel se prêtent un mutuel appui. S'adressera-t-on aux chambres pour réformer le régime des douanes? Mais elles n'accorderont que des dégrèvemens insensibles, arrachés à grand'-peine à leurs préjugés par la force de l'opinion. Fera-t-on appel au bon sens et au patriotisme des intéressés? Voyez ce que l'enquête de 1835 a produit.

Il ne s'agissait dans l'enquête que d'examiner si certaines prohibitions pourraient être remplacées par des droits d'entrée, et quelle serait la limite de ces droits.

Les grandes villes de fabrique, à l'exception de Lyon, se prononcèrent pour le maintien de la prohibition. « La levée de la prohibition sur les tissus, disait la chambre de commerce de Rouen, ne serait qu'une cause de calamités pour toute la France. » *Reims.* — « Nous devons opposer une barrière insurmontable à l'introduction des tissus étrangers. » *Amiens.* — « Les prohibitions existantes peuvent seules, dans l'état actuel des choses, offrir à l'industrie nationale une protection efficace. » *Louviers.* — « Que ce système de prohibition, par rapport à la draperie étrangère, soit maintenu. » *Lille, Turcoing, Roubaix.* — « Maintien absolu du système prohibitif. » *Filateurs de Paris.* — « La levée de la prohibition des cotons filés doit être définitivement ajournée, vu qu'en la fixant même à une époque très reculée, elle déprécierait nos établissemens. »

Nous pourrions étendre ces citations et rappeler certaines menaces qui, bien que fort peu patriotiques et fort voisines de l'anarchie, firent alors trop d'impression sur le gouvernement. Mais on concevra, sans autres développemens, que le moyen d'obtenir le sacrifice momentané de quelques intérêts privés n'est pas de les établir juges de la convenance des sacrifices, ni de l'opportunité. De quel droit ferez-vous passer, d'ailleurs, l'intérêt des propriétaires de vignes avant l'intérêt des propriétaires de forges ou

des manufacturiers? Il n'y a qu'une seule manière de proposer et d'opérer des réformes, c'est de partir d'un principe qui n'admette pas la résistance, et qui soit supérieur aux combinaisons de détail. Tel fabricant qui ne consentirait pas à l'introduction des tissus belges ou anglais, si l'on devait la prononcer par une réforme partielle des tarifs, ne songera pas même à discuter les chances plus ou moins heureuses qui resteront à son industrie, en présence d'un intérêt politique aussi élevé que l'acte qui réunirait la France, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, dans une même association.

Nous sommes loin d'adopter les préjugés des économistes qui, pour augmenter l'activité des manufactures nationales, voudraient limiter nos échanges au commerce des peuples qui n'ont d'autre valeur échangeable que les produits de leur sol. Les peuples qui ne font pas concurrence à nos fabriques sont en effet les compétiteurs de notre agriculture; et que signifie d'admettre la concurrence pour telle branche d'industrie, tandis qu'on la repousse pour telle autre nature de produits? Mais enfin, et aux yeux de ces champions du privilége industriel, la Suisse, la Belgique et l'Espagne doivent présenter, presque au même degré que les États-Unis, cet avantage que nous en tirons beaucoup plus de matières premières et d'objets naturels de consommation que de produits fabriqués. Ces faits ressortent jusqu'à l'évidence du tableau suivant :

IMPORTATIONS.

	Matière première.	Objets naturels.	Objets manufacturés.	Total.
Suisse...	9,094,326 fr.	1,508,927 fr.	3,828,146 fr.	14,431,399 fr.
Belgique.	37,088,660	5,860,727	17,431,989	60,381,376
Espagne..	21,324,237	2,622,032	1,563,610	25,509;879

EXPORTATIONS.

	Produits naturels.	Objets manufacturés.	Total.
Suisse......	10·664,896 fr.	22,176,246 fr.	32,841,142 fr.
Belgique....	11,997,382	22,908,803	34,906,185
Espagne....	6,948,700	32,986,326	39,935,020

Mais cette vue d'ensemble, jetée sur des relations qui peuvent se modifier, ne permet d'en apercevoir que l'étendue. Il est nécessaire de les considérer séparément, si l'on veut apprécier les difficultés et les conséquences de l'association. Les situations diffèrent, si le but est commun; après les avoir envisagées dans leur tendance

vers le centre français, il est nécessaire d'étudier les rapports de ce centre avec chacun des membres de L'UNION.

LA BELGIQUE.

Pendant vingt ans, la Belgique a fait partie de la France; pendant vingt ans aussi les relations commerciales sont demeurées libres entre les deux pays. Les produits de l'industrie belge étaient alors considérés comme des produits français; il n'y avait pas plus de frontières industrielles que de frontières politiques. Les capitaux, le travail et les denrées circulaient sans entraves, comme d'une province à l'autre du même empire. Cette liberté des échanges entre la France et la Belgique était devenue une telle nécessité, que ni la séparation politique des deux peuples, ni la divergence politique des deux gouvernemens, ni un régime sévère de douanes, n'ont pu entièrement la déraciner. Nous l'avons dit, nulle part la contrebande n'est aussi active que sur la partie de nos frontières qui s'étend de Mézières à Dunkerque; quand les hommes ne la font pas eux-mêmes, ils y dressent les chiens. Joignez à cela que les tarifs n'ont pas été combinés précisément de part et d'autre dans l'intérêt des producteurs; on n'a point cherché à protéger Elbœuf contre Verviers, ni Verviers contre Elbœuf, pas plus que les forges de la Champagne et du Nivernais contre l'usine de Seraing, ni celle-ci contre nos établissemens métallurgiques du centre ou de l'est. On a tout simplement écrit dans les lois commerciales des procédés de dépit et de colère : la France prohibant les draps belges, la Belgique a prohibé, par représailles, les draps français; autant on a fait de la bonneterie, de la bière et des cristaux.

La langue française est la langue nationale en Belgique; le même système de monnaies, de poids ainsi que de mesures sert de règle aux transactions commerciales dans les deux pays; le Code français les régit à Bruxelles comme à Paris, et le principe des deux gouvernemens est sorti pareillement d'une révolution. De plus, la Belgique, terre d'industrie et de capitaux, est comme un levier auquel il faut nécessairement donner quelque chose à soulever. Séparée de la Hollande, qui lui ouvrait pour débouchés ses riches colonies dans l'Inde, elle a besoin de s'appuyer aujourd'hui à l'Allemagne ou à la France, de s'associer au système français ou au

système prussien; et, du côté de la France, il n'y a qu'à reprendre des habitudes à peines interrompues.

On aura beau hérisser la Belgique de forteresses, elle n'a pas plus de frontières qui la défendent du côté de la France, que nous n'en avons de son côté. Les fleuves et les rivières de nos départemens septentrionaux, la Meuse, la Sambre, l'Escaut et la Lys, débouchent dans les provinces belges, comme autant de voies commerciales multipliées encore par les canaux. Point de rivières à traverser, point de montagnes à escalader; aucune limite naturelle qui dise : « Ici le territoire belge, et là le territoire français. » Quand le chemin de fer, qui doit joindre Bruxelles à Paris, sera terminé, les deux frontières se trouveront confondues; les lignes de douanes, si tant est qu'on les maintienne jusque-là, tomberont d'elles-mêmes devant la rapidité des communications.

Tant que les deux pays dressent frontière contre frontière, la Belgique est le champ de bataille où la Prusse et la France viendront inévitablement s'entrechoquer : elle est destinée à voir ses travaux suspendus, ses moissons ravagées, ses villes foulées aux pieds des armées, d'un bout à l'autre du pays. Associée à l'intérêt français, elle n'a plus rien à craindre du côté de la France; elle n'a plus qu'une seule limite à garder; la guerre est éventuellement reportée sur la Meuse et sur le Rhin. De même pour nous; Paris, qui était à soixante lieues de la frontière, se couvre d'un royaume entier; l'invasion s'éloigne de nos départemens les plus riches et les plus industrieux.

En temps de paix, les relations de la France avec la Belgique sont, à quelques différences près, celles qui existent entre l'Angleterre et les États-Unis; il y a moins une concurrence qu'un échange de produits. La Belgique est industrielle et industrieuse comme la France, mais dans d'autres conditions. On a déjà pu remarquer que, dans les provenances belges, les matières premières et les objets de consommation figuraient pour 43,000,000, ce qui équivaut à la proportion de 71 sur 100, tandis que, dans nos exportations sur cette frontière, les objets manufacturés entrent pour une somme de 23,000,000 ou de 65 sur 100. On reconnaîtra mieux, par quelques détails qu'il existe une véritable division du travail entre les deux pays.

Voici quelle a été, en 1835, la base des échanges pour les pro-

duits belges; nous donnons les sommes rondes pour approcher davantage d'une valeur moyenne : houilles, 10,000,000 de francs; fontes, 1,000,000; charbons de bois et bois de construction, 2,500,000 francs; toiles, 10,000,000; lin et fil de lin, 3,500,000; laines, 2,000,000; bétail et chevaux, 4,000,000; dentelles et étoffes, 2,000,000.

La base des échanges pour la France n'est pas, comme on va le voir, dans les produits similaires; car la Belgique reçoit principalement en vins français une valeur de 5,000,000; en étoffes de soie, 7,000,000; en toiles imprimées, 3,500,000 fr.; en articles de Paris, 5,000,000.

Ce que la Belgique nous fournit, ce sont donc les instrumens du travail : la houille, qui est la force pour produire; les matériaux de construction et de fabrication; le bétail pour la nourriture des ouvriers. Ce que nous lui envoyons, ce sont les produits où excellent notre agriculture et nos ateliers : les vins, les soieries, les articles de Paris. Voilà les relations des deux peuples, telles que l'influence des tarifs protecteurs les a faites depuis 1815; mais la suppression des douanes ne changerait-elle rien à la nature de ces rapports? Les objets manufacturés, les fers, les toiles de coton, les draps, que repoussent aujourd'hui de nos frontières, soit la prohibition, soit des droits élevés, n'entreraient-ils pas par masses, dans le cas d'un nivellement commercial, et n'iraient-ils pas encombrer nos marchés? Les produits de nos ateliers, autres que les objets de goût et les soieries, trouveraient-ils une compensation suffisante à cette redoutable concurrence dans l'ouverture des marchés belges qui leur sont aujourd'hui fermés?

« Nous nous empressons de reconnaître, disait la chambre de commerce de Sedan, en répondant à la circulaire qui précéda l'enquête de 1835, que la situation commerciale de la Belgique est aussi fausse que fâcheuse. Essentiellement industrielle, cette nation de 3,000,000 d'individus était organisée, avant sa dernière révolution, pour faire produire à ses immenses établissemens en coton et en laine presque autant que tous nos établissemens de France produisent. Nous reconnaissons qu'elle a perdu, par le fait de sa révolution, ses principaux débouchés. Pressée par les douanes hollandaises, prussiennes et françaises, son gouvernement doit attacher beaucoup de prix à la faire participer au mar-

ché français; mais si ses capitaux stagnans, ses grands établissemens, déserts en partie, peuvent jeter d'immenses produits au milieu de nous, la Belgique, avec sa faible population, prendrait alors dans la consommation française la plus forte part sans nous offrir de compensation possible. »

Même objection de la part de la chambre de Dunkerque. « Choisissant la France et la Belgique pour terme de comparaison, supposons les tarifs mis en rapport, les prohibitions abolies de part et d'autre, les droits proportionnés à la valeur vénale des produits de chaque industrie, semblable ou analogue chez l'autre peuple, nous apercevrons d'un côté de la *frontière dix fois plus de consommateurs que de l'autre.* »

Les termes de la comparaison sont mal posés. L'étendue de la consommation se mesure sur la richesse des peuples bien plus que sur le nombre des habitans. La population urbaine en France consomme au moins autant que la population des campagnes, bien que celle-ci soit à la première dans le rapport de 25 à 8. La Belgique reçoit pour 20,000,000 de marchandises anglaises, tandis que la France n'en importe que pour 31,000,000. Les 3,000,000 d'habitans de la Belgique consomment en soieries, en vins et en articles de Paris, autant que 10 à 12,000,000 de Français. L'ouverture du marché belge n'est donc point un fait sans importance. Au surplus, s'il fallait éviter l'alliance commerciale de tous les pays qui n'ont pas comme nous 34,000,000 d'habitans, nous devrions renoncer à nos relations les plus profitables et notamment à nos rapports avec les États-Unis.

Nous redoutons peu d'ailleurs cette puissance universelle que l'on prête gratuitement à l'industrie belge. Après comme avant la suppression des douanes, la base des échanges restera la même. La Belgique n'a point de meilleure monnaie que ses houilles, ses laines, ses lins, ses toiles et ses bestiaux; et la supériorité industrielle de la France sera toujours dans ses articles de goût, dans ses soieries, ainsi que dans ses vins. Assurément les houilles de Mons entreront en plus grande quantité, lorsqu'on aura supprimé le droit de 33 centimes par hectolitre; mais sont-ce les usines à sucre ou les filatures du département du Nord qui s'en plaindront? Au lieu de gagner 3,000,000 de francs par an, la compagnie

d'Anzin réduira ses bénéfices à 2,000,000 pour soutenir la concurrence, et ses actionnaires n'en seront pas plus malheureux. Les droits imposés sur les toiles de Flandre n'empêchent pas aujourd'hui les fabricans de Lille et de Roubaix de les importer pour les blanchir et les revendre ensuite, lorsqu'elles ont laissé un bénéfice de main-d'œuvre dans leurs ateliers. La liberté commerciale donnera une nouvelle impulsion à cette industrie; fabricans et ouvriers ne peuvent qu'y gagner.

Il est possible que nos filatures de coton et nos ateliers de tissage souffrent un moment par suite de l'introduction des filés et des tissus belges prohibés dans le système actuel. Mais la prohibition ne saurait être éternelle, et elle n'a que trop duré. Dès que les filateurs français obtiendront le combustible et le fer au même prix, les conditions du travail étant les mêmes dans les deux pays, ce sera leur affaire de lutter d'habileté et de progrès. Les fabricans de Mulhausen, qui bravent, selon M. Nicolas Kœchlin, la concurrence de l'Angleterre, résisteront sans doute à celle-ci. Il n'y aurait pas grand mal non plus à ce que tel filateur de Bolbec ou de Darnétal, qui gagne 35 à 40 cent. par livre de coton, depuis bientôt quinze ans, vît diminuer quelque peu ses profits.

Les fontes belges entrent en France depuis la réduction des droits. L'association va sans contredit leur donner un grand avantage sur les produits de nos usines. Mais on a fort exagéré les moyens de production de nos voisins; ils ne pourraient pas fournir plus du quart des quantités nécessaires à la consommation de la France; et les besoins de cette consommation s'accroîtront en raison directe du bon marché des produits. Le seul effet du monopole accordé aux maîtres de forge par la loi de 1817 a été d'élever outre mesure le prix du bois et celui du charbon; les maîtres de forges, vendant fort cher, n'ont pas fait pour cela de meilleures affaires; mais les propriétaires de bois se sont enrichis. Le fer, cette matière première de toute industrie, demeure chez nous à l'état de métal précieux, et n'est pas encore entré dans les habitudes de la consommation. On rendra donc service à tout le monde, et aux producteurs comme aux consommateurs, en étendant le rayon des tarifs.

Nos fabricans de drap affirment qu'il leur est impossible de lut-

ter contre les manufacturiers de Verviers (1); ceux-ci, à leur tour, ont adressé une pétition à la chambre des représentans belges pour demander le maintien de la prohibition qui pèse sur les draps français. Qui devons-nous croire? N'est-il pas permis de supposer que des industries qui ont peur l'une de l'autre ne se feront pas beaucoup de mal?

La Belgique, a-t-on dit, a sur notre industrie l'avantage des capitaux et de la main-d'œuvre. « L'ouvrier, dans ce pays, est misérable, mal logé, mal vêtu, mal nourri, parce que la moyenne de son salaire est de 40 p. 100 au-dessous de la nôtre... (2). » Nous ne voulons pas contester l'exactitude de cette assertion pour le moment auquel elle correspond; mais, depuis 1834, le prix de la main-d'œuvre a considérablement haussé en Belgique, parce que la prospérité, en croissant, a augmenté la demande du travail. La prime des capitaux, engagée dans l'industrie, s'est élevée en même temps. Au reste, nous le répétons, ce sont là des avantages que l'union commerciale doit égaliser entre les deux pays. Lorsque nos industriels auront le fer et la houille au même prix que les fabricans de Gand et de Charleroi, lorsque nos ouvriers, qui sont tout aussi sobres que les charbonniers de Mons et que les tisseurs de la Flandre, ne paieront ni la viande, ni la bière, ni le pain plus cher, ils se contenteront sans doute du même salaire, et leur bien-être ne diminuera point. Quant aux capitaux, nous citerons pour preuve de la tendance qu'ont ceux de la Belgique à se

(1) « Nos fabricans de draps et de tissus se sont prononcés en faveur des lois prohibitives et pour leur maintien : ils ont déclaré que 30 et 40 p. 100 de droit sur les draps étrangers ne leur suffisent pas; et pourtant la Belgique a été française pendant quinze ans, les draps et les tissus du Limbourg se sont vendus pendant ce temps en concurrence avec les nôtres, et nos fabriques ont survécu! Elles seraient donc bien déchues, puisque qu'une protection de 40 p. 100 serait insuffisante! Nos fabricans de drap sont allés plus loin encore : ils ont déclaré qu'en les plaçant dans les mêmes conditions que leurs rivaux par l'entrée en franchise des matières premières, une protection de 15 à 20 p. 100 ne pourrait prévenir la ruine de leurs établissemens! Si ce n'est point là réclamer le privilége et les bénéfices du monopole en faveur d'une industrie, c'est qu'alors le monopole n'est qu'un mot vide de sens et qui n'a point d'application. Les prohibitions ne prohibent rien, et ce mot désormais ne doit plus figurer dans la loi des douanes; car ce que l'on repousse par une porte entre par l'autre. La fraude seule en fait son profit, au grand préjudice du budget des recettes et de la moralité de nos laboureurs, dont elles ont fait des contrebandiers. »

(Chambre consultative d'Arras, tom. I[er] de l'enquête.)

(2) Avis de la chambre de commerce de Sedan.

porter vers la France, la tentative récente d'une compagnie de Bruxelles pour instituer une caisse hypothécaire à l'usage de nos propriétaires fonciers. Des capitalistes belges ne sont-ils pas encore intéressés dans l'entreprise du chemin de fer de la frontière à Paris?

Nous ne prétendons point que l'association commerciale de la France avec la Belgique n'exigera le sacrifice d'aucun intérêt individuel; il nous suffit de savoir et de montrer qu'elle sera pour le plus grand nombre un immense bienfait. Nous vivons sous l'empire d'un faux système qui consiste à garantir de tout choc et de toute concurrence efficace les intérêts les plus mal assis, à décerner aux existences les plus factices ou les plus rachitiques un brevet de longue vie. Ce malentendu ne saurait cesser trop tôt. Dans l'ordre de l'industrie, comme dans l'ordre de la nature, la faculté de produire n'appartient qu'à la force; les faibles et les incapables sont à l'avance condamnés. La question est de savoir si l'on veut aujourd'hui les immoler à la société, ou leur immoler la société.

Au nombre des victimes que ferait le traité d'*union*, il faut compter l'industrie fort peu littéraire et fort peu morale de la contrefaçon. La Belgique ne gagnerait pas moins que la France à détruire ces habitudes de pillage. La contrefaçon ruine les libraires de Paris, et étouffe à Bruxelles toute littérature nationale. Un spéculateur belge qui peut imprimer, sans autres avances que celle du papier et de la main d'œuvre, les poésies de Lamartine, les romans de G. Sand, les travaux historiques de Guizot, de A. Thierry, de Michelet, la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris*, n'ira point acheter le manuscrit de quelque poète ou de quelque historien indigène dont le nom n'est pas connu ni le succès certain. D'un autre côté, comment un éditeur parisien pourrait-il rémunérer dignement la pensée et le travail lorsqu'il sait que, pour chaque édition originale, la contrefaçon en publie souvent deux qu'elle répand à vil prix en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et en Russie? La clientelle de notre littérature est à l'étranger au moins autant qu'en France. Que sert cela, si la contrefaçon belge, s'emparant de nos productions, en inonde pour son compte le reste de l'Europe? En détruisant ce commerce de frêlons, nous rendrons à la Belgique son indépendance et sa spontanéité littéraires, à la littérature française tout un domaine de lecteurs et de cliens. Et qu'importe désor-

mais que la France et la Belgique forment deux états séparés, si le commerce, l'industrie et le travail de la pensée y sont placés sous le niveau des mêmes lois et dans les mêmes conditions de développement?

L'ESPAGNE.

La guerre que soutiennent, avec des chances diverses, mais avec une grande ténacité, les quatre provinces du nord, la Navarre, la Biscaye, l'Alava et le Guipuzcoa (1) contre la monarchie constitutionnelle en Espagne, n'est point une querelle d'opinion. Il n'y a là rien qui rappelle les souvenirs de la Vendée, ni le dévouement féodal, ni le fanatisme religieux. C'est une guerre toute moderne et toute prosaïque, guerre d'indépendance, guerre d'intérêts. Les républicains de la Biscaye ont pris don Carlos pour drapeau ; mais ils n'ont fait de ce prince ni leur maître ni leur chef.

Le fanatisme est tellement étranger aux mœurs de ces populations, que leurs coutumes traditionnelles traitent la religion comme une institution civile. La loi de la Biscaye ne suppose pas que le clergé soit à l'abri des faiblesses humaines, car elle permet aux curés d'avoir à leur service une femme de mœurs suspectes, *afin de garantir par là,* dit le texte, *la tranquillité intérieure des familles.* Le roi, pareillement, représente à leurs yeux l'autorité, mais non pas l'action; c'est un suzerain éloigné et purement nominal. Chez eux, don Carlos règne et ne gouverne point; ils ont mis le pouvoir exécutif en commission. C'est une junte élective, où siége un député de chaque province, qui règle les subsides et qui dirige les opérations militaires. Entre les provinces insurgées et don Carlos, il existe un véritable contrat; elles ne se dévouent pour cette seconde restauration qu'à condition de rentrer dans la pleine possession de leurs priviléges, et de former de nouveau, sous la protection de la couronne d'Espagne, un territoire indépendant.

Lorsque l'Angleterre, gouvernée par le système représentatif, s'efforçait de rétablir sur les trônes du continent, en haine de la

(1) La population est ainsi répartie :

Navarre. . . .	288,244	Total: 661,764
Biscaye. . . .	144,875	
Alava.	135,838	
Guipuzcoa. . .	92,807	

révolution française, la légitimité du droit divin; elle ne suivait pas une autre politique que celle des provinces confédérées, qui, pour conserver le droit de s'administrer elles-mêmes, prétendent imposer au reste de l'Espagne la monarchie absolue. C'est le même débat réduit aux proportions d'une guerre civile; c'est le même égoïsme de liberté.

On a proposé d'ériger les quatre provinces en états neutres et indépendans, de fonder une espèce de Suisse espagnole entre l'Èbre et les Pyrénées (1). Ce serait le démembrement de la Péninsule. La Catalogne, qui ne tient que par des liens si récens et si faibles à la monarchie, ne tarderait pas à s'affranchir de la suzeraineté du pouvoir central. L'Aragon, les Asturies et le royaume de Valence pourraient bien suivre cet exemple; l'on aurait détruit l'unité de l'Espagne au moment où elle commence à se fixer.

Ce n'est point en rétablissant leurs priviléges que le gouvernement espagnol pacifiera les provinces du nord, c'est en rendant le droit commun aussi favorable que pouvait l'être le privilége à la prospérité du pays. « Les *provinces exemptes*, dit M. Viardot, ne sont point soumises aux douanes de ce côté, la frontière fiscale de l'Espagne n'étant pas aux Pyrénées, mais sur l'Èbre. En revanche, elles paient des droits pour l'introduction de leurs denrées ou de leurs produits fabriqués, aussi bien à la frontière de Castille qu'à celle de France; et ce qui complète leur état de peuple étranger, c'est qu'elles sont soumises aux prohibitions commerciales de même que le reste de l'Europe. Tout commerce avec l'Amérique leur fut toujours interdit, et cette interdiction subsiste encore pour les colonies que l'Espagne a conservées. »

Il est évident que le gouvernement de Marie-Christine, en organisant l'administration provinciale, peut conserver des priviléges ou *fueros* tout ce qui sera compatible avec le régime constitutionnel. Qu'importe que les municipalités de la Biscaye s'intitulent communes ou républiques? Si la constitution laisse subsister les assemblées locales, les cortès de Navarre et la junte de l'Alava, ces provinces n'auront-elles pas intérêt à prendre part, au moyen de leurs députés, au gouvernement central? et si l'on n'exige d'elles qu'un impôt modéré, pourquoi se refuseraient-elles à l'acquitter?

(1) Voir le travail de M. L. Viardot dans la *Revue des Deux Mondes*.



La difficulté réelle consiste dans la question des douanes. Le gouvernement espagnol ne saurait les reporter à l'Èbre sans injustice ; les peuples de la Catalogne, de l'Aragon et de la Castille auraient le droit de demander si c'est pour les récompenser de leur fidélité qu'on les exclut du privilége de commercer librement avec la France. Il est tout aussi impossible de reculer les bannières fiscales jusqu'aux Pyrénées; la résistance des Basques et des Navarrais a prouvé que la liberté du commerce était pour eux une question de vie ou de mort.

L'auteur de l'*Essai historique sur les Provinces basques* (1) rappelle quelques circonstances du passé, où cette détermination n'a pas éclaté avec moins d'énergie. « Tous les ministres, à commencer par Albéroni jusqu'à M. Ballesteros, dernier ministre des finances de Ferdinand VII, ont cherché par des négociations à reculer les lignes de douanes de l'Èbre à la frontière française et à la mer, en y comprenant la Navarre et les trois provinces; leurs négociations ont toutes échoué. Albéroni a péri à la peine ; et sous M. Ballesteros, un consentement arraché à la Navarre, et dû à quelques bons esprits du pays, fut révoqué par le roi lui-même sur la demande du duc de Grenade et de l'évêque de Tudela, qui l'effrayèrent sur les conséquences de cette mesure. »

Mais dans cette querelle de douanes quel est le principal intérêt? On remarquera que la partie urbaine des populations basques, échelonnée sur les côtes de l'Océan, a pris peu de part à la révolte. Bilbao, Victoria, Irun, le Passage, Santander et Saint-Sébastien sont des villes dévouées à la cause constitutionnelle; les milices de Bilbao, pendant deux siéges meurtriers, n'ont pas montré moins de courage que les troupes réglées qui composaient la garnison. Les bataillons de don Carlos se recrutent parmi les montagnards exclusivement engagés dans le commerce avec la France, ces hardis contrebandiers qui franchissent chaque jour nos lignes de douanes, et qui ne veulent pas avoir les mêmes dangers à courir sur leur territoire national. C'est donc moins la liberté du commerce maritime que la liberté du passage à travers les Pyrénées que les insurgés demandent à conserver. Par cela même, la solution de la difficulté dépend bien plus de la France que de

(1) Bordeaux, Teycheney, 1836.

l'Espagne. Nous tenons encore une fois le sort de la Péninsule dans nos mains.

La France ne peut pas se dispenser d'intervenir dans la situation intérieure de l'Espagne. La guerre est à nos portes; c'est à nous aussi que don Carlos la fait; c'est notre drapeau qu'il combat. Il y a plus, le seul fait de l'insurrection nous cause un dommage notable par le trouble qu'elle apporte dans les relations commerciales. Nos départemens méridionaux y perdent plus de 20 à 30,000,000 par an, et voilà trois longues années que le mal se perpétue. Le gouvernement français a refusé d'intervenir à main armée, du moins *quant à présent*, disent prudemment ses organes; mais n'y a-t-il donc qu'une sorte d'intervention, l'intervention des baïonnettes et des canons? N'est-il pas possible d'assister le cabinet de Madrid, sans lui envoyer des régimens? Et s'il existe un autre moyen, n'est-ce pas un devoir étroit pour nous de l'employer sans délai?

Les hommes qui connaissent l'état des esprits dans les provinces basques, s'accordent à penser que l'on ne viendra pas à bout de l'insurrection par la guerre. « Peut-être en ce moment, dit l'auteur de l'*Essai* déjà cité, le sentiment le plus violent qui agisse sur le cœur des Basques est-il la haine de l'armée qui combat contre eux. Cette guerre a été si mal conduite, que, sans produire aucun résultat militaire, elle a eu des effets politiques extrêmement fâcheux. Les cruautés commises dès l'abord sur les individus, puis la dévastation des maisons et des propriétés par le vol, le pillage et l'incendie, ont excité dans la population une animosité telle contre l'armée, que jamais les Français, même sous la guerre de l'indépendance, n'ont inspiré tant d'horreur et de colère. La présence de l'armée, ne pouvant produire la soumission des provinces, en empêche la pacification. »

Au lieu de se heurter contre l'insurrection, nous proposons que l'on aille droit à son principe; un traité d'association commerciale entre la France et l'Espagne, qui abolirait les douanes intermédiaires, aurait retranché la cause la plus active de la guerre civile. Les Basques et les Navarrais ne s'amuseront pas à guerroyer par affection pour don Carlos, ou par respect pour la Vierge généralissime de ses armées, quand ils n'auront plus d'intérêts personnels à défendre. Or, la suppression de tout droit d'entrée sur les

provenances des deux pays vaudrait aux habitans des provinces des bénéfices bien autrement larges, et bien autrement certains que ceux du privilége pour lequel ils combattent aujourd'hui; car, sous le régime de leurs *fueros*, s'ils reçoivent en franchise les produits de la France et ceux de la Castille, les produits de leur sol et de leur industrie sont repoussés des deux côtés par des prohibitions ou par des droits protecteurs; ils ont beau ouvrir leurs marchés, les marchés de l'Espagne et ceux de l'étranger leur restent fermés.

L'abolition des douanes intermédiaires compléterait cette liberté des échanges pour les provinces exemptes; la prime offerte au travail serait doublée. Que pourrait leur donner ou leur promettre don Carlos, qui valût ce nivellement des frontières commerciales avec un pays riche et puissant? En ce qui concerne la France, une intervention aussi efficace dans les affaires de la Péninsule ne lui coûterait ni hommes ni argent. Les droits acquittés par les provenances d'Espagne rapportent au trésor 4,000,000 de francs; il en coûte au moins autant pour surveiller les passages des montagnes et pour percevoir l'impôt. Ainsi, la dépense et la recette se balancent, à peu de chose près, dans cette partie de nos finances. En supprimant l'une et l'autre, on ne changerait rien à l'équilibre du budget.

Nous avons la confiance que le gouvernement espagnol accueillerait avec empressement une telle mesure. Dans sa position à moitié désespérée, tout expédient qui le délivrera de la guerre civile le sauvera. L'insurrection n'est pas seulement pour lui un embarras, elle met son existence en question, et par conséquent son crédit; elle ne lui permet ni de se créer des ressources ni d'appliquer les ressources qu'il possède à la réforme du pays. Tout ce que le système représentatif apporte avec soi d'amélioration, reste en Espagne à l'état de germe et d'impuissante velléité; le peuple ne le connaît encore que par son mauvais côté, qui est l'inconstance des résolutions et le besoin d'argent.

Le revenu des douanes espagnoles est porté au budget de 1823, celui dont se rapproche le plus l'état présent des recettes, pour une somme de 60,000,000 de réaux, soit 16,200,000 francs. En admettant que l'activité commerciale de l'Espagne soit ce qu'elle était en 1829, et qu'elle représente une valeur de 180 à 200,000,000

de francs (exportations et importations), le commerce avec la France, qui s'élève à plus de 65,000,000, entre pour un tiers dans ce mouve ment. C'est donc un tiers environ du produit des douanes que l'on retrancherait en ouvrant la frontière des Pyrénées ; mais le gouvernement espagnol aurait bientôt comblé le déficit par une réforme intelligente des tarifs.

L'Espagne n'est pas et ne sera jamais un pays d'industrie : avec un sol riche et fécond qui n'exige pas de grands frais de culture, c'est vers la production agricole que ce peuple doit tourner son activité. Là sont ses moyens d'échange; il ne se fera jamais manufacturier ni pour son propre usage ni pour le service de l'étranger. Il est des peuples-machines qui semblent nés pour le travail de fabrique, chez qui tout homme se considère lui-même comme une pièce du grand rouage qui met l'atelier en mouvement. Mais l'Espagnol n'a point cette application patiente et de détail; son caractère est trop indépendant et trop idéal à la fois; ce n'est pas pour lui qu'a été inventée la division du travail.

Si le commerce de l'Espagne languit, et par suite son agriculture, il faut s'en prendre principalement à ces prohibitions capricieuses et absurdes qui encombrent ses tarifs. Avec un système de droits modérés, l'Espagne ferait un commerce immense, et son trésor appauvri se remplirait. La Péninsule peut moins qu'aucun autre pays adopter un système de restrictions commerciales. Elle a cinq cents lieues de côtes ou de frontières à garder; traversée et sillonnée par des chaînes de montagnes dans toutes les directions, les mœurs de ses habitans favorisent la contrebande autant que la disposition des lieux. Ces habitudes de pillage, que l'Espagnol a retenues de la domination arabe, ne s'effaceront que sous l'influence d'un régime plus libéral. Le contrebandier ne sera pas long-temps un type d'héroïsme, quand il n'aura plus pour excuse dans sa vie périlleuse la rigueur du fisc et des lois.

Nous en dirons autant de nos tarifs. Quand on voudrait maintenir en France les abus du système protecteur, il conviendrait encore de faire exception en faveur des provenances espagnoles. L'Espagne n'a point d'industrie dont la concurrence menace nos manufactures; c'est un pays à l'état brut. Sauf quelques fabriques de drap grossier qui sont établies en Catalogne, et quelques ateliers de soieries dans le royaume de Valence, c'est de l'étranger

qu'il reçoit tous les tissus. L'Espagne nous envoie les matières premières pour les mettre en œuvre, et nous lui expédions en retour des marchandises fabriquées. Il se fait du reste, entre les deux pays, un échange de denrées alimentaires qui prouve l'harmonie naturelle de ces relations.

Les principaux articles d'importation de l'Espagne en France, en 1835, sont les suivans :

Les oranges, les fruits secs et les ognons, environ.	2,500,000 fr.
Les peaux.	1,000,000
Les laines.	8,500,000
Le liége.	1,000,000
Le plomb, le cuivre et le mercure.	7,000,000

Dans les articles d'exportation figurent :

Les mulets, porcs, bestiaux, pour	3,000,000 fr.
Le blé, les légumes, le vin.	2,000,000
Les toiles	2,000,000
Les étoffes de laine.	4,000,000
Les tissus de coton, principalement imprimés. . .	14,500,000
La mercerie et les articles Paris.	2,000,000

On voit par là que les produits de nos manufactures n'ont pas de meilleur consommateur que l'Espagne. Ces habitudes de son commerce sont tellement enracinées, que la cherté de nos produits ne les a ni détruites ni modifiées. Le peuple espagnol achète jusqu'à celles de nos étoffes que la concurrence anglaise a chassées des autres marchés de l'extérieur; il s'habille de nos draps, de nos châles et de nos toiles imprimées. Tant il est vrai que les relations commerciales sont déterminées par les mœurs et par les goûts encore plus que par les intérêts.

Nous le demandons, que peut-on gagner à maintenir une ligne de douanes et un système de droits protecteurs entre la France et l'Espagne? Quelle est la branche d'industrie que l'on pense favoriser? Les tarifs n'agissent-ils pas au détriment des deux peuples, sans profit véritable pour le fisc? N'est-il pas bizarre de frapper d'un droit de 20 p. 100 des laines que notre agriculture ne peut pas fournir, et que nos manufactures vont convertir en draps, en couvertures ou en tapis? Le plomb de guerre, le plomb qui sert aux usages domestiques et aux constructions, n'est-il pas une chose

de première nécessité ; et que sert de le surcharger d'un droit qui équivaut encore à 10 p. 100 de la valeur ?

La suppression des douanes, qui créerait un privilége pour les produits agricoles de l'Espagne sur le marché français, nous donnerait en échange sur le marché espagnol une prime égale aux droits du tarif qui deviendrait commun aux deux nations. C'est la plus belle perspective que l'on puisse ouvrir à notre industrie. Si l'Espagne, dans l'état de misère et d'anarchie où l'a laissée le gouvernement absolu, peut recevoir pour 39,000,000 de nos marchandises, que serait-ce de l'Espagne devenue libre et habituée au travail par la liberté ?

La Péninsule est une terre vierge qui renferme les élémens d'une merveilleuse prospérité. La fertilité du sol ne le cède point à celle de l'Italie, et partout où la culture a mis ce sol en valeur, comme dans le royaume de Valence et dans la Catalogne, il donne des produits abondans. M. Canga Arguelles, qui évalue à 8,572,220,592 réaux (1) le revenu du territoire espagnol, pense que le sol, cultivé avec intelligence, rendrait dix fois plus. Les mines de la Galice et des Asturies produisent un fer supérieur à celui de la Suède ; les mines de plomb des Alpujarras sont célèbres ; l'Aragon a des mines de houille fort riches ; le granit et le marbre forment, pour ainsi dire, la charpente de l'Espagne. Cette contrée est réellement dans son ensemble une mine immense à exploiter ; c'est la nation de l'Europe qui a le plus d'avenir. Les Espagnols voient s'étendre devant eux, relativement à leur propre territoire, une marge de développement semblable à celle que présentent aux habitans des États-Unis les vallées du Mississipi, du Missouri et de l'Ohio ; ils ont le désert à combler.

D'où vient que les capitaux de l'Angleterre, qui allaient s'ensevelir, en 1825, dans les mines du Mexique, ne se sont jamais dirigés vers l'Espagne ? D'où vient que les capitaux français, qu'ont successivement absorbés les emprunts des cortès et de Ferdinand VII, ne se portaient pas de préférence sur les mines des Alpujarras ou des Asturies ? C'est que le travail est difficile et la spéculation impossible dans un pays où la législation commerciale n'a rien de certain. L'accession de l'Espagne à l'association fran-

(1) Le réal de veillon vaut 27 centimes de notre monnaie.

çaise lui donnerait un système permanent et une administration. Ainsi s'ouvrirait pour ce peuple l'avenir qui a déjà commencé pour les nations les plus civilisées : le commerce et le crédit.

Il est une dernière considération. Nous faisons un commerce considérable avec les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, avec celles qui se sont affranchies de la métropole, comme avec celles qui reconnaissent encore son autorité. Nos importations de l'Amérique espagnole se sont élevées en 1835, pour le commerce général, à 24,000,000 de francs, et pour le commerce spécial à 15,000,000. Les chiffres correspondans des exportations représentent, pour le commerce général, une valeur de 40,000,000 de fr., et de 31,000,000 pour le commerce spécial. En sorte que la somme totale du commerce français avec les peuples d'origine espagnole est à peine inférieure à notre mouvement commercial avec les États-Unis. Si l'on réfléchit maintenant que les produits français, entrant librement en Espagne, seraient de là exportés en franchise à Cuba, à Porto-Rico, aux Philippines, on ne doutera pas que le chiffre des rapports commerciaux ne s'élevât promptement et dans une forte proportion. La race française et la race espagnole s'attirent mutuellement par une vive et intime affinité. Ce sont des liens qu'un gouvernement sage doit s'étudier à resserrer.

LA SUISSE.

On peut distinguer trois périodes différentes dans nos relations commerciales avec la Suisse, depuis les grandes guerres de la révolution. Napoléon, qui voulait faire de cette contrée une annexe de l'empire, et à qui elle fournissait d'excellens soldats, établit des douanes pour la forme, avec des droits très modérés entre les deux frontières; la restauration, redoutant l'importation des mœurs républicaines au moins autant que celle des marchandises fabriquées à peu de frais, sépara la France de la confédération helvétique par une triple ligne de douanes et par un code prohibitif; le gouvernement de juillet n'a corrigé ce régime de tarifs que par d'insignifiantes atténuations.

La situation des cantons se trouve même aggravée à certains égards. L'Allemagne méridionale, qui tirait de la Suisse une partie de ses approvisionnemens en bétail et en objets manufacturés, depuis son accession à la ligue prussienne, est entrée dans un autre

cercle de relations. Les douanes qui existaient entre les états allemands ont été supprimées; entre les vingt-deux cantons et la Bavière, le Wurtemberg ainsi que le duché de Bade, elles se trouvent au contraire renforcées, et relèvent d'un système plus rigoureux. La Suisse est véritablement enfermée et refoulée dans ses montagnes. L'Allemagne et la France s'accordent à la repousser de leurs marchés; il faut qu'elle traverse de vastes contrées pour aller chercher des consommateurs au-delà de l'Océan. En adoptant pour elle-même, dans toute son étendue, le système de la liberté commerciale, la Suisse obtient la main-d'œuvre à bas prix; mais suffit-il d'être placé dans les conditions les plus favorables au travail, si l'on n'a pas la faculté d'en écouler les produits au dehors?

Séparée de l'Italie par la barrière des Alpes, et échelonnée sur la pente occidentale d'où sortent les grands cours d'eau qui vont se décharger dans la mer du Nord, et, au sud, dans la Méditerranée, la Suisse ne peut subsister que par l'alliance de la France ou par celle de l'Allemagne. Prétendre conserver l'alliance de tout le monde ou ne rechercher l'alliance de personne, c'est une position également fausse; la neutralité commerciale, pour un pays enclavé dans les terres, n'est pas moins impraticable que la neutralité politique : il faut se décider pour la voie du Rhône ou pour celle du Rhin.

Est-il possible, est-il probable que la Suisse entre jamais dans l'association des douanes prussiennes? La diète helvétique, sollicitée d'y accéder, a déjà déclaré qu'il ne convenait pas aux cantons d'accepter une solidarité d'intérêts qui pourrait entraîner la solidarité du système politique; et, en cela, elle a fait preuve de sagesse. Mais si le gouvernement français persistait à fermer ses frontières, la force des choses entraînerait la Suisse dans le système allemand (1).

Il ne faut pas douter que l'association n'ouvrît ses rangs à la

(1) Les journaux suisses s'efforcent d'accoutumer le peuple des cantons à cette idée. On lit dans *l'Helvétie* du 10 décembre 1836 : « La nécessité seule peut déterminer la France à se relâcher de son système d'égoïsme et de monopole; que la Suisse ne craigne pas de lui faire entrevoir l'*éventualité de son incorporation au système des douanes allemandes*. Il lui appartient, aussi bien qu'à la Belgique, de poser à la France l'alternative qui seule a pu faire fléchir le rigorisme commercial du cabinet des Tuileries. »

Suisse. Sans doute la ligue allemande est, avant tout, une assurance mutuelle contre la concurrence des produits étrangers; la Prusse et la Saxe ont voulu réserver pour leurs manufactures les marchés de l'Allemagne méridionale, pendant que les états du midi ont espéré approvisionner, de leurs produits agricoles, les provinces du nord. Mais l'intérêt politique domine dans cette conception; la Prusse fait la loi, une loi que le reste de l'Allemagne subit. Or, la Prusse, déjà maîtresse de Neuchâtel, a un trop grand intérêt à voir la confédération helvétique s'associer à ces tentatives d'unité, et agrandir, par son adhésion, l'unité allemande, pour tenir compte des doléances que pourraient faire entendre la Bavière, Bade et le Wurtemberg.

L'Allemagne a toujours tendu à exercer sur la Suisse un droit de patronage ou de possession. Ce que la guerre n'a pas fait, on le ferait volontiers aujourd'hui par ce monopole commercial. Mais la Suisse n'a pas le même intérêt. Ce n'est pas du côté de l'Allemagne que se dirige son commerce principal; la ligue prussienne ne pourrait pas, d'ailleurs, lui ouvrir la mer. Le Rhin, français jusqu'à Strasbourg, bavarois et prussien jusqu'à Cologne, tombe ensuite dans le domaine de la Hollande; et ce n'est ni la voie la plus courte, ni la plus libre vers l'Océan. Les deux stations du commerce helvétique dans sa route à travers les terres, ses deux entrepôts naturels sont Lyon pour le midi, et Paris pour l'occident (1).

L'affinité de l'Allemagne avec la Suisse ne serait donc déterminée, dans le cas d'une association du côté de l'Allemagne, que par un intérêt politique, et, du côté de la Suisse, que par le moindre de ses intérêts commerciaux. La France, au contraire, est à la fois, pour les cantons, un allié politique et un allié commercial, l'appui naturel de leurs institutions, le principal de leurs débouchés et la voie régulière du transit. Ce dernier fait ressort clairement des relations établies entre les deux pays.

(1) « Il faudrait des bâtimens spécialement affectés à l'entrepôt des marchandises manufacturées, comme l'entrepôt du quai Saint-Bernard, pour les spiritueux. Nul doute qu'un vaste établissement de ce genre ne fût fort merveilleusement situé à Paris, où se trouve déjà le foyer de l'industrie française. Si l'on parvenait à y réunir les articles variés que pourraient fournir l'Allemagne, la Suisse et la Belgique, à des prix inférieurs à ceux de l'Angleterre, aucun marché de l'univers ne saurait présenter un choix semblable...... Paris deviendrait l'entrepôt général de l'industrie continentale, le point de réunion des acheteurs de tous les pays. » (Mémoire de M. Jaquet.)

	COMMERCE SPÉCIAL.		COMMERCE GÉNÉRAL.	
Années.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1826.	11,889,282 fr.	25,660,586 fr.	14,993,321 fr.	38,896,041 fr.
1827.	12,593,275	24,216,632	17,226,896	36,596,226
1828.	13,328,981	27,412,877	19,158.209	41,114,364
1829.	13,304,042	26,726,665	19,732,840	39,415,110
1830.	12,457,704	26,743,733	19,479,839	41,925,035
1831.	9,408,137	27,541,593	24,147,606	44,146,970
1832.	9,718,277	34,980,953	23,264,843	55,871,769
1833.	11,927,713	32,293,146	31,168,003	58,191,499
1834.	12,713,826	29.835,960	39,085,719	65,071,676
1835.	14,431,399	32,841,142	59,283,807	73,479,593

Ainsi le commerce annuel de la France avec la Suisse alimente aujourd'hui un mouvement de 132,000,000 de francs : le commerce spécial entre dans ces résultats pour une valeur de 47,000,000; les articles de transit et de réimportation pour 85,000,000. Nous sommes donc encore plus utiles à la Suisse comme facteurs que comme consommateurs. Les relations de transit sont principalement en voie de progrès. De 1826 à 1835, le commerce spécial d'importation s'est accru de 18 p. 100, et le commerce général de 74 p. 100. Mais, quel que soit le chiffre des rapports commerciaux, et en 1826, où il n'était que de 53,000,000, comme en 1832, où il s'élevait à 132,000,000, la différence entre les importations et les exportations est toujours de 14,000,000. C'est là, à peu de chose près, la valeur des quantités importées de la Suisse en France par la contrebande qui rétablit la balance entre les exportations et les importations; car les remises en numéraire ne forment jamais la base d'un commerce régulier.

Les droits perçus à l'importation sur notre frontière, du côté de la Suisse, ont donné, en 1835, un produit de 1,200,000. Sur une valeur de 14,000,000, c'est, en moyenne, un prélèvement de 8 p. 100. Mais dans le nombre des articles, il en est qui n'acquittent qu'un droit de balance ; et les marchandises les plus maltraitées par le tarif sont introduites par la contrebande, qui prélève une prime de 20 à 25 p. 100. Les frais de perception et de surveillance, sur la même frontière, coûtent annuellement 3 à 4,000,000 de francs. Ce n'est donc pas dans l'intérêt du trésor que les douanes intermédiaires sont maintenues; car l'état, au lieu d'y gagner, perd environ 2,000,000 par année.

Mais les tarifs agissent-ils du moins comme un stimulant à la production indigène? il est permis d'en douter. D'abord, la fraude, qui se fait sur une large échelle, change les élémens de la question; la prime accordée au travail national ne se compose plus du chiffre posé par le droit protecteur, mais de la somme prélevée par les contrebandiers (1). Cela suffit pour déplacer la base du système. En second lieu, comme l'on repousse également les produits agricoles de la Suisse et ses produits manufacturés, l'effet de la prime est nul: nos manufacturiers n'en jouissent qu'à condition d'employer une main-d'œuvre plus chère; et les propriétaires fonciers, protégés sur le marché français contre la concurrence des éleveurs de la Suisse, remboursent cet avantage en payant les objets manufacturés un prix plus élevé. Le résultat est une hausse générale et artificielle des salaires, qui ne profite à aucune industrie.

Le docteur Bowring (2) fait remarquer une autre conséquence du système protecteur. L'agriculture de la Suisse s'est modifiée considérablement depuis vingt ans. Depuis que nous prohibons ses bestiaux, ne trouvant plus à les échanger, elle a converti une partie de ses pâturages en terres à blé; elle a planté aussi des oliviers, et a cessé de demander à la France les huiles ainsi que les blés nécessaires à sa consommation. Ainsi l'on a fermé un débouché à notre agriculture pour lui en conserver un autre. Pendant que l'on élevait artificiellement le prix du bétail, on abaissait forcément celui du blé.

Les fabriques de la Suisse trouvent leurs débouchés dans les pays lointains; son agriculture ne peut se soutenir et se perfectionner que par des échanges immédiats avec les peuples voisins. Dans ce commerce, qui repose sur des besoins mutuels, la France doit fournir le blé, les huiles et le vin; la Suisse donner les laines, les fromages, les bestiaux et les bois. Voici un aperçu des princi-

(1) Le commerce de la Suisse avec l'Allemagne et la France prend de plus en plus la voie de la contrebande. Voici ce qu'on lit dans l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* :

« Les journaux allemands signalent les environs de Schaffouse comme l'un des points où la contrebande des marchandises suisses s'exerce avec le plus d'activité. Ce n'est pas sans plaisir que les Suisses, dont les marchandises sont soumises en Allemagne à un système de prohibition si étroit et si égoïste, apprendront que leurs compatriotes, aussi intrépides qu'industrieux, se chargent d'introduire, en tout temps et en toute quantité, jusqu'au cœur des pays qui font partie de l'association des douanes allemandes, les articles prohibés, moyennant une prime qui n'excède jamais la moitié des droits. »

(2) Report on the commerce and manufacture of Switzerland.

paux articles exportés de la Suisse en 1835, que le *Journal du Commerce* a publié :

Venant de la Suisse pour l'étranger.

Étoffes de coton (perkales, mousselines, mouchoirs).	17,000,000 fr.
Rubans.	16,000,000
Étoffes unies de soie	6,000,000
Horlogerie.	3,000,000

Venant de la Suisse pour la France.

Chevaux et bestiaux.	1,000,000 fr.
Peaux et laines.	1,000,000
Beurre et fromage.	700,000
Bois à brûler et de construction.	3,000,000
Cendres et regrets d'orfèvres.	700,000
Rubans.	1,700,000
Horlogerie.	800,000
Chapeaux et tissus de paille.	400,000

Notre industrie manufacturière n'a pas à redouter, autant qu'elle le croit, la concurrence de la Suisse; ce qui le prouve, c'est que nous fournissons à ce pays pour près de 3,000,000 d'étoffes de soie, pour 4,000,000 d'étoffes de laine, et pour 1,500,000 francs de toiles de coton imprimées. Il ne sort guère des petits ateliers, des ateliers de famille établis dans les cantons, que des produits communs, des rubans unis, et des étoffes légères, que la Suisse produit avec un avantage de 10 p. 100 sur les fabriques de Lyon et de Saint-Étienne. Réduisez les impôts de consommation, douanes, impôts indirects et octrois, et vous mettrez Lyon de niveau avec Bâle et Zurich.

En 1835, le commerce suisse présenta au gouvernement français, par l'organe de M. Louis Jaquet, une série de réclamations qui tendaient à obtenir le retour pur et simple au tarif impérial. Ces réclamations ont été admises par les dernières lois de douanes, en ce qui concerne les chevaux et l'horlogerie. Il reste à mettre sur le même pied les étoffes ainsi que les bestiaux, et à corriger les formalités onéreuses qui sont encore imposées chez nous au transit (1). Mais nous ne considérons toute réduction dans les ta-

(1) « L'Allemagne, l'Autriche, les états sardes, ne présentent point les mêmes difficul-

rifs des douanes entre la France et la Suisse que comme un palliatif transitoire; c'est l'entière liberté du commerce que réclame l'intérêt commun des deux pays. Tôt ou tard la Suisse entrera dans l'UNION commerciale du midi.

Nous ne devons pas dissimuler que la position particulière des cantons crée un obstacle capital à toute association de ce genre. Il est peut-être aussi difficile de revenir de la liberté commerciale au système de douanes le plus modéré, que de sortir de la prohibition pour marcher vers la liberté. Dans un pays naturellement pauvre et peuplé, où le sol est fortement accidenté, où, l'agriculture se mariant à l'industrie, il n'y a guère d'autre manufacture que la chaumière, c'est par le bon marché de la main-d'œuvre seulement que l'on peut d'abord lutter contre des nations chez qui l'industrie déjà ancienne dispose de puissantes machines et d'immenses capitaux; il faut éviter de gêner le travail par l'impôt qui renchérit les denrées. Les peuples voisins faisaient la guerre à la Suisse par les prohibitions, elle ne pouvait la leur faire que par la liberté absolue du commerce; c'est à ce système de représailles, suivi avec persévérance, qu'elle a dû sa merveilleuse prospérité.

Mais ce système n'aura qu'un temps. La Suisse a établi des droits de péage sur ses routes; tôt ou tard elle instituera des douanes par la même raison. Les douanes ne sont qu'un péage au profit du trésor; et à mesure que le lien fédéral se resserrera pour les cantons, ils éprouveront davantage la nécessité d'un impôt commun. Les tarifs de douanes rempliront alors cette fonction, comme ils la remplissent déjà aux États-Unis. Ce que l'on fera plus tard, la France peut raisonnablement proposer de le faire dès aujourd'hui.

Toutefois, la Suisse n'entrera pas sans résistance dans l'association; elle y entrera la dernière, et il faudra qu'elle soit comme

tés; on n'y ouvre pas les ballots, et l'on se contente du contrôle rigoureux du plombage. Dans les états sardes, on n'exige point la séparation des espèces, mais on s'en tient aux déclarations. La fixation d'une taxe dispense de chercher le produit net, et de grandes facilités sont données pour la décharge et l'acquit. Bien qu'on en soit venu en France à n'ouvrir qu'un ballot sur trois ou cinq, et à diminuer un peu dans la pratique la rigueur du réglement, il en reste encore trop pour ne pas préférer les autres routes. Aussi dirige-t-on par l'Allemagne ou par Gênes ce qu'on tire de l'Angleterre ou ce qu'on y envoie, tandis que la voie de Calais serait la plus naturelle. Les mêmes motifs font préférer l'Allemagne pour les affaires de Belgique, et Gênes et même Trieste pour les relations avec l'Espagne et le Levant, malgré les avantages que présente la position de Marseille. » (Mémoire de M. Jaquet.)

violentée par sa position. La liberté absolue du commerce convient à l'indépendance ainsi qu'à l'isolement de chaque canton. Tant que le lien fédéral ne sera pas plus fort, il sera difficile de persuader aux habitans d'Appenzel et du Tessin d'élever volontairement une barrière de douanes entre eux et leurs voisins de l'Allemagne et de l'Italie. Les marchands de Bâle et de Genève n'auront pas moins de peine à comprendre, après avoir regardé pendant si long-temps leur territoire comme l'entrepôt naturel des marchandises anglaises, qu'il y ait avantage à les imposer, quelque modéré que soit le droit d'entrée. La démonstration ne peut venir que de l'expérience et du temps.

La Saxe et Francfort étaient à l'égard de l'Angleterre dans la même situation que la Suisse relativement; cependant ces deux états ont accédé à l'association prussienne. Ces points isolés au milieu des terres, où la Grande-Bretagne mettait garnison commerciale pendant la guerre des tarifs, perdent aujourd'hui leur importance, à mesure que la liberté commerciale gagne du terrain. C'étaient autant de centres pour la contrebande; mais que deviendra la contrebande en présence de tarifs qui encourageront le commerce direct? Ce que la Suisse tire d'ailleurs principalement des contrées transocéaniques, ce sont les matières nécessaires à l'industrie; or celles-là, il est facile de les affranchir de tout droit, par le contrat d'union. Au reste, un avantage tel que celui de contribuer à l'approvisionnement de trois royaumes, vaut bien que l'on s'impose quelques sacrifices. La Suisse ne peut pas tout recevoir, et en échange ne rien donner.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Dans l'association des états méridionaux, dont la France est le centre, tout ne se fera pas en un jour. Il y a déjà communauté d'intérêts; mais l'éducation politique n'est pas arrivée partout au même degré, et il faut tenir compte de la différence des situations. *L'union allemande* a mis près de quatre années (de 1829 à 1833) à se constituer définitivement sur les bases proposées par le cabinet de Berlin; encore tous les peuples qu'elle renferme, les Prussiens, les Saxons, les Bavarois, les Hessois, les habitans de Bade et du Wurtemberg, parlaient-ils la même langue, ce qui était pour eux une première unité.

L'union commerciale de la France avec la Belgique, l'Espagne et la Suisse, rencontrera peut-être de plus grands obstacles, dont le temps seul et la discussion pourront triompher. Qu'importe, si le succès est au bout? La politique doit porter ses vues au-delà du présent, et il n'y a de résultats durables que ceux auxquels on s'est long-temps préparé.

La difficulté de l'association est purement commerciale du côté de la Suisse, politique et administrative par rapport à l'Espagne, et particulièrement fiscale par rapport à la Belgique. Elle consiste moins dans la suppression des douanes intermédiaires que dans les stipulations du tarif qui devra devenir commun aux membres de l'union, dans leurs relations avec l'étranger.

Mais le tarif des douanes, dans la législation d'un pays, n'est point une chose que l'on puisse isoler facilement du système général de l'impôt. Si l'on égalise les douanes entre plusieurs peuples, il deviendra nécessaire, sauf à prendre des mesures transitoires, de niveler au moins les impôts de consommation, de détruire ou de généraliser les monopoles, tels que celui du sel et du tabac, de ramener à l'unité les poids et mesures, les monnaies, les droits de péage intérieur et de navigation, enfin de former une espèce de syndicat, auquel soit renvoyée la discussion de tous les intérêts communs à l'association.

L'union allemande, ayant eu à résoudre des difficultés semblables, il n'est pas inutile de rappeler ici les principales stipulations du traité du 22 mars 1833 (1).

Aux termes du contrat, il doit y avoir, dans les états contractans, des lois conformes sur les droits d'*entrée*, de *sortie* et de *transit*. Cette uniformité s'étend aux tarifs et aux réglemens de douanes.

Les changemens, les additions et les exceptions sont réglés dans la même forme.

Il y a liberté de commerce et de communication entre les états, à la seule réserve : 1° des objets appartenant au monopole d'état, cartes à jouer et sel; 2° des produits indigènes qui, à l'intérieur des états contractans, sont sujets à des droits inégaux ou bien qui paient dans un des états des droits et en sont exempts dans un autre; 3° des objets qui ne pourront être importés ou

(1) Le texte de ce traité, traduit de l'allemand, a été publié dans la *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er novembre 1834.

contrefaits sans violer les brevets d'invention ou priviléges accordés par un des états contractans.

Ainsi, le *sel*, étant l'objet de droits indirects dans chacun des états, ne circule pas de l'un à l'autre; on laisse subsister la prohibition. Pour la bière, l'eau-de-vie et le raisin, sur lesquels varie pareillement l'impôt indirect, on paie réciproquement aux frontières intérieures des droits complémentaires ou d'*égalisation;* les droits établis en Prusse forment le *maximum*. Il est stipulé encore que ces impôts ne pourront recevoir aucune augmentation.

Les droits de chaussée, de route, de navigation, etc., sont réduits strictement au taux nécessaire pour en défrayer l'entretien. Les marchandises de transit ne peuvent suivre que certaines lignes de routes; la Prusse, qui seule a des ports de mer, admet les sujets des autres états dans ses ports aux mêmes conditions que les nationaux.

Les gouvernemens contractans promettent de coopérer à l'adoption d'un système uniforme de poids et mesures, et d'abord à l'établissement d'un *poids de douanes commun*. Jusqu'à la conclusion de cet arrangement, le tarif est divisé en deux sections, dont l'une est rédigée d'après le système monétaire et métrique de la Prusse, et l'autre d'après celui de la Bavière; le paiement des droits de douanes se fait selon le titre des espèces qui ont cours dans chaque pays.

Le produit des droits de douanes forme un fonds commun que l'on répartit ensuite entre les états proportionnellement à leur population. Le recensement de la population se fait tous les trois ans. Les impôts intérieurs de consommation, les droits de chaussée, etc., et les amendes de douanes, sont exclus de la communauté.

Chaque gouvernement prend à sa charge les frais de perception et d'administration faits sur son territoire, il nomme les fonctionnaires et les employés; mais chacun aussi a réciproquement le droit de contrôler par des inspecteurs la gestion de ses co-associés.

Tous les ans, dans les premiers jours de juin, les plénipotentiaires des gouvernemens associés se réunissent pour délibérer sur les affaires de l'union; ils règlent les comptes, confèrent sur les griefs ou les abus, et délibèrent sur les projets d'amélioration.

L'accession de tout autre état à l'union doit s'opérer par une convention spéciale.

La durée du contrat d'union est fixée à huit années, du 1er janvier 1834 au 1er janvier 1842; mais il sera regardé comme prorogé pour douze années, si les contractans ne déclarent pas, deux ans avant l'expiration, qu'ils entendent le faire cesser.

La base admise en principe pour le tarif d'importations est un maximum de 10 p. 100 de la valeur des marchandises importées; mais, en fait, les droits établis sur certains articles dépassent fréquemment ce niveau : les cartes à jouer et le sel gemme sont prohibés.

Il y a, comme on voit, dans le tarif prussien, deux parties bien distinctes, ce qui est provisoire et ce qui est définitif. Ce qui est provisoire, ce sont les réserves et les droits d'égalisation; ce qui est définitif, c'est la suppression des douanes intérieures, c'est la tendance à l'unité de l'impôt et du système administratif.

La situation de la France est encore plus exceptionnelle que celle de la Prusse; la distance est plus grande entre le système de ses impôts et ceux qui règnent dans les états destinés à faire partie de l'association française. Nous avons des monopoles nombreux et des impôts indirects qui agissent comme le monopole; le contrat d'union devra donc contenir aussi des clauses transitoires, pour éviter de renverser brusquement chez nous l'assiette de l'impôt.

La Suisse n'a point de douanes; le tarif belge, à l'exception des représailles qu'il exerce contre la France, et des droits établis sur les houilles ainsi que sur les fers, présente une moyenne de 6 à 10 p. 100; le tarif espagnol (1), pour les articles qu'il ne prohibe point, est d'une extrême modération; le tarif français au contraire renferme très peu de droits qui n'excèdent pas 25 p. 100 de la valeur. En général l'opération du nivellement entre ces diverses mesures doit consister à réduire le tarif français sur les denrées coloniales, et à élever les tarifs de la Belgique et de l'Espagne sur les objets manufacturés. Nous proposons d'adopter pour l'association un *maximum* de 25 p. 100, limite inférieure au *maximum* anglais, qui est de 30 p. 100; la moyenne des droits devra être de

(1) Voyez ce tarif à la fin du numéro. — Nous devons à l'obligeance de M. de Marliani, consul d'Espagne à Paris, la communication des documens que nous mettons sous les yeux du public.

15 à 20 p. 100 de la valeur, en exceptant naturellement les articles qui sont admis partout moyennant un simple droit de balance; les droits de sortie, ainsi que les prohibitions, seront complètement exclus du tarif commun; on réduira les droits et les formalités du transit à leur plus simple expression.

Pour plus de clarté, nous diviserons en quatre classes les objets qui doivent être réglés par le contrat d'association : 1° les matières premières et les objets naturels de consommation; 2° les denrées coloniales; 3° les articles manufacturés; 4° les monopoles.

Les droits sur les matières premières et les objets de consommation ne doivent pas excéder la moyenne de 10 p. 100; nous exceptons transitoirement les houilles et les fers, qui pourront être frappés d'une taxe à l'importation de 25 p. 100.

Les denrées des colonies sont admises en Belgique au simple droit de balance; le tarif français, sur ces articles, équivaut à une taxe de 100 p. 100. Le projet de loi sur les sucres, qui réduit cet impôt de 50 p. 100, doit faciliter le nivellement. Mais comme le plus clair revenu de nos douanes provient des denrées coloniales, une réduction plus considérable ne serait pas sans inconvénient. Nous proposons donc de réduire le tarif français sur les denrées coloniales de 50 p. 100, et de l'adopter, sauf réduction ultérieure, pour l'association.

En fixant les droits qui atteindront, sur le territoire de l'Union, les objets de fabrique étrangère, il faut s'attendre aux plaintes de nos manufacturiers et savoir les braver. La prohibition des tissus de laine et de coton, qui est le principe du tarif actuel, n'existe pas en fait. Les articles anglais pénètrent en France en payant une prime à la contrebande, prime qui agit comme un véritable droit d'entrée. L'on ne fera donc tort à personne en prenant ce droit pour base du tarif nouveau. Une taxe à l'importation de 25 p. 100 sur les objets fabriqués est suffisante; elle s'écartera peu des habitudes reçues en Belgique, et remplacera avec avantage, pour l'Espagne, les prohibitions.

La question des monopoles et des priviléges, quoique soulevant moins de passions, est beaucoup plus délicate; elle comprend nos relations avec les colonies françaises, le cabotage de nos ports, et les brevets d'invention, aussi bien que l'impôt du sel et celui des boissons, le monopole des cartes à jouer et celui du tabac. Bien que la

véritable solution soit dans l'entière liberté de ces différentes branches d'industrie, nous pensons qu'il y a lieu de les réserver et de les placer transitoirement en dehors de la communauté (1). On obtiendra plus facilement l'unité des monnaies, des poids et des mesures; le système français est déjà établi en Belgique et fera le tour du monde, car il est simple, rationnel et rigoureux. Quant au personnel administratif des douanes, il faudra se prêter aux modifications que les circonstances locales exigeront, et ne pas tenir à introduire partout la règle française et l'uniforme français.

Aux termes du traité prussien, le produit des douanes communes est partagé entre les états contractans proportionnellement à la population. Ce mode de répartition, équitable peut-être pour des peuples qui sont placés au même degré de richesse, ne conviendrait pas à l'association française, qui doit renfermer des nations inégalement partagées sous le rapport des capitaux et de l'industrie. Il vaudrait mieux que la destination des marchandises fût constatée à l'entrée des lignes, et que chaque état remboursât à ses voisins les droits qu'il aurait perçus dans leur intérêt. On ferait, dans la même mesure, la compensation des frais.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de donner à cette vaste pensée un commencement d'exécution. La Belgique est disposée à s'associer à la fortune commerciale de la France; traitez avec elle, et que ce traité soit pour vous l'occasion de renouveler les bases de notre tarif. En modérant le système général des droits d'entrée, vous ferez un premier pas vers l'alliance de l'Espagne et de la Suisse; vous vous rapprocherez de tous les peuples voisins; et au lieu d'alarmer l'Angleterre, vous l'intéresserez à seconder une politique qui lui aplanira l'accès de nos ports. Le reste sera une affaire de temps et de persévérance; et le jour viendra certainement d'une association complète où la Belgique fournira les capitaux, la France et la Suisse le travail, et l'Espagne le champ d'exploitation.

LÉON FAUCHER.

(1) Nous avions proposé, dans le *Courrier français*, de supprimer le monopole du tabac, et de le remplacer par un droit de 30 p. 100; c'est la solution la plus logique et celle qui susciterait le moins d'embarras; mais nous reconnaissons que les esprits ne sont préparés, ni en France ni en Belgique, à l'adopter dès aujourd'hui. D'ailleurs le monopole du tabac existe aussi en Espagne, et dans ce pays les changemens administratifs s'opèrent avec lenteur.

HISTOIRE

DE

VITTORIA ACCORAMBONI

DUCHESSE DE BRACCIANO.

Malheureusement pour moi comme pour le lecteur, ceci n'est point un roman, mais la traduction fidèle d'un récit fort grave écrit à Padoue en décembre 1585.

Je me trouvais à Mantoue il y a quelques années, je cherchais des ébauches et de petits tableaux en rapport avec ma petite fortune, mais je voulais les peintres antérieurs à l'an 1600; vers cette époque acheva de mourir l'originalité italienne, déjà mise en grand péril par la prise de Florence en 1530.

Au lieu de tableaux, un vieux patricien fort riche et fort avare me fit offrir à vendre, et très cher, de vieux manuscrits jaunis par le temps; je demandai à les parcourir, il y consentit; ajoutant qu'il se fiait à ma probité, pour ne pas me souvenir des anecdotes piquantes que j'aurais lues, si je n'achetais pas les manuscrits.

Sous cette condition, qui me plut, j'ai parcouru, au grand détriment de mes yeux, trois ou quatre cents volumes où furent en-

tassés, il y a deux ou trois siècles, des récits d'aventures tragiques, des lettres de défi relatives à des duels, des traités de pacification entre des nobles voisins, des mémoires sur toutes sortes de sujets, etc., etc. Le vieux propriétaire demandait un prix énorme de ces manuscrits. Après bien des pourparlers, j'achetai fort cher le droit de faire copier certaines historiettes qui me plaisaient et qui montrent les mœurs de l'Italie vers l'an 1500. J'en ai vingt-deux volumes in-folio, et c'est une de ces histoires fidèlement traduites que le lecteur va lire, si toutefois il est doué de patience. Je sais l'histoire du XVI[e] siècle en Italie, et je crois que ce qui suit est parfaitement vrai. J'ai pris de la peine pour que la traduction de cet ancien style italien, grave, direct, souverainement obscur et chargé d'allusions aux choses et aux idées qui occupaient le monde sous le pontificat de Sixte-Quint (en 1585), ne présentât pas de reflets de la belle littérature moderne, et des idées de notre siècle sans préjugés.

L'auteur inconnu du manuscrit est un personnage circonspect, il ne juge jamais un fait, ne le prépare jamais; son affaire unique est de raconter avec vérité. Si quelquefois il est pittoresque, à son insu, c'est que, vers 1585, la vanité n'enveloppait point toutes les actions des hommes d'une auréole d'affectation; on croyait ne pouvoir agir sur le voisin qu'en s'exprimant avec la plus grande clarté possible. Vers 1585, à l'exception des fous entretenus dans les cours ou des poètes, personne ne songeait à être aimable par la parole. On ne disait point encore : Je mourrai aux pieds de votre majesté, au moment où l'on venait d'envoyer chercher des chevaux de poste pour prendre la fuite; c'était un genre de trahison qui n'était pas inventé. On parlait peu, et chacun donnait une extrême attention à ce qu'on lui disait.

Ainsi, ô lecteur bénévole, ne cherchez point ici un style piquant, rapide, brillant de fraîches allusions aux façons de sentir à la mode, ne vous attendez point surtout aux émotions entraînantes d'un roman de George Sand; ce grand écrivain eût fait un chef-d'œuvre avec la vie et les malheurs de *Vittoria Accoramboni*. Le récit sincère que je vous présente ne peut avoir que les avantages plus modestes de l'histoire. Quand par hasard, courant la poste seul à la tombée de la nuit, on s'avise de réfléchir au grand art de connaître le cœur humain, on pourra prendre pour base de ses

jugemens les circonstances de l'histoire que voici. L'auteur dit tout, explique tout, il ne laisse rien à faire à l'imagination du lecteur; il écrivait douze jours après la mort de l'héroïne (1).

Vittoria Accoramboni naquit d'une fort noble famille, dans une petite ville du duché d'Urbin, nommée Agubio. Dès son enfance, elle fut remarquée de tous, à cause d'une rare et extraordinaire beauté; mais cette beauté fut son moindre charme : rien ne lui manqua de ce qui peut faire admirer une fille de haute naissance; mais rien ne fut si remarquable en elle, et l'on peut dire rien ne tint autant du prodige, parmi tant de qualités extraordinaires, qu'une certaine grace toute charmante qui dès la première vue lui gagnait le cœur et la volonté de chacun. Et cette simplicité qui donnait de l'empire à ses moindres paroles, n'était troublée par aucun soupçon d'artifice; dès l'abord on prenait confiance en cette dame douée d'une si extraordinaire beauté. On aurait pu, à toute force, résister à cet enchantement, si on n'eût fait que la voir, mais si on l'entendait parler, si surtout on venait à avoir quelque conversation avec elle, il était de toute impossibilité d'échapper à un charme aussi extraordinaire.

Beaucoup de jeunes cavaliers de la ville de Rome, qu'habitait son père, et où l'on voit son palais place des *Rusticuci*, près Saint-Pierre, désirèrent obtenir sa main. Il y eut force jalousies, et bien des rivalités; mais enfin les parens de Vittoria préférèrent Félix Peretti, neveu du cardinal Montalto, qui a été depuis le pape Sixte-Quint, heureusement régnant.

Félix, fils de Camille Peretti, sœur du cardinal, s'appela d'abord François Mignucci; il prit les noms de Félix Peretti, lorsqu'il fut solennellement adopté par son oncle.

Vittoria entrant dans la maison Peretti, y porta, à son insu, cette prééminence que l'on peut appeler fatale, et qui la suivait en tous lieux; de façon que l'on peut dire que, pour ne pas l'adorer, il fallait ne l'avoir jamais vue (2). L'amour que son mari avait pour

(1) Le manuscrit italien est déposé au bureau de la *Revue*.

(2) On voit à Milan, autant que je puis me souvenir, dans la bibliothèque Ambrosienne, des sonnets remplis de grace et de sentiment, et d'autres pièces de vers, ouvrage

elle allait jusqu'à une véritable folie ; sa belle-mère, Camille, et le cardinal Montalto lui-même, semblaient n'avoir d'autre occupation sur la terre, que celle de deviner les goûts de Vittoria, pour chercher aussitôt à les satisfaire. Rome entière admira comment ce cardinal, connu par l'exiguité de sa fortune, non moins que par son horreur pour toute espèce de luxe, trouvait un plaisir si constant à aller au-devant de tous les souhaits de Vittoria. Jeune, brillante de beauté, adorée de tous, elle ne laissait pas d'avoir quelquefois des fantaisies fort coûteuses. Vittoria recevait de ses nouveaux parens des joyaux du plus grand prix, des perles, et enfin tout ce qui paraissait de plus rare chez les orfèvres de Rome, en ce temps-là fort bien fournis.

Pour l'amour de cette nièce aimable, le cardinal Montalto, si connu par sa sévérité, traita les frères de Vittoria comme s'ils eussent été ses propres neveux. Octave Accoramboni, à peine arrivé à l'âge de trente ans, fut, par l'intervention du cardinal Montalto, désigné par le duc d'Urbin et créé par le pape Grégoire XIII, évêque de Fossombrone ; Marcel Accoramboni, jeune homme d'un courage fougueux, accusé de plusieurs crimes, et vivement pourchassé par la *corte* (1), avait échappé à grand'peine à des poursuites qui pouvaient le mener à la mort. Honoré de la protection du cardinal, il put recouvrer une sorte de tranquillité.

Un troisième frère de Vittoria, Jules Accoramboni, fut admis par le cardinal Alexandre Sforza aux premiers honneurs de sa cour, aussitôt que le cardinal Montalto en eut fait la demande.

En un mot, si les hommes savaient mesurer leur bonheur, non sur l'insatiabilité infinie de leurs désirs, mais par la jouissance réelle des avantages qu'ils possèdent déjà, le mariage de Vittoria avec le neveu du cardinal Montalto eût pu sembler aux Accoramboni le comble des félicités humaines. Mais le désir insensé d'avantages immenses et incertains peut jeter les hommes les plus comblés des faveurs de la fortune, dans des idées étranges et pleines de périls.

de Vittoria Accoramboni. D'assez bons sonnets ont été faits dans le temps sur son étrange destinée. Il paraît qu'elle avait autant d'esprit que de grâces et de beauté.

(1) C'était le corps armé chargé de veiller à la sûreté publique, les gendarmes et agens de police de l'an 1580. Ils étaient commandés par un capitaine appelé Bargello, lequel était personnellement responsable de l'exécution des ordres de monseigneur le gouverneur de Rome (le préfet de police).



Bien est-il vrai que si quelqu'un des parens de Vittoria, ainsi que dans Rome beaucoup en eurent le soupçon, contribua, par le désir d'une plus haute fortune, à la délivrer de son mari, il eut lieu de reconnaître bientôt après combien il eût été plus sage de se contenter des avantages modérés d'une fortune agréable, et qui devait atteindre si tôt au faîte de tout ce que peut désirer l'ambition des hommes.

Pendant que Vittoria vivait ainsi reine dans sa maison, un soir que Félix Peretti venait de se mettre au lit avec sa femme, une lettre lui fut remise par une nommée Catherine, née à Bologne et femme de chambre de Vittoria. Cette lettre avait été apportée par un frère de Catherine, Dominique d'Aquaviva, surnommé le *Mancino* (le gaucher). Cet homme était banni de Rome pour plusieurs crimes; mais à la prière de Catherine, Félix lui avait procuré la puissante protection de son oncle le cardinal, et le *Mancino* venait souvent dans la maison de Félix, qui avait en lui beaucoup de confiance.

La lettre dont nous parlons était écrite au nom de Marcel Accoramboni, celui de tous les frères de Vittoria qui était le plus cher à son mari. Il vivait le plus souvent caché hors de Rome; mais cependant quelquefois il se hasardait à entrer en ville, et alors il trouvait un refuge dans la maison de Félix.

Par la lettre remise à cette heure indue, Marcel appelait à son secours son beau-frère Félix Peretti; il le conjurait de venir à son aide, et ajoutait que, pour une affaire de la plus grande urgence, il l'attendait près du palais de Montecavallo.

Félix fit part à sa femme de la singulière lettre qui lui était remise, puis il s'habilla et ne prit d'autre arme que son épée. Accompagné d'un seul domestique qui portait une torche allumée, il était sur le point de sortir quand il trouva sous ses pas sa mère Camille, toutes les femmes de la maison, et parmi elles Vittoria elle-même; toutes le suppliaient avec les dernières instances de ne pas sortir à cette heure avancée. Comme il ne se rendait pas à leurs prières, elles tombèrent à genoux, et, les larmes aux yeux, le conjurèrent de les écouter.

Ces femmes, et surtout Camille, étaient frappées de terreur par le récit des choses étranges qu'on voyait arriver tous les jours, et demeurer impunies dans ces temps du pontificat de Grégoire XIII,

pleins de troubles et d'attentats inouis. Elles étaient encore frappées d'une idée : Marcel Accoramboni, quand il se hasardait à pénétrer dans Rome, n'avait pas pour habitude de faire appeler Félix, et une telle démarche, à cette heure de la nuit, leur semblait hors de toute convenance.

Rempli de tout le feu de son âge, Félix ne se rendait point à ces motifs de crainte; mais quand il sut que la lettre avait été apportée par le *Mancino*, homme qu'il aimait beaucoup et auquel il avait été utile, rien ne put l'arrêter, et il sortit de la maison.

Il était précédé, comme il a été dit, d'un seul domestique portant une torche allumée; mais le pauvre jeune homme avait à peine fait quelques pas de la montée de *Montecavallo*, qu'il tomba frappé de trois coups d'arquebuse. Les assassins, le voyant par terre, se jetèrent sur lui, et le criblèrent à l'envi de coups de poignard, jusqu'à ce qu'il leur parût bien mort. A l'instant, cette nouvelle fatale fut portée à la mère et à la femme de Félix, et par elles, elle parvint au cardinal son oncle.

Le cardinal, sans changer de visage, sans trahir la plus petite émotion, se fit promptement revêtir de ses habits, et puis se recommanda soi-même à Dieu, et cette pauvre ame (ainsi prise à l'improviste). Il alla ensuite chez sa nièce, et avec une gravité admirable et un air de paix profonde il mit un frein aux cris et aux pleurs féminins qui commençaient à retentir dans toute la maison. Son autorité sur ces femmes fut d'une telle efficacité, qu'à partir de cet instant, et même au moment où le cadavre fut emporté hors de la maison, l'on ne vit ou l'on n'entendit rien de leur part, qui s'écartât le moins du monde de ce qui a lieu, dans les familles les plus réglées, pour les morts les plus prévues. Quant au cardinal Montalto lui-même, personne ne put surprendre en lui les signes, même modérés, de la douleur la plus simple; rien ne fut changé dans l'ordre et l'apparence extérieure de sa vie. Rome en fut bientôt convaincue, elle qui observait avec sa curiosité ordinaire les moindres mouvemens d'un homme si profondément offensé.

Il arriva par hasard que, le lendemain même de la mort violente de Félix, le consistoire (des cardinaux) était convoqué au Vatican. Il n'y eut pas d'homme dans toute la ville qui ne pensât que pour ce premier jour, à tout le moins, le cardinal Montalto s'exempterait de cette *fonction* publique. Là, en effet, il devait paraître sous

les yeux de tant et de si curieux témoins! On observerait les moindres mouvemens de cette faiblesse naturelle, et toutefois si convenable à céler chez un personnage qui d'une place éminente aspire à une plus éminente encore; car tout le monde conviendra qu'il n'est pas convenable que celui qui ambitionne de s'élever au-dessus de tous les autres hommes, se montre ainsi homme comme les autres.

Mais les personnes qui avaient ces idées se trompèrent doublement, car d'abord, selon sa coutume, le cardinal Montalto fut des premiers à paraître dans la salle du consistoire, et ensuite il fut impossible aux plus clairvoyans de découvrir en lui un signe quelconque de sensibilité humaine. Au contraire, par ses réponses à ceux de ses collègues qui, à propos d'un évènement si cruel, cherchèrent à lui présenter des paroles de consolation, il sut frapper tout le monde d'étonnement. La constance et l'apparente immobilité de son ame au milieu d'un si atroce malheur devinrent aussitôt l'entretien de la ville.

Bien est-il vrai que dans ce même consistoire quelques hommes, plus exercés dans l'art des cours, attribuèrent cette apparente insensibilité non à un défaut de sentiment, mais à beaucoup de dissimulation; et cette manière de voir fut bientôt après partagée par la multitude des courtisans, car il était utile de ne pas se montrer trop profondément blessé d'une offense dont sans doute l'auteur était puissant, et pouvait plus tard peut-être barrer le chemin à la dignité suprême.

Quelle que fût la cause de cette insensibilité apparente et complète, un fait certain, c'est qu'elle frappa d'une sorte de stupeur Rome entière et la cour de Grégoire XIII. Mais pour en revenir au consistoire, quand tous les cardinaux réunis, le pape lui-même entra dans la salle, il tourna aussitôt les yeux vers le cardinal Montalto, et on vit sa sainteté répandre des larmes; quant au cardinal, ses traits ne sortirent point de leur immobilité ordinaire.

L'étonnement redoubla quand, dans le même consistoire, le cardinal Montalto étant allé à son tour s'agenouiller devant le trône de sa sainteté, pour lui rendre compte des affaires dont il était chargé, le pape, avant de lui permettre de commencer, ne put s'empêcher de laisser éclater ses sanglots. Quand sa sainteté fut en état de parler, elle chercha à consoler le cardinal en lui promettant qu'il

serait fait prompte et sévère justice d'un attentat si énorme. Mais le cardinal, après avoir remercié très humblement sa sainteté, la supplia de ne pas ordonner de recherches sur ce qui était arrivé, protestant que pour sa part il pardonnait de bon cœur à l'auteur, quel qu'il pût être. Et immédiatement après cette prière, exprimée en très peu de mots, le cardinal passa au détail des affaires dont il était chargé, comme si rien d'extraordinaire ne fût arrivé.

Les yeux de tous les cardinaux présens au consistoire étaient fixés sur le pape et sur Montalto; et quoiqu'il soit assurément fort difficile de donner le change à l'œil exercé des courtisans, aucun pourtant n'osa dire que le visage du cardinal Montalto eût trahi la moindre émotion en voyant de si près les sanglots de sa sainteté, laquelle, à dire vrai, était tout-à-fait hors d'elle-même. Cette insensibilité étonnante du cardinal Montalto ne se démentit point durant tout le temps de son travail avec sa sainteté. Ce fut au point que le pape lui-même en fut frappé, et, le consistoire terminé, il ne put s'empêcher de dire au cardinal de San Sisto, son neveu favori :

Veramente, costui è un gran frate! (En vérité, cet homme est un fier moine (1).)

La façon d'agir du cardinal Montalto ne fut, en aucun point, différente pendant toutes les journées qui suivirent. Ainsi que c'est la coutume, il reçut les visites de condoléance des cardinaux, des prélats et des princes romains, et avec aucun, en quelque liaison qu'il fût avec lui, il ne se laissa emporter à aucune parole de douleur ou de lamentation. Avec tous, après un court raisonnement sur l'instabilité des choses humaines, confirmé et fortifié par des sentences et des textes tirés des saintes écritures ou des pères, il changeait promptement de discours, et venait à parler des nouvelles de la ville ou des affaires particulières du personnage avec lequel il se trouvait, exactement comme s'il eût voulu consoler ses consolateurs.

Rome fut surtout curieuse de ce qui se passerait pendant la visite que devait lui faire le prince Paolo Giordano Orsini, duc de

(1) Allusion à l'hypocrisie que les mauvais esprits croient fréquente chez les moines. Sixte-Quint avait été moine mendiant, et persécuté dans son ordre. Voir sa vie par Gregorio Leti, historien amusant, qui n'est pas plus menteur qu'un autre. Félix Peretti fut assassiné en 1580; son oncle fut créé pape en 1585.

Bracciano, auquel le bruit public attribuait la mort de Félix Peretti. Le vulgaire pensait que le cardinal Montalto ne pourrait se trouver si rapproché du prince, et lui parler en tête-à-tête, sans laisser paraître quelque indice de ses sentimens.

Au moment où le prince vint chez le cardinal, la foule était énorme dans la rue, et auprès de la porte ; un grand nombre de courtisans remplissait toutes les pièces de la maison, tant était grande la curiosité d'observer le visage des deux interlocuteurs. Mais, chez l'un pas plus que chez l'autre, personne ne put observer rien d'extraordinaire. Le cardinal Montalto se conforma à tout ce que prescrivaient les convenances de la cour ; il donna à son visage une teinte d'hilarité fort remarquable, et sa façon d'adresser la parole au prince fut remplie d'affabilité.

Un instant après, en remontant en carrosse, le prince Paul, se trouvant seul avec ses courtisans intimes, ne put s'empêcher de dire en riant : *In fatto è vero che costui è un gran frate!* (Il est parbleu bien vrai, cet homme est un fier moine !), comme s'il eût voulu confirmer la vérité du mot échappé au pape, quelques jours auparavant.

Les sages ont pensé que la conduite tenue en cette circonstance par le cardinal Montalto lui aplanit le chemin du trône, car beaucoup de gens prirent de lui cette opinion que, soit par nature ou par vertu, il ne savait pas ou ne voulait pas nuire à qui que ce fût, encore qu'il eût grand sujet d'être irrité.

Félix Peretti n'avait laissé rien d'écrit relativement à sa femme ; elle dut en conséquence retourner dans la maison de ses parens. Le cardinal Montalto lui fit remettre, avant son départ, les habits, les joyaux, et généralement tous les dons qu'elle avait reçus pendant qu'elle était la femme de son neveu.

Le troisième jour après la mort de Félix Peretti, Vittoria, accompagnée de sa mère, alla s'établir dans le palais du prince Orsini. Quelques-uns dirent que ces femmes furent portées à cette démarche par le soin de leur sûreté personnelle, la *corte* paraissant les menacer comme accusées de *consentement* à l'homicide commis, ou du moins d'en avoir eu connaissance avant l'exécution (1) ; d'autres pensèrent (et ce qui arriva plus tard sembla

(1) La *corte* n'osait pas pénétrer dans le palais d'un prince.

confirmer cette idée) qu'elles furent portées à cette démarche pour effectuer le mariage, le prince ayant promis à Vittoria de l'épouser aussitôt qu'elle n'aurait plus de mari.

Toutefois, ni alors ni plus tard, on n'a connu clairement l'auteur de la mort de Félix, quoique tous aient eu des soupçons sur tous. La plupart cependant attribuaient cette mort au prince Orsini; tous savaient qu'il avait eu de l'amour pour Vittoria, il en avait donné des marques non équivoques; et le mariage qui survint fut une grande preuve, car la femme était d'une condition tellement inférieure, que la seule tyrannie de la passion d'amour pût l'élever jusqu'à l'égalité matrimoniale (1). Le vulgaire ne fut point détourné de cette façon de voir par une lettre adressée au gouverneur de Rome, et que l'on répandit peu de jours après le fait. Cette lettre était écrite au nom de César Palantieri, jeune homme d'un caractère fougueux et qui était banni de la ville.

Dans cette lettre, Palantieri disait qu'il n'était pas nécessaire que sa seigneurie illustrissime se donnât la peine de chercher ailleurs l'auteur de la mort de Félix Peretti, puisque lui-même l'avait fait tuer à la suite de certains différends survenus entre eux quelque temps auparavant.

Beaucoup pensèrent que cet assassinat n'avait pas eu lieu sans le consentement de la maison Accoramboni; on accusa les frères de Vittoria qui auraient été séduits par l'ambition d'une alliance avec un prince si puissant et si riche. On accusa surtout Marcel à cause de l'indice fourni par la lettre qui fit sortir de chez lui le malheureux Félix. On parla mal de Vittoria elle-même, quand on la vit consentir à aller habiter le palais des Orsini comme future épouse, sitôt après la mort de son mari. On prétendait qu'il est peu probable qu'on arrive ainsi en un clin d'œil à se servir des petites armes, si l'on n'a fait usage, pendant quelque temps du moins, des armes de longue portée (2).

L'information sur ce meurtre fut faite par Mgr Portici, gouverneur de Rome, d'après les ordres de Grégoire XIII. On y voit

(1) La première femme du prince Orsini, dont il avait un fils nommé Virginio, était sœur de François Ier, grand-duc de Toscane, et du cardinal Ferdinand de Médicis. Il la fit périr du consentement de ses frères, parce qu'elle avait une intrigue. Telles étaient les lois de l'honneur apporté en Italie par les Espagnols. Les amours non-légitimes d'une femme offensaient autant ses frères que son mari.

(2) Allusion à l'usage de se battre avec une épée et un poignard.

seulement que ce Dominique, surnommé *Mancino*, arrêté par la *corte*, avoue et sans être mis à la question (*tormentato*), dans le second interrogatoire, en date du 24 février 1582 :

« Que la mère de Vittoria fut la cause de tout, et qu'elle fut secondée par la *cameriera* de Bologne, laquelle, aussitôt après le meurtre, prit refuge dans la citadelle de Bracciano (appartenant au prince Orsini et où la corte n'eût osé pénétrer), et que les exécuteurs du crime furent Marchione de Gubbio et Paul Barca de Bracciano, *lancie spezzate* (soldats) d'un seigneur duquel pour de dignes raisons on n'a pas inséré le nom. »

A ces *dignes raisons* se joignirent, comme je crois, les prières du cardinal Montalto, qui demanda avec instance que les recherches ne fussent pas poussées plus loin, et en effet il ne fut plus question du procès. Le *Mancino* fut mis hors de prison avec le *precetto* (ordre) de retourner directement à son pays, sous peine de la vie, et de ne jamais s'en écarter sans une permission expresse. La délivrance de cet homme eut lieu en 1583, le jour de saint Louis, et comme ce jour était aussi celui de la naissance du cardinal Montalto, cette circonstance me confirme de plus en plus dans la croyance que ce fut à sa prière que cette affaire fut terminée ainsi. Sous un gouvernement aussi faible que celui de Grégoire XIII, un tel procès pouvait avoir des conséquences fort désagréables et sans aucune compensation.

Les mouvemens de la *corte* furent ainsi arrêtés, mais le pape Grégoire XIII ne voulut pourtant pas consentir à ce que le prince Paul Orsini, duc de Bracciano, épousât la veuve Accoramboni. Sa sainteté, après avoir infligé à cette dernière une sorte de prison, donna le *precetto* au prince et à la veuve de ne point contracter de mariage ensemble sans une permission expresse de lui ou de ses successeurs.

Grégoire XIII vint à mourir (au commencement de 1585), et des docteurs en droit, consultés par le prince Paul Orsini, ayant répondu qu'ils estimaient que le *precetto* était annulé par la mort de qui l'avait imposé, il résolut d'épouser Vittoria avant l'élection d'un nouveau pape. Mais le mariage ne put se faire aussitôt que le prince le désirait, en partie parce qu'il voulait avoir le consentement des frères de Vittoria, et il arriva qu'Octave Accoramboni, évêque de Fossombrone, ne voulut jamais donner le sien, et en

partie parce qu'on ne croyait pas que l'élection du successeur de Grégoire XIII dût avoir lieu aussi promptement. Le fait est que le mariage ne se fit que le jour même que fut créé pape le cardinal Montalto, si intéressé dans cette affaire, c'est-à-dire le 24 avril 1585, soit que ce fût l'effet du hasard, soit que le prince fût bien aise de montrer qu'il ne craignait pas plus la *corte* sous le nouveau pape, qu'il n'avait fait sous Grégoire XIII.

Ce mariage offensa profondément l'ame de Sixte-Quint (car tel fut le nom choisi par le cardinal Montalto); il avait déjà quitté les façons de penser convenables à un moine, et monté son ame à la hauteur du grade dans lequel Dieu venait de le placer.

Le pape ne donna pourtant aucun signe de colère; seulement, le prince Orsini s'étant présenté ce même jour avec la foule des seigneurs romains pour lui baiser le pied, et avec l'intention secrète de tâcher de lire, dans les traits du saint père, ce qu'il avait à attendre ou à craindre de cet homme jusque-là si peu connu, il s'aperçut qu'il n'était plus temps de plaisanter. Le nouveau pape ayant regardé le prince d'une façon singulière, et n'ayant pas répondu un seul mot au compliment qu'il lui adressa, celui-ci prit la résolution de découvrir sur-le-champ quelles étaient les intentions de sa sainteté à son égard.

Par le moyen de Ferdinand, cardinal de Médicis (frère de sa première femme), et de l'ambassadeur catholique, il demanda et obtint du pape une audience dans sa chambre; là il adressa à sa sainteté un discours étudié, et, sans faire mention des choses passées, il se réjouit avec elle à l'occasion de sa nouvelle dignité, et lui offrit comme un très fidèle vassal et serviteur tout son avoir et toutes ses forces.

Le pape (1) l'écouta avec un sérieux extraordinaire, et à la fin lui répondit que personne ne désirait plus que lui, que la vie et les actions de Paolo Giordano Orsini fussent à l'avenir dignes du sang Orsini et d'un vrai chevalier chrétien; que quant à ce qu'il avait été par le passé, envers le saint siége et envers la maison et la personne de lui pape, personne ne pouvait le lui dire mieux que sa propre conscience; que pourtant, lui prince pouvait être assuré d'une chose, à savoir, que tout ainsi qu'il lui pardonnait volontiers

(1) Sixte-Quint, pape, en 1585, à soixante-huit ans, régna cinq ans et quatre mois. Il a des rapports frappans avec Napoléon.

tout ce qu'il avait pu faire contre Félix Peretti et contre Félix cardinal Montalto, jamais il ne lui pardonnerait ce qu'à l'avenir il pourrait faire contre le pape Sixte; qu'en conséquence il l'engageait à aller sur-le-champ expulser de sa maison et de ses états tous les bandits (exilés) et les malfaiteurs auxquels, jusqu'au présent moment, il avait donné asile.

Sixte-Quint avait une efficacité singulière, de quelque ton qu'il voulût se servir en parlant; mais quand il était irrité et menaçant, on eût dit que ses yeux lançaient la foudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prince Paul Orsini, accoutumé de tout temps à être craint des papes, fut porté à penser si sérieusement à ses affaires par cette façon de parler du pape, telle qu'il n'avait rien entendu de semblable pendant l'espace de treize ans, qu'à peine sorti du palais de sa sainteté, il courut chez le cardinal de Médicis lui raconter ce qui venait de se passer. Puis il résolut, par le conseil du cardinal, de congédier sans le moindre délai tous ces hommes repris de justice auxquels il donnait asile dans son palais et dans ses états, et il songea au plus vite à trouver quelque prétexte honnête pour sortir immédiatement des pays soumis au pouvoir de ce pontife si résolu.

Il faut savoir que le prince Paul Orsini était devenu d'une grosseur extraordinaire; ses jambes étaient plus grosses que le corps d'un homme ordinaire, et une de ces jambes énormes était affligée du mal nommé *la lupa* (la louve), ainsi appelé parce qu'il faut le nourrir avec une grande abondance de viande fraîche qu'on applique sur la partie affectée; autrement l'humeur violente, ne trouvant pas de chair morte à dévorer, se jetterait sur les chairs vivantes qui l'entourent.

Le prince prit prétexte de ce mal pour aller aux célèbres bains d'Abano, près de Padoue, pays dépendant de la république de Venise; il partit avec sa nouvelle épouse vers le milieu de juin. Abano était un port très sûr pour lui, car, depuis un grand nombre d'années, la maison Orsini était liée à la république de Venise par des services réciproques.

Arrivé en ce pays de sûreté, le prince ne pensa qu'à jouir des agrémens de plusieurs séjours, et, dans ce dessein, il loua trois magnifiques palais : l'un à Venise, le palais Dandolo, dans la rue de la Zecca; le second à Padoue, et ce fut le palais Foscarini, sur

la magnifique place nommée l'Arena; il choisit le troisième à Salo, sur la rive délicieuse du lac de Garde : celui-ci avait appartenu autrefois à la famille Sforza-Pallavicini.

Les seigneurs de Venise (le gouvernement de la république) apprirent avec plaisir l'arrivée dans leurs états d'un tel prince, et lui offrirent aussitôt une très noble *condotta* (c'est-à-dire une somme considérable payée annuellement, et qui devait être employée par le prince, à lever un corps de 2 ou 3,000 hommes dont il aurait le commandement). Le prince se débarrassa de cette offre fort lestement; il fit répondre à ces sénateurs que, bien que, par une inclination naturelle et héréditaire en sa famille, il se sentît porté de cœur au service de la sérénissime république, toutefois se trouvant présentement attaché au roi catholique, il ne lui semblait pas convenable d'accepter un autre engagement. Une réponse aussi résolue jeta quelque tiédeur dans l'esprit des sénateurs. D'abord ils avaient pensé à lui faire à son arrivée à Venise, et au nom de tout le public, une réception fort honorable; ils se déterminèrent sur sa réponse à le laisser arriver comme un simple particulier.

Le prince Orsini, informé de tout, prit la résolution de ne pas même aller à Venise. Il était déjà dans le voisinage de Padoue, il fit un détour dans cet admirable pays, et se rendit, avec toute sa suite, dans la maison préparée pour lui à Salo, sur les bords du lac de Garde. Il y passa tout cet été au milieu des passe-temps les plus agréables et les plus variés.

L'époque du changement (de séjour) étant arrivée, le prince fit quelques petits voyages, à la suite desquels il lui sembla ne plus supporter la fatigue comme autrefois, il eut des craintes pour sa santé; enfin il songea à aller passer quelques jours à Venise, mais il en fut détourné par sa femme, Vittoria, qui l'engagea à continuer de séjourner à Salo.

Il y a eu des gens qui ont pensé que Vittoria Accoramboni s'était aperçue du péril que couraient les jours du prince, son mari, et qu'elle ne l'engagea à rester à Salo, que dans le dessein de l'entraîner plus tard hors d'Italie, et par exemple, dans quelque ville libre, chez les Suisses. Par ce moyen, elle mettait en sûreté, en cas de mort du prince, et sa personne et sa fortune particulière.

Que cette conjecture ait été fondée ou non, le fait est que rien de tel n'arriva, car le prince ayant été attaqué d'une nouvelle indisposition à Salo, le 10 novembre, il eut sur-le-champ le pressentiment de ce qui devait arriver.

Il eut pitié de sa malheureuse femme; il la voyait, dans la plus belle fleur de sa jeunesse, rester pauvre autant de réputation que des biens de la fortune, haïe des princes régnans en Italie, peu aimée des Orsini et sans espoir d'un autre mariage après sa mort. Comme un seigneur magnanime et de foi loyale, il fit de son propre mouvement un testament par lequel il voulut assurer la fortune de cette infortunée. Il lui laissa en argent ou en joyaux la somme importante de cent mille piastres (1), outre tous les chevaux, carrosses et meubles dont il se servait dans ce voyage. Tout le reste de sa fortune fut laissé par lui à Virginio Orsini, son fils unique, qu'il avait eu de sa première femme, sœur de François Ier, grand-duc de Toscane (celle-là même qu'il fit tuer pour infidélité, du consentement de ses frères).

Mais combien sont incertaines les prévisions des hommes! Les dispositions que Paul Orsini pensait devoir assurer une parfaite sécurité à cette malheureuse jeune femme, se changèrent pour elle en précipices et en ruine.

Après avoir signé son testament, le prince se trouva un peu mieux le 12 novembre. Le matin du 13, on le saigna, et les médecins, n'ayant d'espoir que dans une diète sévère, laissèrent les ordres les plus précis pour qu'il ne prît aucune nourriture.

Mais ils étaient à peine sortis de la chambre, que le prince exigea qu'on lui servît à dîner; personne n'osa le contredire, et il mangea et but comme à l'ordinaire. A peine le repas fut-il terminé, qu'il perdit connaissance, et deux heures avant le coucher du soleil il était mort.

Après cette mort subite, Vittoria Accoramboni, accompagnée de Marcel, son frère, et de toute la cour du prince défunt, se rendit à Padoue dans le palais Foscarini, situé près de l'*Arena*, celui-là même que le prince Orsini avait loué.

Peu après son arrivée, elle fut rejointe par son frère Flaminio, qui jouissait de toute la faveur du cardinal Farnèse. Elle s'occupa

(1) Environ 2,000,000 de 1837.

alors des démarches nécessaires pour obtenir le paiement du legs que lui avait fait son mari; ce legs s'élevait à 60 mille piastres effectives qui devaient lui être payées dans le terme de deux années, et cela indépendamment de la dot, de la contredot, et de tous les joyaux et meubles qui étaient en son pouvoir. Le prince Orsini avait ordonné, par son testament, qu'à Rome, ou dans telle autre ville, au choix de la duchesse, on lui achèterait un palais de la valeur de 10 mille piastres et une vigne (maison de campagne) de 6 mille; il avait prescrit de plus qu'il fût pourvu à sa table et à tout son service comme il convenait à une femme de son rang. Le service devait être de quarante domestiques, avec un nombre de chevaux correspondant.

La signora Vittoria avait beaucoup d'espoir dans la faveur des princes de Ferrare, de Florence et d'Urbin, et dans celle des cardinaux Farnèse et de Médicis, nommés par le feu prince ses exécuteurs testamentaires. Il est à remarquer que le testament avait été dressé à Padoue, et soumis aux lumières des excellentissimes Parrizolo et Menochio, premiers professeurs de cette université et aujourd'hui si célèbres jurisconsultes.

Le prince Louis Orsini arriva à Padoue pour s'acquitter de ce qu'il avait à faire relativement au feu duc et à sa veuve, et se rendre ensuite au gouvernement de l'île de Corfou auquel il avait été nommé par la sérénissime république.

Il naquit d'abord une difficulté entre la signora Vittoria et le prince Louis, sur les chevaux du feu duc, que le prince disait n'être pas proprement des meubles suivant la façon ordinaire de parler; mais la duchesse prouva qu'ils devaient être considérés comme des meubles proprement dits, et il fut résolu qu'elle en retiendrait l'usage jusqu'à décision ultérieure; elle donna pour garantie le seigneur Soardi de Bergame, condotiere des seigneurs vénitiens, gentilhomme fort riche et des premiers de sa patrie.

Il survint une autre difficulté au sujet d'une certaine quantité de vaisselle d'argent, que le feu duc avait remise au prince Louis comme gage d'une somme d'argent que celui-ci avait prêtée au duc. Tout fut décidé par voie de justice, car le sérénissime (duc) de Ferrare s'employait pour que les dernières dispositions du feu prince Orsini eussent leur entière exécution.

Cette seconde affaire fut décidée le 23 décembre, qui était un dimanche.

La nuit suivante, quarante hommes entrèrent dans la maison de ladite dame Accoramboni. Ils étaient revêtus d'habits de toile taillés d'une manière extravagante et arrangés de façon qu'ils ne pouvaient être reconnus, sinon par la voix; et lorsqu'ils s'appelaient entre eux, ils faisaient usage de certains noms de jargon.

Ils cherchèrent d'abord la personne de la duchesse, et l'ayant trouvée, l'un d'eux lui dit : « Maintenant il faut mourir. »

Et sans lui accorder un moment, encore qu'elle demandât de se recommander à Dieu, il la perça d'un poignard étroit au-dessous du sein gauche, et agitant le poignard en tous sens, le cruel demanda plusieurs fois à la malheureuse de lui dire s'il lui touchait le cœur; enfin elle rendit le dernier soupir. Pendant ce temps les autres cherchaient les frères de la duchesse, desquels l'un, Marcel, eut la vie sauve, parce qu'on ne le trouva pas dans la maison; l'autre fut percé de cent coups. Les assassins laissèrent les morts par terre, toute la maison en pleurs et en cris; et s'étant saisis de la cassette qui contenait les joyaux et l'argent, ils partirent.

Cette nouvelle parvint rapidement aux magistrats de Padoue; ils firent reconnaître les corps morts, et rendirent compte à Venise.

Pendant tout le lundi, le concours fut immense au dit palais et à l'église *des Ermites* pour voir les cadavres. Les curieux étaient émus de pitié, particulièrement à voir la duchesse si belle; ils pleuraient son malheur, *et dentibus fremebant* (et grinçaient des dents) contre les assassins; mais on ne savait pas encore leurs noms.

La *corte* étant venue en soupçon, sur de forts indices, que la chose avait été faite par les ordres, ou du moins avec le consentement dudit prince Louis, elle le fit appeler, et lui, voulant entrer *in corte* (dans le tribunal) du très illustre capitaine avec une suite de quarante hommes armés, on lui barra la porte, et on lui dit qu'il entrât avec trois ou quatre seulement. Mais au moment où ceux-ci passaient, les autres se jetèrent à leur suite, écartèrent les gardes, et ils entrèrent tous.

Le prince Louis, arrivé devant le très illustre capitaine, se plaignit d'un tel affront, alléguant qu'il n'avait reçu un traitement pareil d'aucun prince souverain. Le très illustre capitaine lui ayant

demandé s'il savait quelque chose touchant la mort de la signora Vittoria, et ce qui était arrivé la nuit précédente, il répondit que oui, et qu'il avait ordonné qu'on en rendît compte à la justice. On voulut mettre sa réponse par écrit; il répondit que les hommes de son rang n'étaient pas tenus à cette formalité, et que, semblablement, ils ne devaient pas être interrogés.

Le prince Louis demanda la permission d'expédier un courrier à Florence avec une lettre pour le prince Virginio Orsini, auquel il rendait compte du procès et du crime survenu. Il montra une lettre feinte qui n'était pas la véritable, et obtint ce qu'il demandait.

Mais l'homme expédié fut arrêté hors de la ville et soigneusement fouillé; on trouva la lettre que le prince Louis avait montrée, et une seconde lettre cachée dans les bottes du courrier; elle était de la teneur suivante :

« AU SEIGNEUR VIRGINIO ORSINI.

« TRÈS ILLUSTRE SEIGNEUR,

« Nous avons mis à exécution ce qui avait été convenu entre nous, et de telle façon, que nous avons pris pour dupe le très illustre Tondini (apparemment le nom du chef de la *corte* qui avait interrogé le prince), si bien que l'on me tient ici pour le plus galant homme du monde. J'ai fait la chose en personne, ainsi ne manquez pas d'envoyer sur-le-champ les gens que vous savez. »

Cette lettre fit impression sur les magistrats; ils se hâtèrent de l'envoyer à Venise; par leur ordre, les portes de la ville furent fermées, et les murailles garnies de soldats le jour et la nuit. On publia un avis portant des peines sévères pour qui, ayant connaissance des assassins, ne communiquerait pas ce qu'il savait à la justice. Ceux des assassins qui porteraient témoignage contre un des leurs ne seraient point inquiétés, et même on leur compterait une somme d'argent.

Mais sur les sept heures de nuit, la veille de Noël (le 24 décembre vers minuit), Aloïse Bragadin (1) arriva de Venise avec

(1) Bragadine.

d'amples pouvoirs de la part du sénat, et l'ordre de faire arrêter vifs ou morts, et quoi qu'il en pût coûter, ledit prince Louis et tous les siens.

Ledit seigneur avogador Bragadin, les seigneurs capitaine et podesta se réunirent dans la forteresse.

Il fut ordonné, sous peine de la potence (*della forca*), à toute la milice à pied et à cheval, de se rendre bien pourvue d'armes autour de la maison dudit prince Louis, voisine de la forteresse, et contiguë à l'église de Saint-Augustin sur l'*Arena*.

Le jour arrivé (qui était celui de Noël), un édit fut publié dans la ville, qui exhortait les fils de Saint-Marc à courir en armes à la maison du seigneur Louis; ceux qui n'avaient pas d'armes étaient appelés à la forteresse où on leur en remettrait autant qu'ils voudraient; cet édit promettait une récompense de 2,000 ducats à qui remettrait à la *corte*, vif ou mort, ledit seigneur Louis, et 500 ducats pour la personne de chacun de ses gens. De plus, il y avait ordre à qui ne serait pas pourvu d'armes de ne point approcher de la maison du prince, afin de ne pas porter obstacle à qui se battrait dans le cas où il jugerait à propos de faire quelque sortie.

En même temps, on plaça des fusils de rempart, des mortiers et de la grosse artillerie sur les vieilles murailles, vis-à-vis la maison occupée par le prince; on en mit autant sur les murailles neuves, desquelles on voyait le derrière de ladite maison. De ce côté, on avait placé la cavalerie de façon à ce qu'elle pût se mouvoir librement, si l'on avait besoin d'elle. Sur les bords de la rivière, on était occupé à disposer des bancs, des armoires, des chars et autres meubles propres à faire office de parapets. On pensait, par ce moyen, mettre obstacle aux mouvemens des assiégés, s'ils entreprenaient de marcher contre le peuple en ordre serré. Ces parapets devaient aussi servir à protéger les artilleurs et les soldats contre les arquebusades des assiégés.

Enfin on plaça des barques sur la rivière, en face et sur les côtés de la maison du prince, lesquelles étaient chargées d'hommes armés de mousquets et d'autres armes propres à inquiéter l'ennemi, s'il tentait une sortie : en même temps on fit des barricades dans toutes les rues.

Pendant ces préparatifs arriva une lettre, rédigée en termes fort

convenables, par laquelle le prince se plaignait d'être jugé coupable et de se voir traité en ennemi, et même en rebelle, avant que l'on eût examiné l'affaire. Cette lettre avait été composée par Liverotto.

Le 27 décembre, trois gentilshommes, des principaux de la ville, furent envoyés par les magistrats au seigneur Louis, qui avait avec lui, dans sa maison, quarante hommes, tous anciens soldats accoutumés aux armes. On les trouva occupés à se fortifier avec des parapets formés de planches et de matelas mouillés, et à préparer leurs arquebuses.

Ces trois gentilshommes déclarèrent au prince que les magistrats étaient résolus à s'emparer de sa personne; ils l'exhortèrent à se rendre, ajoutant que, par cette démarche, avant qu'on en fût venu aux voies de fait, il pouvait espérer d'eux quelque miséricorde. A quoi le seigneur Louis répondit que, si avant tout, les gardes placées autour de sa maison étaient levées, il se rendrait auprès des magistrats accompagné de deux ou trois des siens, pour traiter de l'affaire, sous la condition expresse qu'il serait toujours libre de rentrer dans sa maison.

Les ambassadeurs prirent ces propositions écrites de sa main, et retournèrent auprès des magistrats qui refusèrent les conditions, particulièrement d'après les conseils du très illustre *Pio Enea*, et autres nobles présens. Les ambassadeurs retournèrent auprès du prince, et lui annoncèrent que, s'il ne se rendait pas purement et simplement, on allait raser sa maison avec de l'artillerie; à quoi il répondit qu'il préférait la mort à cet acte de soumission.

Les magistrats donnèrent le signal de la bataille, et quoiqu'on eût pu détruire presque entièrement la maison par une seule décharge, on aima mieux agir d'abord avec de certains ménagemens, pour voir si les assiégés ne consentiraient point à se rendre.

Ce parti a réussi, et l'on a épargné à Saint-Marc beaucoup d'argent, qui aurait été dépensé à rebâtir les parties détruites du palais attaqué; toutefois, il n'a pas été approuvé généralement. Si les hommes du seigneur Louis avaient pris leur parti sans balancer, et se fussent élancés hors de la maison, le succès eût été fort incertain. C'étaient de vieux soldats; ils ne manquaient ni de munitions, ni d'armes, ni de courage, et, surtout, ils avaient le

plus grand intérêt à vaincre; ne valait-il pas mieux, même en mettant les choses au pis, mourir d'un coup d'arquebuse que de la main du bourreau? D'ailleurs, à qui avaient-ils affaire? à de malheureux assiégeans peu expérimentés dans les armes, et les seigneurs, dans ce cas, se seraient repentis de leur clémence et de leur bonté naturelle.

On commença donc à battre la colonnade qui était sur le devant de la maison; ensuite, tirant toujours un peu plus haut, on détruisit le mur de façade qui est derrière. Pendant ce temps, les gens du dedans tirèrent force arquebusades, mais sans autre effet que de blesser à l'épaule un homme du peuple.

Le seigneur Louis criait avec une grande impétuosité : Bataille! bataille! guerre! guerre! Il était très occupé à faire fondre des balles avec l'étain des plats et le plomb des carreaux des fenêtres. Il menaçait de faire une sortie, mais les assiégeans prirent de nouvelles mesures, et l'on fit avancer de l'artillerie de plus gros calibre.

Au premier coup qu'elle tira, elle fit écrouler un grand morceau de la maison, et un certain Pandolfo Leupratti de Camerino tomba dans les ruines. C'était un homme de grand courage et un bandit de grande importance. Il était banni des états de la sainte église, et sa tête avait été mise au prix de 400 piastres par le très illustre seigneur Vitelli, pour la mort de Vincent Vitelli, lequel avait été attaqué dans sa voiture, et tué à coups d'arquebuse et de poignard, donnés par le prince Louis Orsini avec le bras du susdit Pandolfo et de ses compagnons. Tout étourdi de sa chute, Pandolfo ne pouvait faire aucun mouvement; un serviteur des seigneurs Caidi Lista s'avança sur lui armé d'un pistolet, et très bravement il lui coupa la tête qu'il se hâta de porter à la forteresse et de remettre aux magistrats.

Peu après, un autre coup d'artillerie fit tomber un pan de la maison, et en même temps le comte de Montemelino de Pérouse, et il mourut dans les ruines, tout fracassé par le boulet.

On vit ensuite sortir de la maison un personnage nommé le colonel Lorenzo, des nobles de Camerino, homme fort riche, et qui en plusieurs occasions avait donné des preuves de valeur et était fort estimé du prince. Il résolut de ne pas mourir tout-à-fait sans vengeance; il voulut tirer son fusil, mais encore que la roue

tournât, il arriva, peut-être par la permission de Dieu, que l'arquebuse ne prit pas feu, et dans cet instant il eut le corps traversé d'une balle. Le coup avait été tiré par un pauvre diable, répétiteur des écoliers à Saint-Michel. Et tandis que pour gagner la récompense promise, celui-ci s'approchait pour lui couper la tête, il fut prévenu par d'autres plus lestes et surtout plus forts que lui, lesquels prirent la bourse, le ceinturon, le fusil, l'argent et les bagues du colonel, et lui coupèrent la tête.

Ceux-ci étant morts dans lesquels le prince Louis avait le plus de confiance, il resta fort troublé, et on ne le vit plus se donner aucun mouvement.

Le seigneur Filenfi, son maître de casa et secrétaire en habit civil, fit signe d'un balcon avec un mouchoir blanc qu'il se rendait. Il sortit et fut mené à la citadelle, *conduit sous le bras*, comme on dit qu'il est d'usage à la guerre, par Anselme Suardo, lieutenant des seigneurs (magistrats). Interrogé sur-le-champ, il dit n'avoir aucune faute dans ce qui s'était passé, parce que la veille de Noël seulement il était arrivé de Venise, où il s'était arrêté plusieurs jours pour les affaires du prince.

On lui demanda quel nombre de gens avait avec lui le prince; il répondit: Vingt ou trente personnes.

On lui demanda leurs noms, il répondit qu'il y en avait huit ou dix, qui, étant personnes de qualité, mangeaient, ainsi que lui, à la table du prince, et que de ceux-là il savait les noms, mais que des autres, gens de vie vagabonde et arrivés depuis peu auprès du prince, il n'avait aucune particulière connaissance.

Il nomma treize personnes, y compris le frère de Liveroto.

Peu après, l'artillerie placée sur les murailles de la ville commença à jouer. Les soldats se placèrent dans les maisons contiguës à celle du prince pour empêcher la fuite de ses gens. Ledit prince, qui avait couru les mêmes périls que les deux dont nous avons raconté la mort, dit à ceux qui l'entouraient de se soutenir jusqu'à ce qu'ils vissent un écrit de sa main accompagné d'un certain signe; après quoi il se rendit à cet Anselme Suardo, déjà nommé ci-dessus. Et parce qu'on ne put le conduire en carrosse, ainsi qu'il était prescrit, à cause de la grande foule de peuple et des barricades faites dans les rues, il fut résolu qu'il irait à pied.

Il marcha au milieu des gens de Marcel Accoramboni; il avait

à ses côtés les seigneurs condottieri, le lieutenant Suardo, d'autres capitaines et gentilshommes de la ville, tous très bien fournis d'armes. Venait ensuite une bonne compagnie d'hommes d'armes et de soldats de la ville. Le prince Louis marchait vêtu de brun, son stylet au côté, et son manteau relevé sous le bras d'un air fort élégant; il dit avec un sourire rempli de dédain : *Si j'avais combattu!* voulant presque faire entendre qu'il l'aurait emporté. Conduit devant les seigneurs, il les salua aussitôt, et dit :

— Messieurs, je suis prisonnier de ce gentilhomme, montrant le seigneur Anselme, et je suis très fâché de ce qui est arrivé et qui n'a pas dépendu de moi.

Le capitaine ayant ordonné qu'on lui enlevât le stylet qu'il avait au côté, il s'appuya à un balcon, et commença à se tailler les ongles avec une paire de petits ciseaux qu'il trouva là.

On lui demanda quelles personnes il avait dans sa maison; il nomma parmi les autres le colonel Liveroto et le comte Montemelino dont il a été parlé ci-dessus, ajoutant qu'il donnerait 10,000 piastres pour racheter l'un deux, et que pour l'autre il donnerait son sang même. Il demanda d'être placé dans un lieu convenable à un homme tel que lui. La chose étant ainsi convenue, il écrivit de sa main aux siens, leur ordonnant de se rendre, et il donna sa bague pour signe. Il dit au seigneur Anselme qu'il lui donnait son épée et son fusil, le priant, lorsqu'on aurait trouvé ces armes dans sa maison, de s'en servir pour amour de lui, comme étant armes d'un gentilhomme et non de quelque soldat vulgaire.

Les soldats entrèrent dans la maison, la visitèrent avec soin, et sur-le-champ on fit l'appel des gens du prince qui se trouvèrent au nombre de trente-quatre, après quoi ils furent conduits deux à deux dans la prison du palais. Les morts furent laissés en proie aux chiens, et on se hâta de rendre compte du tout à Venise.

On s'aperçut que beaucoup de soldats du prince Louis, complices du fait, ne se trouvaient pas; on défendit de leur donner asile, sous peine, pour les contrevenans, de la démolition de leur maison et de la confiscation de leurs biens; ceux qui les dénonceraient recevraient 50 piastres. Par ces moyens on en trouva plusieurs.

On expédia de Venise une frégate à Candie, portant ordre au seigneur Latino Orsini de revenir sur-le-champ pour affaire de grande importance, et l'on croit qu'il perdra sa charge.

Hier matin, qui fut le jour de Saint-Étienne, tout le monde s'attendait à voir mourir ledit prince Louis, ou à ouïr raconter qu'il avait été étranglé en prison ; et l'on fut généralement surpris qu'il en fût autrement, vu qu'il n'est pas oiseau à tenir long-temps en cage. Mais la nuit suivante le procès eut lieu, et le jour de Saint-Jean, un peu avant l'aube, on sut que ledit seigneur avait été étranglé et qu'il était mort fort bien disposé. Son corps fut transporté sans délai à la cathédrale, accompagné par le clergé de cette église et par les pères jésuites. Il fut laissé toute la journée sur une table au milieu de l'église pour servir de spectacle au peuple et de miroir aux inexpérimentés.

Le lendemain son corps fut porté à Venise, ainsi qu'il l'avait ordonné dans son testament, et là il fut enterré.

Le samedi on pendit deux de ses gens ; le premier et le principal fut Furio Savorgnano, l'autre une personne vile.

Le lundi qui fut le pénultième jour de l'an susdit, on en pendit treize parmi lesquels plusieurs étaient très nobles ; deux autres, l'un dit le capitaine Splendiano et l'autre le comte Paganello, furent conduits par la place et légèrement tenaillés ; arrivés au lieu du supplice, ils furent assommés, eurent la tête cassée, et furent coupés en quartiers, étant encore presque vifs. Ces hommes étaient nobles, et avant qu'ils se donnassent au mal, ils étaient fort riches. On dit que le comte Paganello fut celui qui tua la signora Vittoria Accoramboni avec la cruauté qui a été racontée. On objecte à cela que le prince Louis, dans la lettre citée plus haut, atteste qu'il a fait la chose de sa main ; peut-être fut-ce par vaine gloire comme celle qu'il montra dans Rome en faisant assassiner Vitelli, ou bien pour mériter davantage la faveur du prince Virginio Orsini.

Le comte Paganello, avant de recevoir le coup mortel, fut percé à diverses reprises avec un couteau au-dessous du sein gauche, pour lui toucher le cœur comme il l'avait fait à cette pauvre dame. Il arriva de là que de la poitrine il versait comme un fleuve de sang. Il vécut ainsi plus d'une demi-heure, au grand étonnement de tous. C'était un homme de quarante-cinq ans qui annonçait beaucoup de force.

Les fourches patibulaires sont encore dressées pour expédier les dix-neuf qui restent, le premier jour qui ne sera pas de fête.

Mais comme le bourreau est extrêmement las, et que le peuple est comme en agonie pour avoir vu tant de morts, on diffère l'exécution pendant ces deux jours. On ne pense pas qu'on laisse la vie à aucun. Il n'y aura peut-être d'excepté parmi les gens attachés au prince Louis, que le seigneur Filenfi, son maître de *casa*, lequel se donne toutes les peines du monde, et en effet la chose est importante pour lui, afin de prouver qu'il n'a eu aucune part au fait.

Personne ne se souvient, même parmi les plus âgés de cette ville de Padoue, que jamais, par une sentence plus juste, on ait procédé contre la vie de tant de personnes, en une seule fois. Et ces seigneurs (de Venise) se sont acquis une bonne renommée et réputation auprès des nations les plus civilisées.

(Ajouté d'une autre main).

François Filenfi, secrétaire et *maestro di casa*, fut condamné à quinze ans de prison. L'échanson (*copiere*) Anorio Adami de Fermo, ainsi que deux autres, à une année de prison; sept autres furent condamnés aux galères avec les fers aux pieds, et enfin sept furent relâchés.

POÈTES

ET

ROMANCIERS MODERNES

DE LA GRANDE-BRETAGNE.

IV.

ROBERT BURNS.

I.

Un vieillard, qui a assez souffert pour avoir le droit d'être optimiste, me disait dernièrement, à propos des infortunes des poètes et des vives et inutiles réclamations qu'elles ont soulevées de tout temps : « Lorsqu'un fait se reproduit continuellement dans tous les pays et à toutes les époques, ce fait a beau blesser nos sympathies, il est d'un esprit droit et équitable, avant d'accuser la Providence, de chercher la raison de cette injustice apparente, et d'en apprécier les compensations.

« Les poètes sont malheureux, dit-on ; et on s'étonne, et on s'indigne, et on déclame contre la destinée. Mais il faut qu'ils soient malheureux, voilà ce qu'on oublie. La poésie exige une sensibilité qui se blesse au moindre contact, et qui (ajoutons-le pour être juste) perçoit des jouissances inconnues aux natures plus grossières. C'est le double lot de toutes les organisations délicates et

impressionnables. Seulement les poètes ont un dédommagement de plus, c'est d'occuper le public de leurs souffrances, et d'y puiser mille satisfactions d'amour-propre. Plus je réfléchis, plus je les trouve exigeans et mal fondés dans leurs plaintes, de vouloir le talent sans la douleur, l'effet sans la cause, d'aspirer tout ensemble à la gloire et au bonheur. Pour les poètes lyriques surtout, est-ce possible, eux qui sont le sujet de leurs chants? Heureux, qu'auraient-ils à nous dire? Ne faut-il pas qu'ils pleurent pour nous intéresser? La question serait éclaircie, je crois, si, au lieu de répéter que les poètes sont malheureux, on reconnaissait que ce sont les malheureux qui sont poètes.

« Et n'appelez pas cette explication un motif ingénieux de résignation aux maux d'autrui; quoique vieux, je ne suis pas encore si égoïste. Mais pourquoi aurais-je tant de scrupules? Placez un poète entre la souffrance et l'obscurité, son choix ne sera pas douteux. Je fais comme lui : son talent me console de ses malheurs, puisque c'est une filiation inévitable, et je suis de l'avis d'une femme de ma connaissance, qui a pour règle de ne jamais lire les ouvrages d'un poète dont la vie ne l'a pas fait pleurer. »

Burns est du nombre des poètes que mon vieil ami a dû lire, car sa vie fut empoisonnée par bien des chagrins, non pas de ces infortunes brillantes et dramatiques, qui excitent l'intérêt de la foule, et trouvent leurs dédommagemens dans l'effet qu'elles produisent, mais de ces misères lentes, obscures, continues, qui minent peu à peu les forces morales et physiques, et qui me semblent beaucoup plus dignes de compassion.

Fils d'un pauvre fermier du comté d'Ayr, en Ecosse, Robert Burns apprit, dès l'enfance, à se familiariser avec les travaux et les privations que sa destinée lui réservait. Son père, homme d'un caractère recommandable et d'un esprit fort au-dessus de sa position, lutta toute sa vie contre la mauvaise fortune, et ne laissa à ses enfans, pour tout patrimoine, que l'exemple de ses vertus et une éducation passable, qui était en partie son ouvrage. Livrés à eux-mêmes, Robert et son jeune frère Gilbert prirent, comme leur père, une ferme à bail; mais leur entreprise ne réussit pas mieux que les siennes. Outre la fatalité qui s'acharnait sur toute cette famille, une autre cause personnelle à Robert mettait obstacle au succès : l'amour, qui seul détourne assez déjà de ce qu'on nomme

les intérêts positifs de la vie, l'amour lui avait apporté une distraction bien plus dangereuse encore, car elle est éternelle. Robert était devenu poète, et tandis que son corps robuste exécutait machinalement les travaux de sa ferme, sa pensée était ailleurs, à la poursuite de mille gracieux fantômes.

Mais c'était trop peu de l'ennui quotidien d'une tâche rebutante qui prive du bonheur de se livrer à celle qui plairait, c'était trop peu des résultats fâcheux d'un travail fait à contre-cœur; la destinée apparemment ne le trouvait pas assez malheureux, je veux dire assez poète : il fallait que ses souffrances et ses charges s'accrussent de celles de toute une famille. Amoureux de Jeanne Armour, il devint père, et voulut en homme d'honneur réparer son imprudence. Mais ce mariage, qui lui-même était une infortune dans sa position, devait être acheté par mille autres chagrins.

Il était encore à sa ferme de Mossgiel, lorsque sa jeune maîtresse s'aperçut que leur liaison ne pouvait plus long-temps rester secrète. Jugez de leur embarras : depuis quatre ans, l'hiver avait été très rude et le printemps fort tardif. La ferme, loin de répondre aux efforts des deux frères, avait épuisé la plus grande partie de leurs ressources. Robert pouvait-il associer sa chère Jeanne à une situation si précaire? Il fut convenu qu'il lui ferait une promesse de mariage, qu'il irait tenter fortune en Jamaïque, et qu'en attendant, Jeanne resterait chez elle, jusqu'à ce qu'il plût à la Providence de lui renvoyer un mari en état de soutenir une famille.

Mais Jeanne avait un père qui, à cette nouvelle, jeta les hauts cris. Sa femme et lui trouvèrent qu'un mariage de cette espèce ne remédiait à rien. Un mari en Jamaïque! autant n'en point avoir, et beaucoup mieux même, car c'était ôter à leur fille toute espérance d'un autre établissement. Ils signifièrent donc à Jeanne leur désir que ce papier fût annulé, et le mariage en même temps. Celle-ci, pleine de remords d'avoir causé une si violente affliction à de tendres parens, se soumit à leur volonté, et en donna connaissance à Robert. Pauvre Robert! Quelles angoisses! Il offrit de rester et de soutenir de son mieux sa femme et ses deux enfans jumeaux avec le produit de son travail journalier. On rejeta ses offres. Que faire? Plier sous la nécessité, suivre son plan et s'embarquer pour la Jamaïque, au risque de trouver Jeanne mariée à son retour? Il s'y était résolu, lorsque la destinée voulut bien lui

accorder quelque répit. Le succès qu'obtenaient ses poèmes à Édimbourg l'empêcha de partir. La poésie, qui doit tant à l'amour, voulut cette fois payer sa dette, — une fois n'est pas coutume, — et s'étant présenté de nouveau avec plus de réputation que d'argent, et quelques protections assez froides, près des impitoyables parens de sa chère Jeanne, Robert parvint à les attendrir, et obtint d'eux la permission d'épouser la mère de ses enfans, et de réparer le tort qu'il avait fait à l'honneur de leur fille.

Mais tout est malheur aux malheureux. Le mariage et la paternité, ces liens qui attachent les hommes à la vie, sont pour le pauvre autant de fardeaux sous lesquels il succombe. Dans des yeux adorés, il voit se multiplier l'image de sa propre misère, et à chaque coup dont le frappe l'adversité, le sang jaillit de plus d'une blessure.

Ces réflexions, Burns dut les faire souvent dans l'amertume de son cœur, lorsque le sommeil fuyait ses membres fatigués, et qu'il roulait dans sa tête mille projets avortés de fortune, qui se dissipaient comme des brouillards au soleil de la réalité. Pauvre poète, c'est en vain que ta muse, à demi vêtue du tartan national, et couronnée de noisettes et de feuilles de houx, t'apparait comme une fée bienfaisante qui doit, d'un coup de sa baguette, métamorphoser ta chaumière en palais; tu mourras fermier comme tu as vécu, arrosant de sueurs une terre avare qui ne fournit pas aux besoins de ta famille, honorant une patrie ingrate qui te laissera expirer à trente-huit ans d'épuisement et de misère! Tu auras des lecteurs, d'oisifs visiteurs qui t'habitueront à quitter le coin de ton feu pour les joies bruyantes de la taverne, des seigneurs qui t'auront comme une curiosité à leur table, et qui se croiront des Mécènes pour t'avoir fait nommer jaugeur à cinquante livres sterling d'appointemens.

Jaugeur! ne voilà-t-il pas un judicieux emploi de tes facultés et de leur crédit? Il s'agit d'assurer l'existence d'un grand poète : que vont-ils faire? Lui procurer une place analogue à ses goûts, ou le mettre à même, par une pension, de se donner tout entier à la poésie? Non pas, ils en feront un douanier! Ce temps précieux qui pourrait accroître les trésors poétiques de l'Écosse, il faudra qu'il le perde à courir par toutes les saisons à la poursuite des contrebandiers!

Représentez-vous un étranger, grand admirateur de Burns, qui

dans son enthousiasme part pour l'Écosse, afin de voir ce génie dont sa patrie sera justement fière un jour. Où le trouvera-t-il? Rêvant sur les bords fleuris du Doon ou de la Cree, et confiant les peines secrètes de son cœur à sa muse, pour qu'elle en prenne sa part et le soulage? Non, il est dans une cave, à jauger de l'ale ou du whiskey!

Et ne le plaignons pas trop. Songez donc, depuis Homère, quelle série de poètes mendians; et il n'y a pas bien long-temps (en 1579) que les ménestrels d'Ecosse ont été rangés par la législation dans la classe des vauriens et des vagabonds. En faire des douaniers, c'est réellement un immense progrès. Et sans cette place, que serait-il devenu? Un jour il a manqué de la perdre : il s'était permis de parler politique, et d'exprimer une opinion. Un jaugeur, une opinion! quelle audace! quel scandale! Heureusement quelques protecteurs intervinrent, et on se contenta de le prévenir qu'il ne devait désormais espérer aucun avancement. Depuis cette époque, le découragement s'empara de lui à tout jamais. Des rhumatismes gagnés sans doute au service de cette paternelle administration, et une fièvre lente, ruinèrent sa constitution, déjà minée par tant de soucis, et il rendit au ciel sa belle ame avec le regret de laisser sans appui, dans un monde qu'il avait trouvé lui-même si peu charitable, quatre enfans et sa femme près d'accoucher d'un cinquième, qui naquit le jour même des funérailles de son père.

A peine était-il mort que, selon l'éternel usage, tous les esprits furent en émoi. Le peuple, qui n'aime guère les beaux vers, aime fort en revanche les beaux enterremens : il ne voulut pas perdre cette occasion d'un divertissement funéraire. Les volontaires de Dumfries résolurent de rendre les honneurs militaires à leur illustre camarade; l'infanterie et la cavalerie, qui étaient dans la ville, se joignirent à eux; les principaux habitans daignèrent suivre le cortége, et le corps fut porté à bras jusqu'au cimetière où, pour dernier adieu, il fut salué de trois décharges. Et puis dites que la patrie est ingrate envers ses grands hommes!

Une souscription, ouverte au profit de sa veuve et des cinq enfans, s'éleva à 700 livres sterling, et M. James Currie se chargea de publier une édition complète des œuvres de Burns, dont le produit fut destiné au même usage. Ainsi se trouvèrent heureusement démentis les pressentimens funestes qui assiégeaient son lit

de mort; car c'était là l'idée fixe de ses derniers momens, dans le délire comme dans les intervalles de lucidité.

Mais, quelles que fussent sa pauvreté et ses inquiétudes constantes comme père de famille, jamais elles ne purent dompter son esprit d'indépendance, ni tempérer l'excès de sa délicatesse. Le succès de ses publications avait été brillant, et il pouvait exiger un prix avantageux de ses nouvelles productions. Dans l'année 1765, l'éditeur d'un journal de Londres, jouissant d'un grand crédit littéraire, lui offrit en échange d'une pièce de vers par semaine, 52 guinées par an; mais il refusa par fierté, non par paresse, comme on pourrait le croire d'un poète; car, à cette époque même et depuis plusieurs années, il donnait gratuitement ses belles poésies lyriques au *Muséum* de Johnson; et c'est en vain que Thomson insistait pour lui faire accepter le prix de sa coopération si active au recueil des mélodies écossaises. Dans sa pensée, c'eût été prostituer sa muse, et il ne voulut recevoir, en dédommagement de sa peine, qu'un exemplaire de ses ravissantes poésies.

Je me trompe : il reçut de l'argent. La destinée, indignée de se voir tenir tête, jura de le faire plier. Un chapelier, à qui il devait un compte, s'étant aperçu qu'il allait mourir, lui intenta un procès, et allait infailliblement le faire arrêter. Cette idée d'un emprisonnement dans l'état déplorable de santé où il était, la crainte d'être séparé de sa famille avant l'éternelle séparation, faillirent lui ôter la raison, et le forcèrent de recourir à Thomson qu'il avait si obstinément refusé. Il lui écrivit une lettre touchante où il réclame de lui, à titre d'avance, une misérable somme de 5 livres sterling.

N'est-ce pas un exemple décourageant, une pensée désolante? Le malheur fait de vous sa proie. Au milieu de vos tortures, un seul sentiment vous soutient, celui de votre dignité. Pour le conserver pur et intact dans votre ame, vous aggravez vos souffrances, vous vous imposez mille privations, à vous et aux vôtres, sacrifiant tout à votre propre estime; et un jour arrive où cette dernière consolation vous échappe, où votre délicatesse n'est plus qu'une prétention ridicule et mal soutenue, et où tous les sentimens grossiers sont absous et vengés par votre défaite! Lord Byron se promit de ne pas tirer parti de sa plume, et lui riche et pair d'Angleterre, lui Anglais et poète, lui quatre fois orgueilleux, il fut forcé de se manquer de parole. Que son exemple te console

dans la tombe, Robert Burns, toi plus courageux et plus délicat encore, puisque tu étais pauvre et père de famille. La société ne pardonne pas les vertus qui font sa critique, et tôt ou tard il faut succomber dans cette lutte inégale.

Au retour des funérailles, et après le premier moment d'enthousiasme et de reconnaissance pour celui dont la mort avait fourni l'occasion d'une cérémonie si touchante et si solennelle, la société sentit le besoin de se justifier d'avoir laissé mourir de misère et de dégoûts un homme dont la perte excitait tant de regrets, et pour apaiser le cri de sa conscience, elle n'imagina rien de mieux que de le calomnier.

Il n'y avait pas de semaine que l'on n'entendît annoncer que sir John.... avait enlevé la fille du ministre de telle paroisse, et que mistress une telle était partie pour le continent avec lord ***. C'était comme une procession de Londres à Gretna-Green, et le forgeron ne savait auquel entendre. Notre jeune fermier avait l'ame sensible; il voyait les oiseaux faire l'amour sous la feuillée. Son cœur tendre et ses dix-sept ans le poussant, il crut pouvoir se permettre de faire ce que faisaient les lords et les oiseaux, et de commencer par dire en prose à de charmantes filles ce qu'il devait chanter plus tard au public.

Tous les soirs, on ramassait sous les tables les gentilshommes du voisinage. L'ivrognerie emplissait les caisses de l'*excise;* et un pauvre jaugeur, encouragé par l'exemple d'une consommation dont il connaissait par état toute l'étendue, se laissait assez souvent entraîner à la taverne. Sans doute, il aurait mieux fait, au retour du travail, d'aller droit chez lui, en vrai stoïque; mais au logis l'attendaient probablement les plaintes de sa femme qui lui reprochait les embarras pécuniaires de la communauté, de s'occuper de niaiseries, au lieu de songer au solide, etc. — Puis il s'était épuisé le corps à la charrue, et le cerveau à la poésie; il avait fait tout le jour son dégoûtant métier de jaugeur, et que de fatigues, que de chagrins ne s'oublient pas devant un pot d'ale écumeuse, à causer avec les savans de l'endroit, ou avec les amoureux qui échangent les confidences du jeune âge contre les conseils de l'expérience!

Voyez quel excès de dépravation! vous êtes jeune et la chair vous tente! vous êtes malheureux, et vous cherchez quelquefois à



oublier, à vous étourdir, et vous ne vous refusez pas toute espèce de distractions! que dis-je? vous êtes homme d'honneur et de courage, vous avez de la délicatesse, de la dignité, de la noblesse dans les sentimens, vous avez du cœur et du génie, vous avez vingt vertus, et vous n'en avez pas vingt-deux!

Mais laissons à Burns lui-même le soin de se justifier en se faisant connaître. On a eu quelquefois à regretter que des poètes se soient abaissés jusqu'à la vile prose pour nous parler d'eux; mais c'était dans des préfaces, et en la présence imposante du public. Il ne s'agit ici que d'une confidence ingénue faite à l'amitié, d'une lettre qui, n'étant pas destinée à voir le jour, est écrite avec cet inimitable abandon qu'exclut toute préoccupation de publicité. — « Quand on voit le style naturel, dit Pascal, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait à voir un auteur, et on trouve un homme. »

« Monsieur, écrivait-il, en 1787, au docteur Moore, l'auteur de *Zelucco*, d'*Édouard*, etc., depuis plusieurs mois j'ai couru le pays; mais maintenant me voici retenu par une maladie de langueur qui, je suppose, a son siége dans l'estomac. Pour me distraire, il m'a pris la fantaisie de vous écrire ma propre histoire. Mon nom a fait quelque peu de bruit dans le pays; vous avez bien voulu vous intéresser à moi avec chaleur, et je pense qu'un récit sincère pourra vous amuser dans vos momens de désœuvrement; car je vous assure, monsieur, que comme Salomon à qui je crois ressembler quelquefois, à la sagesse près, mais c'est une bagatelle; — comme lui, dis-je, *j'ai tourné mes yeux pour contempler la démence et la folie*, et comme lui j'ai trop souvent fraternisé avec elles....

« Je n'ai pas le moindre droit au titre de gentilhomme. L'hiver dernier, à Edimbourg, j'ai parcouru le livre de la noblesse et j'y ai trouvé à peu près tous les noms du royaume, excepté le mien; mon sang ancien, mais obscur, s'est traîné jusqu'à moi de faquin en faquin depuis le déluge, et gueules, pourpre et argent m'ont complètement désavoué.

« Mon père était du nord de l'Écosse. Il était fils d'un fermier qui louait les terres des nobles keiths de Marischal, et il eut l'honneur de partager leur sort. Je me sers ici du mot honneur sans l'appliquer à ses principes politiques. Loyal et déloyal sont pour moi

des termes purement relatifs, le droit étant toujours au plus fort. Mais ceux qui vont au-devant de la ruine et tendent la main à l'infamie pour ce qu'ils croient sincèrement être la cause de leur Dieu ou de leur roi, ceux-là, comme le dit Marc-Antoine dans Shakspeare, de Brutus et Cassius, sont *des hommes honorables*.

« Mon père, après plusieurs années de vicissitudes, recueillit une assez bonne provision d'expérience; et c'est à cela que je dois le peu de sagesse auquel je puis prétendre. Je n'ai pas rencontré beaucoup de gens qui connussent les hommes comme lui. Mais une probité obstinée, et une irascibilité aveugle, indomptable, sont des défauts sans remède; aussi je suis né le fils d'un homme fort pauvre. Pendant les six ou sept premières années de ma vie, mon père fut le jardinier d'un digne petit propriétaire dans le voisinage d'Ayr. S'il était resté dans cette position, ma perspective était un petit emploi en sous-ordre dans quelque ferme des environs. Mais son vœu le plus cher était de garder ses enfans sous ses yeux, jusqu'à ce qu'ils pussent discerner le bien du mal. Aussi, avec l'assistance de son généreux maître, mon père s'aventura à prendre à bail une petite ferme.

« A cette époque, je n'étais le favori de personne. J'avais une bonne mémoire, une santé robuste et une piété de routine, comme un enfant que j'étais. Avec quelques coups de férule, mon maître fit de moi un savant Anglais; et à dix ou douze ans, j'étais docteur ès-substantifs, verbes et particules. Je dus aussi beaucoup, dans mon enfance, à une vieille femme qui demeurait avec nous, et qui était d'une ignorance, d'une crédulité et d'une superstition remarquables. Nul, dans le pays, n'avait une plus vaste collection de contes et de chansons sur les diables, les fées, les esprits, les sorciers, les magiciens, les feux follets, les lutins, les feux Saint-Elme, les fantômes, les apparitions, les charmes, les géans, les tours enchantées, les dragons, et autres tromperies. Non-seulement ses récits cultivèrent en moi les germes cachés de la poésie; mais ils eurent un tel effet sur mon imagination, que même à présent, dans mes courses nocturnes, j'ai souvent malgré moi l'œil sur certains endroits suspects, et bien que personne ne soit plus sceptique en de telles matières, il me faut parfois un effort de philosophie pour chasser ces vaines terreurs....

« Les deux premiers livres que je lus seul furent la *Vie d'Annibal*

et l'*Histoire de sir William Wallace*. Jamais livres depuis ne m'ont fait ce plaisir. Annibal enflamma ma jeune imagination d'une ardeur militaire. Je marchais fièrement à côté des recrues, au son du tambour et de la cornemuse, regrettant de n'être pas assez grand pour être soldat. Et quant à l'histoire de Wallace, elle versa dans mes veines un préjugé écossais qui fera bouillonner mon sang jusqu'au jour où, la vie fermant ses écluses, il rentrera dans le repos éternel.

« La déesse de la polémique, à cette époque, avait ensorcelé le pays; et moi, jaloux de briller dans les réunions des dimanches, entre les sermons, aux funérailles, etc..., je me mis, quelques années plus tard, à attaquer le calvinisme avec tant de chaleur et d'indiscrétion, que je soulevai contre moi un cri d'hérésie qui retentit encore à cette heure.

« La proximité d'Ayr eut pour moi quelque avantage. Mon humeur sociable, quand l'orgueil lui laissait le champ libre, était, comme la définition de l'infini dans notre catéchisme, « sans bornes ni limites. » Je formai des liaisons avec quelques jeunes garçons plus favorisés que moi de la fortune, et occupés à répéter les rôles dans lesquels ils allaient paraître sur le théâtre de la vie où j'étais, hélas! destiné à les envier de la coulisse. D'ordinaire, ce n'est pas à un âge si tendre que nos gentilshommes ont le juste sentiment de l'énorme distance qui les sépare de leurs camarades en guenilles. Ce n'est pas en un jour que l'on donne à un petit grand seigneur ce dédain convenable et séant pour les insignifians et stupides pauvres diables d'ouvriers et de paysans qui l'entourent, et qui peut-être sont nés dans le même village que lui. Mes jeunes supérieurs n'insultèrent jamais l'apparence *rustaude* de mon misérable individu, dont les deux extrémités étaient souvent exposées à l'inclémence de toutes les saisons. Ils me faisaient cadeau de volumes dépareillés, où même alors je puisais quelque observation. L'un d'eux ..... m'apprit un peu de français; et quand il arrivait à mes jeunes amis et bienfaiteurs de s'embarquer pour les Indes orientales ou occidentales, ces séparations me causaient souvent une vive affliction. Mais j'allais être appelé à des maux plus sérieux.

« Le généreux maître de mon père mourut. La ferme devint un marché onéreux, et pour comble d'infortune, nous tombâmes dans les mains d'un agent qui a posé pour le portrait qui se trouve dans

mon conte des *Deux Chiens*. Mon père était âgé quand il se maria ; j'étais l'aîné de sept enfans; et lui, usé par les fatigues prématurées, n'était plus en état de supporter le travail. Mon père s'irritait vite, mais son courage n'était pas facilement abattu. Son bail était résiliable dans deux ans, et pour atteindre la fin de ces deux années, nous réduisîmes nos dépenses. Nous vivions misérablement. Pour mon âge, j'étais un habile laboureur, et l'aîné après moi, Gilbert, pouvait très bien mener la charrue, et m'aider à battre le blé. Un faiseur de romans aurait peut-être vu ces scènes avec quelque satisfaction, mais non pas moi. Je me sens bouillir encore d'indignation au souvenir des insolentes menaces de ce gredin d'agent dont les lettres nous faisaient tous fondre en larmes.

« L'obscurité mélancolique d'un ermite, et le labeur incessant d'un galérien, tel fut mon genre de vie jusqu'à l'âge de seize ans. C'est un peu avant cette époque que je commis, pour la première fois, le péché de la rime. Vous connaissez la coutume de notre pays d'accoupler un homme et une femme pour les travaux de la moisson. Dans mon quinzième automne, mon associée fut une séduisante créature plus jeune que moi d'un an. Je sais trop peu d'anglais pour lui rendre justice en cette langue. Mais vous comprenez l'écossais — c'était une *bonie*, *sweet*, *sonsie lass*. En un mot elle m'initia sans le vouloir à cette délicieuse passion qu'en dépit de l'amer désappointement, de la prudence, ce cheval de brasseur, et de la philosophie, cette rongeuse de livres, je tiens pour la première des joies humaines, pour notre chère bénédiction ici-bas. Comment elle gagna la contagion, je ne puis le dire. Vous autres médecins, vous parlez beaucoup d'infection par respiration, par attouchement, etc... Mais je ne lui dis jamais expressément que j'étais amoureux d'elle. En vérité, je ne savais pas moi-même pourquoi j'aimais tant à rester en arrière avec elle le soir, au retour du travail; pourquoi les notes de sa voix faisaient vibrer les cordes de mon cœur comme une harpe éolienne, et pourquoi mon pouls battait si fort quand j'approchais l'œil et le doigt de sa petite main pour en extraire les cruels piquans de l'ortie ou du chardon.

« Entre autres qualités séduisantes, elle chantait avec tant de charme ! C'est sur son *reel* favori que j'essayai mes premiers vers. Je n'étais pas assez présomptueux pour m'imaginer qu'ils vau-

draient ceux imprimés, composés par des hommes qui savaient le grec et le latin. Mais ma belle chantait une chanson faite, disait-on, par le fils d'un petit laird de campagne sur une des filles en service chez son père, et dont il était amoureux; et je ne voyais pas pourquoi je ne pourrais pas rimer aussi bien que lui, car, excepté qu'il savait marquer les brebis et jouer au palet, son père vivant dans les marais, il n'était pas plus savant que moi.

« Tel fut mon début en amour et en poésie, ma plus vive et parfois ma seule jouissance. Mon père, à force de courage, ayant atteint l'époque de la résiliation de son bail, entra dans une plus grande ferme, environ dix milles plus loin dans le pays. Son marché était de nature à lui procurer quelque peu d'argent comptant au commencement de son bail : autrement l'affaire eût été impraticable. Pendant quatre années, nous y vécûmes assez à notre aise. Mais une difficulté s'étant élevée entre lui et son propriétaire, après avoir été ballottés trois ans dans le tourbillon de la chicane, mon père fut sauvé tout juste des horreurs d'un emprisonnement par une consomption qui, après deux années de promesses, voulut bien le visiter enfin, et l'emporter « où les méchans cessent de tourmenter, et où les fatigués sont en repos. »

« C'est à l'époque où nous vécûmes sur cette ferme que ma petite histoire est le plus remplie d'événemens. Au commencement de cette période j'étais peut-être le garçon le plus emprunté, le plus gauche de la paroisse. Nul solitaire n'était moins au fait des voies du monde. Ce que je savais d'histoire ancienne, je le tenais des grammaires géographiques de Salmon et de Guthrie; et les idées que je m'étais formées sur les mœurs modernes, sur la littérature et la critique, je les devais au *Spectateur*. Ajoutez-y les œuvres de Pope, quelques pièces de Shakspeare, Tull et Dickson sur l'agriculture, *le Panthéon*, l'essai de Locke *sur l'Entendement humain*, l'*Histoire de la Bible* de Stackhouse, le *Guide du jardinier breton*, par Justice, les *Leçons* de Bayle, les œuvres d'Allan Ramsay, la *Doctrine de l'Ecriture sur le péché originel*, par Taylor, un recueil choisi de chansons anglaises et les *Méditations* d'Hervey, et vous aurez toutes mes lectures. Le recueil de chansons était mon *vade mecum*. Tout en conduisant ma charrette, ou me rendant à l'ouvrage, je les dévorais, chanson par chanson, vers par vers, dis-

tinguant soigneusement le vrai tendre ou sublime de l'affectation et de l'ampoulé. Je suis convaincu que je dois à cette habitude beaucoup de mon habileté de critique, telle qu'elle est.

« Dans ma dix-septième année, pour me dégourdir un peu, j'allai à une école de danse de campagne. Mon père avait une antipathie inconcevable contre ces réunions, et c'est contrairement à ses désirs que j'y allais, ce dont je me repens encore aujourd'hui. Mon père, je l'ai déjà dit, était sujet à de grands emportemens : depuis cette désobéissance, il me prit en une sorte de grippe; ce qui, je crois, fut une des causes de la dissipation de mes années subséquentes. — Je dis dissipation, comparativement à la sobriété et à la stricte régularité de vie des presbytériens de campagne; car, bien que les feux follets d'une capricieuse insouciance fussent les seules lumières de mon sentier, néanmoins mes premiers principes de piété et de vertu me tinrent quelques années plus tard dans la ligne de l'innocence. Le grand malheur de ma vie, ce fut de manquer de but. J'avais senti de bonne heure quelques mouvemens d'ambition; mais c'étaient les aveugles tâtonnemens du cyclope d'Homère autour des murs de sa caverne. Je vis que la situation de mon père m'imposait un travail continuel. Les deux seules portes par où je pusse entrer au temple de la Fortune, étaient une mesquine économie, ou de petits profits chicaniers. La première, l'ouverture en est si resserrée, que je ne pus jamais m'y introduire. — L'autre, je l'ai toujours haïe; — le seuil même en est souillé. Ainsi dénué de but dans la vie, avec un besoin réel de société, dû autant à une gaieté naturelle qu'à un esprit observateur; avec un tempérament mélancolique ou hypocondriaque, qui me faisait fuir la solitude; ajoutez-y ma réputation de science littéraire, un certain talent de logique sauvage, et une force de pensée qui se rapprochait assez du bon sens, et il ne paraîtra pas surprenant que je fusse généralement bien venu chez les gens auxquels je rendais visite; et ce n'est pas une merveille non plus, si lorsque deux ou trois personnes se réunissaient, j'étais toujours du nombre.

« Mais, avant tout, je me sentais *un penchant pour l'adorable moitié du genre humain*. Mon cœur était fort inflammable, et s'allumait continuellement à telle ou telle déesse; et, comme dans toutes les guerres de ce monde, ma fortune avait ses caprices, tantôt

j'étais reçu avec faveur, et tantôt mortifié par ses dédains. A la charrue, la faux ou la faucille, je ne crains aucun rival; je défiais donc l'indigence; et, comme je ne pensais jamais à mes travaux au-delà des heures où je m'y livrais, je passais la soirée selon mon cœur. Un jeune campagnard mène rarement à bien une intrigue d'amour sans l'assistance d'un confident. J'avais de la curiosité, du zèle, et une dextérité intrépide, qui me recommandaient comme un second fort utile dans ces occasions; et je crois que c'était pour moi un plaisir aussi vif d'être dans le secret de la moitié des amours de la paroisse de Tarbolton, qu'à pas un homme d'état de savoir les intrigues de la moitié des cours de l'Europe. La plume d'oie que je tiens semble elle-même connaître instinctivement le sentier si fréquenté de mon imagination, le sujet favori de mes chants; et ce n'est pas sans difficulté que je l'empêche de vous donner quelques paragraphes sur les aventures amoureuses de mes compagnons, humbles hôtes de la ferme et de la chaumière; mais les graves filles de la science, de l'ambition ou de l'avarice, baptisent ces choses du nom de folies. Pour les enfans du travail et de la pauvreté, rien au monde de plus sérieux; pour eux, l'ardent espoir, l'entrevue dérobée, le tendre adieu, sont les plus grandes et les plus délicieuses de leurs jouissances.

« Une autre circonstance de ma vie, qui modifia quelque peu mon esprit et mes mœurs, c'est que je passai ma dix-neuvième année sur une côte pleine de contrebandiers, à une bonne distance de notre logis, dans une école fameuse, pour y apprendre le mesurage, l'arpentage, la gnomonique, etc. Mes progrès y furent satisfaisans; mais j'en fis plus dans la connaissance des hommes. Le métier de contrebandier était excellent à cette époque, et il m'arriva plusieurs fois de me trouver parmi ceux qui l'exerçaient. Leurs débauches bruyantes et leurs rixes étaient des scènes toutes nouvelles pour moi; mais je n'étais en rien ennemi de la vie sociale. Quoique j'apprisse d'eux à remplir mon verre, et à me mêler sans crainte dans une bagarre d'ivrognes, je n'en avançais pas moins d'un bon pas dans ma géométrie. Mais lorsque le soleil entra dans le signe de la Vierge (c'est pour mon cœur le le mois du carnaval), une séduisante *fillette*, qui demeurait tout à côté de l'école, renversa ma trigonométrie, et me déplaça par la tangente de la sphère de mes études. Je luttai pourtant quelques

jours encore avec mes sinus et mes cosinus ; mais une charmante journée que je me promenais à midi dans le jardin, pour prendre la hauteur du soleil, j'y rencontrai mon ange

Ainsi que Proserpine, allant cueillir des fleurs,
Fleur plus belle elle-même. —

« Adieu toute idée d'études et de progrès ! La semaine que je restai encore dans le pays, je ne fis qu'absorber en elle toutes les facultés de mon ame, ou m'échapper pour la rencontrer ; et les deux dernières nuits, si le sommeil était un péché mortel, grace à l'image de cette modeste et innocente fille, j'aurais été sans tache.

« Je revins chez nous considérablement amélioré. Mes lectures s'étaient accrues des ouvrages importans de Thomson et de Shenstone ; la nature humaine s'était offerte à moi sous un nouveau jour, et j'avais engagé plusieurs de mes camarades à entretenir avec moi une correspondance littéraire. Mon style s'y forma. J'étais tombé sur un recueil de lettres des beaux esprits du temps de la reine Anne, et je les étudiai dévotement. Je gardais copies de celles de mes propres lettres dont j'étais content, et la comparaison que je faisais entre moi et mes correspondans flattait ma vanité. Je poussai cette fureur si loin, que, bien que je n'eusse pas pour trois liards d'ouvrage au monde, néanmoins chaque poste m'apportait autant de lettres que si j'avais été quelque héritier affairé du journal et du grand livre.

« Ma vie suivit le même cours jusqu'à ma vingt-troisième année. *Vive l'amour, et vive la bagatelle*, étaient les seuls mobiles de mes actions. Ma bibliothèque s'enrichit de deux auteurs qui me firent grand plaisir : Sterne et M'Kenzie. — *Tristram Shandy* et *l'Homme sensible* furent les favoris de mon cœur. Les sentiers de la poésie attiraient toujours mes pas ; mais je ne m'y livrais que selon l'humeur du moment. J'avais d'ordinaire une demi-douzaine, et plus, de pièces de vers en train ; je prenais l'une ou l'autre, suivant la disposition actuelle de mon esprit, et je laissais là l'ouvrage dès que je pressentais la fatigue. Mes passions, une fois allumées, se déchaînaient comme autant de diables, jusqu'à ce que mes vers leur donnassent issue ; alors elles se jetaient sur ma poésie, qui, comme un charme, avait le don de les calmer. Aucuns des morceaux de ce temps ne sont imprimés, excepté *l'Hiver*, chant fu-

nèbre, l'aînée de mes pièces publiées; la Mort du pauvre Mallie, Jean Grain-d'Orge, et les première, deuxième et troisième chansons.... La deuxième me fut inspirée par cette passion dont j'ai parlé, et qui interrompit mes études.

« Ma vingt-troisième année fut pour moi une époque importante. Moitié caprice, moitié désir de me mettre à faire quelque chose dans la vie, j'entrai chez un sérancier de la ville voisine (Irwine), pour apprendre son métier. Ce fut une malheureuse affaire.......; et, pour m'achever, comme nous fêtions le nouvel an, la boutique prit feu, et fut réduite en cendres, de sorte que je me trouvai sur le pavé, comme un vrai poète, ne possédant pas douze sous.

« J'avais été obligé d'abandonner mon projet; l'infortune épaississait ses nuages autour de la tête de mon père; les progrès de la consomption étaient, hélas! bien visibles, et, pour couronner mes malheurs, une *belle fille* que j'adorais et qui m'avait donné rendez-vous dans le champ du mariage, m'attrappa avec certaines circonstances mortifiantes. Le dernier des maux qui fermait cette marche infernale, fut que la mélancolie naturelle de mon tempérament s'accrut à un degré tel, que je fus, pendant trois mois, dans un état d'esprit à ne pas être envié même par les malheureux sans espoir qui viennent d'être arrêtés.

« Cette aventure m'apprit à connaître quelque chose des villes. Mais ce qui influa le plus sur mon esprit, ce fut l'amitié que je formai avec un jeune garçon, noble caractère, mais le fils chéri du malheur. Son père était un simple artisan; mais un homme considérable du voisinage, l'ayant pris sous sa protection, lui donna une éducation libérale, dans l'idée d'améliorer sa situation dans la vie. Malheureusement, son patron mourut tout juste lorsqu'il était en état de se lancer dans le monde, et le pauvre diable, au désespoir, prit le parti de s'embarquer. Après plusieurs vicissitudes de fortune, un peu avant notre liaison, il avait été abandonné sur la côte sauvage de Connaught, par un armateur américain qui l'avait entièrement dépouillé. Je ne puis quitter l'histoire de ce pauvre garçon sans ajouter qu'il est, à cette heure, maître, sur la Tamise, d'un grand bâtiment destiné aux Indes occidentales.

« Indépendance, magnanimité, il était doué de toutes les vertus d'un homme. Je l'aimais et l'admirais jusqu'à l'enthousiasme, et par conséquent, je m'efforçais de l'imiter. J'y réussis jusqu'à un

certain point. Auparavant j'avais de l'orgueil; mais il le dirigea dans une voie convenable. Sa connaissance du monde était de beaucoup supérieure à la mienne, et j'étais tout attention pour m'instruire. C'est le seul homme que j'aie trouvé plus fou que moi, lorsqu'une femme était son étoile; mais il parlait d'amour illicite avec la légèreté d'un marin, ce que jusque-là j'avais regardé avec horreur. Ici l'amitié me rendit un mauvais service; et la conséquence fut que, peu de temps après que je repris la charrue, j'écrivis *la Bienvenue du poète* (1). Dans cette ville, ma lecture ne s'accrut que de deux volumes dépareillés de *Pamela* et d'un de *Ferdinand comte Fathom*, qui me donna une idée des romans. Excepté quelques pièces religieuses qui ont été imprimées, j'avais abandonné la poésie; mais, ayant rencontré les poèmes écossais de Fergusson, je fis de nouveau résonner les cordes sauvages de ma lyre, avec la vigueur de l'émulation. Quand mon père mourut, tout son bien fut la proie des chiens d'enfer qui rôdent dans le chenil de la justice. Nous ramassâmes à grand' peine, dans la famille, quelque peu d'argent avec lequel mon frère et moi nous prîmes une ferme du voisinage. Mon frère n'avait ni mon imagination écervelée, ni ma monomanie sociale et amoureuse; mais, en bon sens et en sagesse, il m'était de beaucoup supérieur.

« J'entrai dans cette ferme avec de belles résolutions. Allons, je serai raisonnable! Je lus les livres à l'usage des fermiers; je calculai nos récoltes; je suivis les marchés; enfin, en dépit « du diable, du monde et de la chair, » je crus que je deviendrais un homme sage. Mais la première année, pour avoir acheté de mauvaises semences, la seconde, par une moisson tardive, nous perdîmes la moitié de nos récoltes. Cela renversa ma sagesse, et je retournai « comme le chien à ce qu'il avait rendu, et comme la truie qu'on avait lavée et qui se vautra dans la mare. »

« Je commençais à être connu dans le voisinage pour un rimeur. Celle de mes élucubrations poétiques qui vit le jour la première fut une lamentation burlesque sur une querelle de deux révérends calvinistes, tous deux personnages de ma *Holy fair*. Je me doutais que la pièce avait quelque mérite; mais, pour éviter malheur, j'en donnai une copie à un ami très curieux de ces sortes de choses, et

(1) Intitulée depuis : *Bienvenue de Rob le rimeur à son enfant bâtard.*

je lui dis que je ne pouvais deviner quel en était l'auteur, mais qu'elle ne me semblait pas manquer de talent. Une certaine description du clergé aussi bien que des laïques obtint un tonnerre d'applaudissemens. La prière de saint Willie fit ensuite son apparition, et alarma la fabrique au point qu'il y eut plusieurs séances pour examiner si, dans son artillerie spirituelle, on ne trouverait rien à pointer contre les profanes rimeurs. Malheureusement pour moi, mes erreurs m'amenèrent, d'autre part, juste dans la direction de leur plus lourde décharge. C'est cette déplorable histoire qui donna lieu à mon poème imprimé, *la Lamentation*. Ce fut une bien triste affaire, dont je ne puis encore supporter la pensée, et qui faillit me doter d'une ou de deux des conditions principales pour être classé parmi les pilotes qui ont perdu la carte et se méprennent dans leur estime de la raison. J'abandonnai à mon frère ma part de notre ferme. En réalité, elle n'était mienne que nominativement, et je fis le peu de préparatifs que je pouvais pour passer en Jamaïque. Mais avant de quitter pour toujours mon pays natal, je résolus de publier mes poèmes. J'appréciai mes productions avec autant d'impartialité que possible : je leur trouvai du mérite; et l'idée que l'on m'appellerait un habile garçon était délicieuse, bien que cet éloge ne dût pas parvenir jusqu'à moi, misérable gardeur de nègres, ou peut-être victime de ce climat inhospitalier, et parti pour le monde des esprits! Dans ma sincérité, je puis dire que, *pauvre inconnu* que j'étais alors, j'avais à peu près une aussi haute idée de moi-même et de mes ouvrages qu'aujourd'hui où le public s'est prononcé en leur faveur. J'ai toujours été d'avis que les mille erreurs et bévues qui se commettent journellement sous le double point de vue rationnel et religieux viennent de l'ignorance de soi-même — Me connaître avait toujours été mon étude constante. Je me pesais à part moi; je me comparais avec les autres; j'épiais tous les moyens de savoir la place que j'occupais comme homme et comme poète; j'étudiais assidument le dessein de la nature en me formant, et l'intention des lumières et des ombres de mon caractère. J'avais la confiance que mes poèmes obtiendraient quelques applaudissemens; mais, en cavant au pire, le mugissement de l'Atlantique assourdirait la voix de la censure, et la nouveauté des spectacles de l'Inde occidentale me distrairait de l'indifférence. Je me défis de six cents exemplaires, sur lequel

nombre j'avais environ trois cent cinquante souscripteurs. — Ma vanité fut grandement flattée de la réception que me fit le public; et de plus, tous frais déduits, j'empochai près de 20 livres sterling. Cette somme vint fort à propos, car, n'ayant pas d'argent pour mon passage, il m'aurait fallu payer de ma personne. Sitôt que je fus maître de 9 guinées, prix de mon transport à la zône torride, je retins ma place sur le premier vaisseau qui devait partir de la Clyde, car

La ruine et la faim m'avaient pris dans leur vent.

« Depuis quelques jours j'errais, de cachette en cachette, sous les terreurs d'un emprisonnement, des gens mal intentionnés ayant lâché sur mes talons les meutes impitoyables de la justice. Mes adieux étaient faits au peu d'amis que j'avais. Ma malle était sur la route de Greenock; j'avais composé le dernier chant que je comptais écrire en Calédonie : — *Les ténèbres de la nuit s'amassent avec vitesse*, — lorsqu'une lettre du docteur Blacklock à un de mes amis renversa tous mes plans en ouvrant une nouvelle route à mon ambition poétique. Le docteur faisait partie d'une société de critiques dont je n'osais espérer l'approbation. Son avis, que je trouverais à Édimbourg des encouragemens pour une seconde édition, m'enflamma tellement, que je partis pour cette ville sans une seule connaissance, sans une seule lettre d'introduction. L'étoile funeste qui avait si long-temps répandu son influence desséchante dans mon zénith, fit, pour cette fois, une révolution vers le nadir, et une providence bienveillante me plaça sous le patronage d'un homme des plus honorables, le comte de Glencairn. *Oublie-moi, grand Dieu, si jamais je l'oublie!*

« Je n'irai pas plus loin. A Édimbourg, j'étais dans un monde nouveau. Je me mêlai à plusieurs classes d'hommes presque nouvelles pour moi, et j'étais tout attention à saisir leurs caractères et leurs mœurs. Si j'ai profité, le temps le montrera. »

Si j'avais l'honneur d'être poète, je tiendrais, ce me semble, à être reçu dans le monde pour moi-même, et indépendamment de mon mérite littéraire. Cette prétention, je l'ai eue pour Burns, et j'ai voulu faire aimer l'homme avant de présenter le poète. J'espère que son récit n'aura pas paru trop long; et quel commentaire biographique aurait pu valoir cet épanchement d'une ame

sincère? Sans doute la manie de parler de soi est, depuis quelque temps, un des plus fâcheux ridicules de notre littérature, et le moi est devenu d'aussi mauvais goût dans les livres que dans le monde; mais les lecteurs feront toujours une exception en faveur d'un talent supérieur, et ses confidences ne seront jamais écoutées sans un vif intérêt.

II.

Bienheureux les poètes ignorans, le royaume des cieux leur est ouvert : ils ne voient pas la nature à travers les lunettes des livres, comme le dit par expérience le spirituel Dryden; ils ne consultent pas de poétiques, ils n'entendent rien aux théories, et ne sont enrôlés dans aucun parti littéraire; ils marchent seuls dans leur sainte innocence; leurs pieds ne s'embarrassent point dans les langes de l'école; ils ne s'égarent point à la poursuite de lueurs trompeuses dans les bourbiers de l'imitation; ils n'analysent ni ne décrivent; ils sentent, ils aiment, ils chantent. La science étouffe l'instinct : heureux les poètes ignorans, ils peuvent dire comme le proverbe espagnol : *Io soy quien soy*, je suis celui que je suis.

Que de divines qualités Burns aurait perdues à être plus lettré! Voyez son compatriote Thomson le didactique. La nature n'avait pas été avare envers lui; mais il fut élevé à Édimbourg, mais il vécut à Londres; et Dieu et *les Saisons* savent ce qu'il a perdu de son empreinte native au frottement des villes. Si Burns avait su le grec et le latin, il aurait peut-être cédé aux remontrances affectueuses de ce bon docteur Moore, qui lui recommande si instamment l'étude de l'antiquité, et qui lui reproche de gaspiller son génie, au lieu d'entreprendre quelque poème de longue haleine, où il pourra semer à pleines mains toutes les fleurs de la mythologie. Dans la crainte de restreindre le nombre de ses lecteurs, il se serait peut-être laissé persuader d'échanger son idiome naïf contre la banalité de la langue anglaise.

Mais, heureusement, il est ignorant, et les funestes conseils de ses amis sont perdus. Il restera fidèle à son écossais; il n'embouchera pas la trompette anglaise en l'honneur des héros grecs ou romains. Il ne les connaît pas, il ne veut pas les connaître. Paysan écossais, que lui importe l'antiquité? Mais la vieille Écosse, la

mère de l'ale et du whiskey, avec sa mythologie toute vivante encore dans les ames, avec tous ses glorieux souvenirs; mais la nature qu'il a sous les yeux, et les sentimens qu'il a dans le cœur; mais les vertus domestiques du chaume paternel; mais les souffrances des animaux, victimes éternelles de l'homme; mais ses chagrins si nombreux; mais ses amours, encore plus nombreuses peut-être; oh! à la bonne heure! de jour et de nuit, par la pluie ou le soleil, laboureur courbé sur le soc, ou pauvre jaugeur à cheval sur la grande route, il oubliera, à les chanter, toutes les tristes réalités de la vie.

Quelle plante frêle et délicate que le génie! et quelle combinaison de circonstances il faut pour l'amener à bien! Ce n'était pas assez, cette fois, d'un cœur passionné et d'une imagination ardente, il fallait que l'adversité fécondât et fit éclore ces germes; il fallait que l'ignorance en abritât la fleur. Et puis étonnons-nous que ce fruit divin soit si rare, et que, comme l'arbre merveilleux des contes orientaux, le génie ne fleurisse que tous les cent ans.

A l'époque où naquit Burns, l'Écosse était un terrain singulièrement propre à cette précieuse culture. La poésie a besoin d'un climat tempéré, entre le soleil dévorant de la civilisation et l'ombre glaciale de la barbarie. Dans le premier cas, on exprime ce qu'on ne sent pas; dans le second, on ne sait pas exprimer ce qu'on sent. Grace à une loi rendue par le parlement d'Écosse, en 1646, mais qui, révoquée par Charles II, ne reçut d'exécution qu'après la révolution de 1696, les campagnes de l'Écosse se trouvaient précisément dans ce *mezzo termine*. Cette loi, qui ordonnait l'établissement d'une école dans chacune des paroisses du royaume, eut des résultats rapides et satisfaisans. L'église presbytérienne, qui avait usé de son pouvoir sur des esprits dévots jusqu'au fanatisme pour donner à l'enseignement une direction religieuse, devint, par son succès même, la protectrice naturelle de l'école : elle en soutint le maître qui, bien souvent, était quelque jeune homme se destinant à entrer dans les ordres, et utilisant ainsi les loisirs d'une candidature qui est fort longue dans ce pays. Toutes ces ames pieuses regardèrent comme un devoir d'envoyer leurs enfans à des leçons recommandées par le ministre de la paroisse; et depuis cette époque, non-seulement beaucoup de fermiers, mais jusqu'à de simples paysans, s'astreignirent à de

grandes privations pour donner à un de leurs fils au moins les avantages précaires d'une éducation libérale.

Si l'on pouvait douter de l'immense influence de l'instruction primaire sur la morale publique, on n'aurait qu'à comparer le relevé des trente années de 1767 à 1797, qui constate que les exécutions en Écosse ne s'élevaient pas à six par année, avec le tableau fait cent ans auparavant par Fletcher de Saltoun, où il avoue qu'il n'y a pas en Écosse moins de cent mille vagabonds qui, sans égard, non-seulement aux lois du pays, mais à celles de Dieu et de la nature, vivent dans une promiscuité incestueuse de frère à sœur, de père à fille, de fils à mère, et se rendent fréquemment coupables de vol et même d'assassinat.

L'église écossaise, qui se trouva, comme on l'a vu, intéressée à propager l'instruction, eut aussi sur la musique, du moins sur la musique vocale, une influence favorable et toute contraire à celle que l'on devait naturellement craindre de la rigidité de ses principes. Lors de l'établissement de la réforme en Écosse, la musique instrumentale fut bannie des églises comme un divertissement profane. Au lieu d'être réglées par un instrument, les voix de la congrégation furent dirigées par un chef de chant, nommé le grand-chantre, et il était d'usage que tous les assistans joignissent leurs voix à celles qui chantaient le Psaume. La musique d'église fit donc partie de l'éducation des paysans.

C'est d'ordinaire pendant les longues soirées d'hiver qu'ils recevaient leurs leçons de chant du maître d'école de la paroisse, lequel généralement n'était autre que le grand-chantre, ou bien de quelque professeur ambulant que la beauté de sa voix avait mis en vogue; puis, le maître parti, à la musique succédait la danse. C'est à cette leçon qu'on accourait avec ardeur. Pour salle quelque grange dont le plancher était de terre; pour lustre, des chandelles au bout d'un bâton fiché dans la muraille; pour maître, l'un d'entre eux. Mais comme le zèle des écoliers suppléait à tout, avec quelle verve joyeuse se succédaient les *reels*, les *strathspeys*, les *hornpipes* et toutes les danses du pays!

Le goût de la danse est très prononcé chez les Écossais de tout rang, mais surtout chez les paysans. Après les travaux de la journée, filles et garçons font plusieurs milles à pied par de froides et terribles nuits d'hiver pour se rendre à ces écoles, et dès l'instant

où le violon joue un air national, la fatigue est oubliée, toutes les tailles courbées par le travail se redressent, tous les yeux étincellent de plaisir, et c'est à qui fera preuve, sinon de plus de grace, au moins de plus d'agilité, de verve et de justesse d'oreille.

L'instruction ainsi répandue fit germer la poésie dans les campagnes, et sans cette loi, née d'une révolution, et qu'il fallut une autre révolution pour mettre en vigueur, il est possible que la couronne poétique de l'Écosse ne se fût pas enrichie de ses trois plus belles fleurs des champs, Allan Ramsay, Robert Fergusson et Robert Burns.

Allan Ramsay, que l'on a surnommé le Théocrite écossais, était, à ce qu'on croit, le fils d'un ouvrier employé dans les mines de plomb du comte de Hopetoun, à Lead-Hills. Il naquit sur les hautes montagnes qui séparent Clydesdale et Annandale, dans un petit hameau sur les bords du Glengonnar, petite rivière qui descend dans la Clyde. On montre encore aux voyageurs les ruines de ce hameau. Au commencement du siècle dernier, il vint à Édimbourg où il se fit apprenti barbier; il avait alors quatorze ou quinze ans. S'étant senti du goût pour la poésie, et ayant composé des vers dans l'idiome écossais, il échangea sa profession contre celle de libraire, et se lia avec plusieurs gens de lettres et hommes à la mode. En 1721, il publia un volume de poésies qui reçut un accueil favorable, puis un recueil de mélodies nationales sous le titre d'*Ever green* (toujours vertes), et son succès fut constaté par nombre d'imitations. Ce devint une mode à Édimbourg de composer de tendres sonnets pour les airs favoris de sa maîtresse : ce n'étaient plus que bergers épris et langoureux. Vers l'année 1731, Robert Crawford d'Auchinames écrivit *Tweedside*, qui excita l'enthousiasme général. En 1743, sir Gilbert Elliot, le premier Écossais homme de loi qui sut parler et écrire élégamment l'anglais, ayant eu le déplaisir de voir miss Forbes, sa maîtresse, épouser Ronald Crawford, exhala sa plainte dans la délicieuse romance *My sheep I neglected, I lost my sheephook* (je négligeais ma brebis, j'ai perdu ma houlette); et douze années plus tard, la sœur de ce même sir Gilbert se fit l'interprète de la douleur nationale dans les paroles adaptées à l'air *Flowers of the forest* (les fleurs de la forêt), petite composition charmante à laquelle l'allégorie n'ôte rien de son naturel. Ajoutez à ces citations la ballade de *Hardiknute*, par

lady Wardlaw; celle de *William et Marguerite; les Bouleaux d'Invermay*, par Mallet; la romance de Thomson, ouvrage de sa jeunesse, et qui commence par *for ever, fortune, wilt thou prove*, et la ballade si pathétique, *The braes of yarrow*, par Hamilton de Bangour, et vous aurez les principales compositions qui signalèrent la renaissance de la poésie champêtre en Écosse, dont Allan Ramsay peut à bon droit être considéré comme l'auteur.

Je dis renaissance, car son origine était et plus ancienne et plus illustre. Elle avait un roi pour père. *Christis-kirk of the grene*, l'Église du Christ sur la pelouse, le premier modèle de ce genre, est attribué au fils infortuné de Robert III, Jacques I[er], qui, par la perfidie du duc d'Albany, son oncle, tomba, à l'âge de onze ans, au pouvoir d'Henri IV, dont il fut le prisonnier pendant vingt années. Ce jeune prince, que le roi d'Angleterre, quoique son geôlier, fit élever avec tout le soin possible, devint un chevalier accompli. Danse, équitation, joutes à l'arc, tournois, grammaire, philosophie, éloquence, musique et poésie, il montra une aptitude remarquable à tous les exercices du corps et de l'esprit. Il était captif depuis quinze ans au château de Windsor, lorsqu'il devint éperdument amoureux de la fille du duc de Somerset, lady Jeanne Beaufort, qu'il épousa en 1424. Cet amour lui inspira un poème en cent quatre-vingt-dix-sept stances, sous le titre de *King's quoir*, le chœur du roi, où il chante d'une voix pure, mélodieuse et souvent passionnée sa belle maîtresse.

Ah sweet, are ye a worldly creature,
Or heavenly thing in likeness of nature?

Chère belle, êtes-vous humaine créature,
Ou bien chose du ciel sous forme de nature?

Quant au poème de *Christis-kirk of the grene*, un autre roi d'Écosse lui en conteste la propriété; et sir David Dalrymple, contrairement à l'avis de Tytler, se croit fondé à dire que c'est Jacques V qui en fut le véritable auteur. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas glorieux pour la muse champêtre de l'Écosse de voir deux monarques se disputer son humble couronne de bluets et de marguerites?

Allan Ramsay a essayé de compléter le poème du roi Jacques (ajoutez le chiffre que vous voudrez), en l'allongeant de deux chants de sa composition; et c'est pour cette raison que *Christis-kirk of the grene* est habituellement imprimée dans les œuvres de

Ramsay. L'œuvre du barde royal se divise en trois tableaux. Le premier est une danse rustique, le second une joute à l'arc, et le tout se termine par une rixe violente. Ramsay, dans ses deux chants, célèbre le retour de la concorde et des jeux champêtres au milieu de la joie d'une noce de village; et les mœurs innocentes de l'Écosse s'étaient conservées si pures du contact délétère de la civilisation, que cette peinture faite après coup, à une distance de trois siècles, n'ôte point à l'ensemble son caractère indispensable d'unité.

Dans cette œuvre, comme dans le *Gentle shepherd* et dans ses chansons pastorales, Ramsay se recommande par la vérité des caractères et des paysages, par la franchise et la simplicité du style, par le calme heureux de l'innocence et de la vertu. Ses contes, où cette dernière qualité n'est plus de mise, prouvent la souplesse de son talent, et celui du Moine et de la Meunière, *the Monk and the Miller's wife*, est digne de Prior et de La Fontaine, dont il a aussi la licence. En somme, l'Écosse et ses campagnes l'inspirent toujours bien; et ce n'est que lorsque, cédant probablement aussi à de fâcheux conseils, il aborde les hautes classes et aspire à la pureté de l'idiome anglais, qu'il devient faible et insignifiant, et qu'il décroît en proportion inverse de ses prétentions ambitieuses.

Né dans une condition moins humble, Robert Fergusson passa six années dans les écoles d'Édimbourg et de Dundee, et plusieurs autres à l'université de Saint-André. Il paraît qu'il se destinait à l'église; mais il changea d'avis, et entra chez un procureur. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il mourut à vingt ans, après avoir été exposé à toutes les horreurs de la misère. Comme Allan Ramsay, il a écrit une partie de ses poésies en anglais, et, comme lui, l'idiome national l'a beaucoup mieux inspiré. S'il eut plus de science et d'imagination, le sujet de ses chants fut moins heureux : ce ne sont plus des pastorales, mais des églogues de ville. Elles ne manquent pourtant point de naturel, et sont souvent pleines de verve et d'esprit, comme *the Daft days*, les Jours gras, *the King's birthday in Edinburgh*, le Jour de naissance du roi à Édimbourg; *Leith races*, les Courses de Leith, et *the Hallow fair*, la Veille de la Toussaint, où il a payé, comme Ramsay, son tribut d'imitation à l'œuvre royale, *Christis-kirk of the grene*. Son *Address to the Tron-kirk bell*, épître à la cloche de Tron-kirk, est ravissante d'*humour*.

Je me réserve de parler de son chef-d'œuvre, *the Farmer's ingle*, le Coin du feu du fermier, lorsque j'examinerai le beau poème de Burns, *the Cotter's saturday night*, le Samedi soir dans la Chaumière.

Burns, quand il commença à écrire, avait lu Allan Ramsay; mais il ne connaissait pas les poésies de Fergusson. Dès qu'il les lut, il se sentit pris de tendresse pour cette ame ardente et sensible, pour cette jeune imagination dont il s'inspira plusieurs fois. Ayant su que sa tombe dédaignée n'avait pas même obtenu les honneurs d'une pierre, il écrivit aux magistrats de Canongate à Edimbourg, et arracha, non sans peine, de leur insouciance la permission de réparer à ses frais cet oubli honteux. Hélas! même patrie, même talent, même cœur, même fortune, qui pouvait mieux apprécier Robert Fergusson que Robert Burns? Leur vie à tous deux fut empoisonnée par des privations de toute espèce, et par les souffrances morales du génie méconnu : Fergusson moins à plaindre peut-être d'être mort à vingt ans, sans femme, sans enfans, n'ayant eu à pleurer que sur soi, à souffrir que de sa propre faim.

I dread thee, fate, relentless and severe,
With all a poet's, husband's, father's fear!

Je te redoute, ô sort implacable et sévère,
De ma peur de poète, et d'époux, et de père!

Églogues champêtres, épîtres familières, romances amoureuses, chants nationaux, contes rustiques, Robert Burns a traité tous les genres de poésie d'Allan Ramsay. Il ne l'abandonne que dans ses malheureuses incursions sur le domaine anglais. Comme lui, il se distingue par la vie de ses personnages, par la vérité de ses tableaux, par la franchise native de son style, par son *humour*; mais il l'emporte sur son prédécesseur en verve et en chaleur d'ame. Burns est de cette famille d'écrivains dont le génie vient du cœur, *pectus est quod facit disertos*. Chez lui, point de préoccupation littéraire, point de beautés de cabinet. Il vit en plein air, en pleine nature. Ce n'est point une de ces muses pastorales qui ne visitent la campagne qu'aux beaux jours et pour s'y refaire de toutes les délicieuses fatigues de l'hiver; muses de châteaux qui ne chantent qu'une nature de choix, dont les forêts, comme celles

de Virgile, sont toujours dignes d'un consul, et qui emportent leurs amours de la ville pour y rêver aux détours d'une allée sablée, ou au courant d'une rivière factice. La muse de Burns est toute rustique : elle habite sous le chaume, se lève avec le soleil, attelle elle-même ses bœufs, mouille les sillons de sa sueur, vit de pain d'avoine, entre volontiers au cabaret, parle plus de pavots que de tulipes, de mares que de lacs, de canards que de cygnes, et ne prend ses amours qu'au village : peut-être est-ce pour cela qu'elle est si peu constante. Avec un tel guide, comme on est loin des boudoirs et des serres-chaudes, comme on respire le grand air, comme tout s'anime et parle au cœur, comme tout intéresse et passionne! C'est alors qu'on sent les rapports intimes de la nature avec celui qui l'aime et qui vit en elle; c'est alors qu'on fait bon marché de l'importance des sujets, des préoccupations de forme, et de toutes ces niaiseries pédantesques : car on comprend que la poésie, c'est le sentiment, que le style n'en est que l'enveloppe diaphane, et que c'est au rayonnement intérieur qu'il doit emprunter son véritable éclat.

En tenant compte de la distance qui sépare les tableaux de genre et ceux d'histoire, après le grand nom de l'universel Shakspeare, je ne craindrais pas de citer Burns comme un des poètes les mieux doués de la nature. Sa plus saillante qualité fut celle qui est le plus indispensable à un poète, une sensibilité profonde, un cœur largement ouvert à toutes les impressions de l'amour et de la haine, mais surtout de l'amour dans la plus vaste acception du mot, amour des femmes, amour de la patrie, amour de la nature. Il y joignait une ame noble, pleine du sentiment de sa dignité, désintéressée jusqu'à l'excès, courageuse, résignée dans l'adversité, à la fois religieuse et éclairée; un esprit plein d'*humour*, mais dont la gaieté ne desséchait nullement la tendresse du cœur; une sensualité, source de bien et de mal, de qualités et de défauts, mais à coup sûr source aussi de poésie; enfin une imagination brillante qui anime tous ses tableaux du coloris le plus frais, le plus séduisant et en même temps le plus vrai.

Sous certains rapports, Burns est le poète qui rappelle le plus notre adorable La Fontaine. C'est la même bonhomie railleuse, la même philosophie indulgente, c'est la même tendresse d'ame, le même amour de la création, la même compassion pour toutes les

souffrances. Oserai-je dire que l'auteur écossais a sur le français l'avantage d'un pays et d'une langue infiniment plus poétiques, que son essor l'emporte plus souvent au-dessus des régions de la poésie comique, que sa versification est plus ferme, et son style coloré de plus d'images. Cette opinion, j'en ai peur, révoltera, chez beaucoup de gens, l'amour-propre national; mais qu'ils veuillent bien suspendre leur indignation et prendre connaissance des pièces du procès : peut-être une lecture attentive me justifiera-t-elle à leurs propres yeux. Malheureusement on ne lit guère, en France, les poètes anglais dans l'original, et à plus forte raison les écossais. Il serait bien à désirer, faute de mieux, qu'il parût une bonne traduction de Burns; mais le public n'achète que la basse littérature, et il serait par trop déraisonnable de demander au gouvernement des fonds pour un objet aussi futile que la poésie.

Dans cet état de choses, je m'estimerai heureux si une analyse rapide et trop incomplète des principaux poèmes de Burns, entremêlée de citations, décidait quelques amateurs de la vraie poésie à lire Burns, le glossaire à la main, et sans s'effrayer de difficultés qui sont loin d'être insurmontables. Je puis leur garantir d'avance qu'ils se trouveront amplement dédommagés de leur peine.

Dans la vision, *the Vision*, petit poème en deux chants, Coïla, la muse champêtre de l'Écosse, apparaît au poète. Sur son large manteau vert, il croit voir une terre bien connue, sa terre natale, avec ses rivières perdues dans la mer, ses montagnes perdues dans les nuages, et la race héroïque des Wallace terrassant les ennemis du sud, et l'ombre du vieux roi Coïlus errant à pas lents autour de sa tombe. D'un ton de sœur aînée, elle se révèle à lui comme la protectrice de son génie naissant, le réconcilie avec son humble rôle de poète rustique, l'encourage à la résignation et au dédain des richesses et de la faveur, lui recommande d'entretenir soigneusement sa flamme mélodieuse, de conserver *la dignité de l'homme*, et lui promet que le *plan universel* protégera tout; — et à ces mots solennels, elle attacha *le houx* autour de la tête du barde; les feuilles polies et les graines rouges bruirent en se jouant; et comme une pensée fugitive, elle disparut dans un rayon de lumière.

L'idée du poème des Ponts d'Ayr, *the Brigs of Ayr*, lui a été suggérée, selon toute apparence, par celui de Fergusson, qui a pour

titre : *the Causeway and the plainstones*. Dans ce dialogue plein de gaieté, Fergusson avait mis en opposition les différentes espèces de passans qui marchent sur la chaussée et sur les trottoirs d'Édimbourg. Burns dans le sien établit un parallèle satirique entre les mœurs anciennes et modernes de la ville d'Ayr; mais il ne s'enferme pas dans les mêmes limites que Fergusson. A l'appel de son imagination, les deux ponts s'animent.

C'était lorsque les meules de blé endossent leur manteau d'hiver....., que les pommes de terre s'entassent en monceaux serrés pour se préserver de l'haleine glacée et de la morsure de l'hiver qui s'avance; lorsque les abeilles, reposant joyeuses des travaux de l'été, sur les dépouilles délicieuses de fleurs et de boutons sans nombre, scellées avec un soin frugal en piles massives de cire, sont condamnées par l'homme, ce tyran du faible, à la mort des démons suffoqués de la vapeur du soufre; lorsque les fusils tonnent de tous côtés, que les volées d'oiseaux blessés s'éparpillent et se répandent au loin, et que la famille ailée des champs, unie par les liens de la nature, pères, mères, enfans, gisent dans la même mare de sang. (Quel cœur chaud de poète ne saigne intérieurement et n'exècre les actes sauvages et impitoyables de l'homme!) La fleur ne pousse plus aux champs ni dans la prairie; le bois ne résonne plus de concerts aériens, si ce n'est peut-être du sifflement joyeux du rouge-gorge, fier sur le haut de quelque arbre à moitié brisé; les blanches gelées des matins précèdent les soleils des jours; midi répand au loin une clarté douce, calme et sereine, et les fils nombreux de la Vierge se jouent et folâtrent dans les rayons.

C'est dans cette saison que le poète, chassé de son lit par un caprice ou peut-être par les soucis, allait, perdu dans ses méditations, sans savoir où ni pourquoi. La cloche du *donjon* endormi avait frappé deux heures, et la tour de Wallace avait juré que le fait était vrai. Le Forth, gonflé par la marée, débordait sur la rive, troublant de sa voix enrouée et triste le calme de la nuit. Tout le reste était muet comme l'œil clos de la nature; la lune silencieuse brillait du haut des cieux sur la tour et sur l'arbre; la gelée frileuse sous le rayon d'argent, descendait en croûte légère sur le courant étincelant de lumière. Tout à coup il entend des deux côtés à la fois un battement mesuré d'ailes qui sifflent dans l'air, et voilà que deux formes sombres s'abattent sous ses yeux, le vieux et le

nouveau pont d'Ayr. Les deux fantômes s'accostent, et engagent sur les mérites du présent et du passé, une violente dispute qui aurait fini mal si elle n'avait été interrompue et apaisée par le cortège magique des vertus champêtres qui s'avançent en dansant sur la glace naissante que leurs pieds courbent à peine, guidées par le génie du fleuve, vénérable vieillard, dont la tête blanche est couronnée de lis d'eau, et la jambe nerveuse ceinte d'herbes marines.

La composition la plus sérieuse de Burns, c'est *the Cotter's saturday night*, le Samedi soir dans la chaumière. C'est encore Fergusson qui, évidemment, lui en a inspiré l'idée première. *The Farmer's ingle*, le Coin du feu du fermier, commence le soir, au retour du travail. La réception que lui fait sa ménagère, ainsi qu'aux garçons de ferme, est décrite avec charme. Après le souper, on parle des nouvelles du jour, et des évènemens qui sont venus rompre la monotonie de la vie champêtre. Arrive la grand'mère; le cercle se forme autour du feu, ses petits enfans l'entourent, et, tandis que son fuseau court le long de sa robe brune, elle leur raconte des histoires de sorcières et de revenans. Cependant le fermier, fatigué des travaux de la journée, s'est étendu sur sa couche rustique qui occupe un des coins de la cheminée, et son chat et son chien ont sauté sur le lit pour recevoir ses caresses : c'est de là qu'il donne ses instructions aux valets de ferme pour le lendemain. Sa femme, à son exemple, donne ses ordres aux filles. Peu à peu, l'huile tarit dans la lampe, le feu baisse, le sommeil gagne le groupe rustique, et ils s'en vont goûter les douceurs du repos. Le poète termine en bénissant le laboureur et toute sa maison.

Dans Burns, on est en novembre, le laboureur revient aussi du travail, heureux de penser qu'il pourra, demain, goûter à son aise le repos du matin. Voici sa chaumière isolée qu'ombrage un vieil arbre; voici ses petits enfans qui courent, en trébuchant, et avec des cris joyeux, au-devant de leur papa. Son feu qui brille, la propreté du foyer, le sourire de sa ménagère, le babil de son enfant grimpé sur ses genoux, tout lui fait oublier ses fatigues. Les aînés, en service dans les fermes voisines, se réunissent à la famille. Jenny, la fille aînée, vient apporter à ses chers parens les économies qu'elle a faites sur ses gages. Toute cette première partie a déjà tout l'intérêt calme du poème de Fergusson ; mais dans la seconde, où Burns introduit l'amoureux de Jenny, son guide

timide et respectueux, et où il représente l'humble famille après le souper, s'agenouillant pour rendre grace à Dieu dans une prière commune, il s'élève alors à un ordre d'idées qui laissent loin derrière lui son gracieux modèle. Ce poème, du reste, paraît être un hommage rendu à la mémoire de son père, et cet hommage fait honneur à tous deux.

Dans le conte des Deux Chiens, *the Two Dogs*, la morale se présente sous un aspect moins austère. C'est ce morceau que je choisirais, si j'avais à établir un parallèle entre Burns et le fabuliste français.

Par une belle journée du mois de juin, deux chiens se rencontrent. Le premier, nommé César, est une bête de luxe, un étranger venu de bien loin, là où les marins vont pêcher la morue : son beau collier de cuivre à serrure et gravé montre qu'il est gentilhomme et lettré ; mais il n'en est pas plus fier. L'autre, nommé Luath (nom du chien de Cuthullin dans le Fingal d'Ossian), chien au poitrail blanc et au dos fourré d'un habit noir luisant, appartient à un laboureur, rimeur écervelé. Après s'être flairés d'un nez social, après avoir déterré taupes et souris, après mille et mille excursions, fatigués de plaisir, ils s'asseient sur une butte, et là commence une longue digression sur les *maîtres de la création*.

César entame la conversation par une peinture de la richesse oisive des seigneurs : « Mon maître touche ses rentes, son charbon, ses poulets et toutes ses redevances ; il se lève quand bon lui semble ; sa livrée accourt à sa sonnette ; il demande sa voiture ; il demande son cheval ; il tire une belle bourse de soie aussi longue que ma queue, où *Georget*, de ses yeux jaunes, lorgne au travers des mailles... » Ce ne sont que festins du matin au soir. Mais comment font les laboureurs pour vivre, cela passe son intelligence. Luath, tout en avouant qu'ils souffrent souvent le froid et la faim, répond par une description animée de leurs plaisirs au jour de l'an, description qui se termine par ces deux vers, dont le dernier me paraît sublime de vérité naïve :

My heart has been so fain to see them.
That I for joy hae barkit wi' them.

Mon cœur, en les voyant, se sentait si joyeux,
Que de ravissement j'aboyais avec eux.

Toutefois, Luath reconnaît que les tenanciers sont trop fréquemment ruinés de fond en comble par les exactions des agens de leur seigneur, absent du pays pour le bien, sans doute, de la Grande-Bretagne. « Pour le bien de la Grande-Bretagne ! » s'écrie César; et il lui représente les lords allant au parlement voter aveuglément au gré des chefs du parti, courant l'opéra, les bals, les brelans, et les mauvais lieux; voyageant par ton, et ruinant leur bourse et leur santé à Madrid, à Vienne et à Versailles, et cherchant à se refaire des conséquences de leurs amours de carnaval aux sources bourbeuses de l'Allemagne. « Est-ce bien pour cela que le pauvre s'exténue? » dit le bon Luath, qui ne revient pas de sa surprise. Ah ! si les seigneurs se tenaient loin des cours et prenaient goût aux amusemens de la campagne, tout en irait mieux pour eux, pour le tenancier et pour le laboureur! Mais il ne peut croire que des gens qui sont à l'abri du froid et de la faim ne mènent pas joyeuse vie; et pour le persuader du contraire, il ne faut rien moins que l'éloquent tableau que lui fait César de l'ennui qui poursuit les riches jusque dans la débauche, la médisance et les cartes, ces livres peints du diable, comme il les nomme. Cependant le soleil a quitté l'horizon, une lueur plus sombre amène la nuit, l'escarbot fait entendre son bourdonnement paresseux, les vaches se tiennent mugissantes aux portes de la laiterie : nos deux amis se séparent, non sans s'être promis de se revoir, et se réjouissant, en présence des souffrances du pauvre et des ennuis du riche, d'être chiens et non pas hommes.

Mais Burns n'est pas toujours aussi optimiste que dans le ravissant apologue dont on vient de lire l'analyse sèche et décolorée. De temps en temps il pousse jusqu'au ciel un cri de douleur, dans *a Winter Night* (une Nuit d'hiver), dans *Winter*, dans *to Ruin* (à la Destruction), et dans *Despondency*), le Découragement), ode qui commence par cette plainte déchirante : « Accablé de chagrins, accablé d'inquiétudes, sous une charge plus lourde que je ne la puis porter, je m'assieds à terre, et je soupire : O vie, tu es un fardeau écorchant, sur une route raboteuse et harassante, pour des misérables tels que moi ! »

La haine du fanatisme et de l'hypocrisie a inspiré à ce talent si vrai *Holy Willie's Prayer*, la Prière de saint Guillaume; *Kirk's Alarm*, l'Alarme de l'Eglise, et ce *postcriptum* d'une épître à

W. S*****n, où il raconte si plaisamment la querelle fort sérieuse des deux partis religieux de *la Vieille* et de *la Jeune-Lumière*.

Les vieille-lumière soutenaient que la lune était comme une chemise ou une paire de souliers, qui servait jusqu'à ce qu'elle fût usée, et qu'on remplaçait alors par une autre. Les jeune-lumière prétendaient, au contraire, que c'était toujours la même lune qui reparaissait rajeunie. Les vieille-lumière s'indignèrent que des blancs-becs voulussent en remontrer à leurs grands-parens. On affirma, on nia; de proche en proche, on en vint aux coups; les vieux, plus forts, bâtonnèrent les jeunes, et même en pendirent et brûlèrent quelques-uns pour leur apprendre à vivre. Enfin ce jeu commençait à se propager tant et si bien, que les seigneurs furent obligés d'intervenir, et de l'interdire par de sévères défenses. Le parti de la Jeune-Lumière avait été si maltraité, qu'on le croyait perdu sans ressource ; et voilà qu'aujourd'hui, chose étrange, il marche presque tête levée. La Vieille-Lumière ronge son frein et bout d'impatience, en voyant ainsi calomnier la lune. Mais, laissez faire, elle aura sa revanche avant peu; quelques gros bonnets du parti doivent aller à la ville voisine prendre leur vol dans ce qu'ils appellent des ballons, et ils passeront un mois parmi les lunes, pour voir au juste ce qu'il en est. Lorsque la vieille lune sera sur le point de les quitter, ils en mettront un morceau dans leur poche, et quand les nouvelle-lumière le verront, il faudra bien qu'ils se prosternent.

Mais son cœur s'ouvre plus aux émotions douces et tendres; la haine et le sarcasme n'y ont accès que par exception. C'est dans sa sensibilité que sa muse puise à chaque pas les plus touchantes inspirations. Tantôt c'est un lièvre blessé qui vient mourir à ses pieds; tantôt c'est une poule d'eau qu'il effarouche en traversant Loch Turit, endroit sauvage dans les montagnes de Oughtertyre, ou une souris dont il a détruit le nid en conduisant sa charrue, ou une marguerite de montagne que le soc a tranchée, et l'on est tout surpris de se sentir ému au récit de telles infortunes.

L'amour de la patrie lui prête aussi de mâles accens. Écoutez le discours de Robert Bruce à son armée la veille de la bataille de Bannockburn, et dites-moi si dans la main du paysan écossais la cornemuse ne vaut pas un clairon.

Écossais qui avez saigné sous Wallace,
Écossais que Bruce a souvent conduits,
Marchez à votre lit sanglant
Ou à la victoire.

Voici le jour et voici l'heure;
Voyez le front de la bataille s'obscurcir,
Voyez approcher les forces de l'orgueilleux Édouard. —
Les chaînes et l'esclavage!

Qui sera un infame traître?
Qui remplira sa tombe d'un lâche?
Qui assez bas pour être esclave?
Qu'il se tourne et fuie!

Celui qui pour le roi d'Écosse et la loi
Veut tirer avec vigueur l'épée de la liberté,
Vivre homme libre, ou mourir homme libre,
Qu'il me suive!

Par les maux et les peines de l'oppression!
Par vos fils aux chaînes de l'esclave!
Nous tarirons nos dernières veines,
Mais ils seront libres!

Jetons bas nos fiers usurpateurs!
Les tyrans tombent dans chaque ennemi!
La liberté est dans chaque coup!
Vaincre ou mourir.

Forcé de borner mes citations, je me contenterai de désigner ici *the Death and doctor Hornbook*, la Mort et le docteur Hornbook, *Address to Deil*, l'Épître au Diable, deux morceaux remarquables par l'union du comique à l'imagination, et *Scotch drink*, la Boisson de l'Écosse, où se trouve cette strophe charmante dans l'original:

La nourriture nous remplit le ventre, et nous tient vivans,
Quoique la vie soit un présent qui ne vaut pas qu'on l'accepte
Lorsqu'on la traîne lourde de maux et de chagrins;
Mais huilées par toi,
Les roues de la vie descendent légèrement la pente
Avec un joyeux bruit.

et *the Jolly beggar's*, les Joyeux mendians, cantate dramatique pleine de verve, qui vous introduit dans une bacchanale digne de

la cour des Miracles, et dont la dernière partie est connue, si je ne me trompe, du célèbre auteur de la chanson des *Gueux* et de celle des *Bohémiens*.

La ballade de *John Barleycorn*, Jean Grain-d'Orge, dont je transcris ici un essai de traduction, est un symbole ingénieux de la fabrication de l'ale et du whiskey ; il faut l'avouer, l'honneur de cette fiction ravissante ne revient pas tout entier à Burns, qui s'inspira, comme dans plusieurs de ses mélodies écossaises, d'une ancienne chanson connue sous ce titre.

JEAN GRAIN-D'ORGE.

BALLADE

Il était une fois trois rois
En Orient, puissans tous trois :
Ils avaient juré par la gorge
Qu'ils feraient mourir Jean Grain-d'Orge.

Dans un sillon bien labouré,
Tout vivant ils l'ont enterré ;
Puis ils ont juré par la gorge
Qu'ils avaient tué Jean Grain-d'Orge.

Mais le printemps revient joyeux,
La pluie à flots tombe des cieux :
Jean Grain-d'Orge alors se relève ;
C'est bien lui ! ce n'est point un rêve !

Les soleils étouffans d'été
Lui rendent vigueur et santé ;
Sa tête de dards se couronne :
Grain-d'Orge ne craint plus personne,

Le grave automne succédant,
Grain-d'Orge pâlit cependant ;
Son corps se courbe vers la terre,
Sa tête penche ; il dégénère.

Ses couleurs se fanent ; hélas !
C'est l'âge qui vient à grands pas !
Ses ennemis prennent courage,
Ils vont donc assouvir leur rage.

Aiguisant un long coutelas,

D'un seul coup ils l'ont mis à bas,
Et lié sur une charrette,
Comme un faussaire qu'on arrête.

Sur le dos il est renversé,
Il est bâtonné, fracassé;
Puis à tous les vents on l'expose,
Tournant, tournant sans nulle pause.

Pauvre Grain-d'Orge! Il faut les voir
Remplir d'eau froide un grand trou noir,
Et, sans nul respect de son âge,
L'y jeter, — enfonce ou surnage!

Voilà qu'on l'a tiré de l'eau
Pour le torturer de nouveau.
Il donne encor signe de vie!
On le secoue avec furie!

Sur la flamme alors ses bourreaux
Brûlent la moelle de ses os;
Puis un meûnier en fait sa proie,
Entre deux pierres il le broie.

Ils ont pris le sang de son cœur,
Ils l'ont bu chantant tous en chœur!
Et plus ils boivent à la ronde,
Plus dans leurs yeux la joie abonde.

Jean Grain-d'Orge avait, il le faut,
Un sang bien généreux, bien chaud;
Car, prenez-en la moindre goutte,
Son ardeur en vous passe toute.

L'homme oublie alors son chagrin,
Son bonheur même est plus serein;
La larme aux yeux encor brillante,
La veuve entend son cœur qui chante!

A Jean Grain-d'Orge une santé!
Buvons à sa postérité!
Qu'elle soit féconde et précoce
A jamais dans la vieille Écosse!

Il me reste à parler des poésies amoureuses et lyriques de

Burns, que Thomas Moore a imitées dans ses *Irish Melodies*, autant que l'esprit peut imiter le génie, et le parfum des essences l'odeur naturelle des fleurs. La plupart furent composées sur la demande du libraire d'Edimbourg, Thomson, pour servir de paroles aux chants nationaux de l'Ecosse. Elles sont parfois gaies, plus souvent tendres et mélancoliques, suivant l'exigence des airs auxquels elles devaient s'adapter, et ces petits drames passionnés s'encadrent toujours dans de ravissans paysages tracés d'après nature; j'en citerai pour exemples *Lea rig*, *Soldier's return*, *Logan water*, *Bonnie Jean* et *Highland Mary*, Marie la Montagnarde que je m'étais promis de traduire, surtout *Mary in heaven*, Marie au ciel, et *John Anderson*, *My jo*. Mais tout le parfum de ces divines romances, si je puis les appeler de ce nom profane, s'évaporerait dans la traduction, et on en peut dire ce que Burns dit des plaisirs :

But pleasures are like poppies spread,
You seize the flower, its bloom is shed.

Mais les plaisirs sont des pavots qu'on cueille,
Vous saisissez la fleur, elle s'effeuille.

Ce sont des fleurs trop délicates et trop frêles : il faut les respirer sur pied. L'essai peu satisfaisant que je transcris ici en toute humilité servirait de preuve au besoin.

LES BORDS DE LA CREE.

Voici le vallon, à l'entour
Les bouleaux couvrant le bocage;
La cloche a dit l'heure au village :
Qui peut retenir mon amour?

Ce n'est point son appel timide :
C'est quelque zéphyr odorant,
D'un oiseau le fredon mourant
Saluant du soir l'astre humide.

C'est Maria! j'entends sa voix!
L'alouette des bois appelle
Ainsi sa compagne fidèle,
C'est musique, amour à la fois!

Est-ce bien toi? toi, toujours vraie?
Sois bien-venue! — Heureux amans!

Viens redire tous nos sermens
Sur les bords fleuris de la Cree.

A défaut donc de ces poésies intraduisibles, j'essaierai de donner ici une idée d'un morceau tout différent dont la composition offre assez d'intérêt pour qu'il en reste encore quelque peu dans la traduction.

TAM O'SHANTER.

CONTE.

Quand les chalands abandonnent la rue,
Que le voisin offre à boire au voisin,
Que du marché le jour tire à sa fin,
Que part la foule, à la ville accourue;
Tout en sablant l'ale des cabarets
A pleine panse, heureux comme à la noce,
Qui de nous songe aux longs milles d'Écosse?
Que de fossés, barrières et marais,
Sont entre nous et notre humble demeure,
Où la bourgeoise est sombre, et compte l'heure,
Ses noirs sourcils amassant un courroux
Qu'elle mitonne et maintient chaud pour nous ?

Tam O'Shanter en fit l'expérience,
Lorsque la nuit il revint une fois
D'Ayr, la vieille Ayr, ville par excellence
Des braves gens et des jolis minois.

O brave Tam, Cathos ta femme est sage :
Pourquoi ne pas l'écouter davantage?
Elle t'a dit que tu n'es qu'un bavard,
Un fainéant, un vaurien, un soûlard;
Qu'au grand jamais, de novembre en octobre,
Jour de marché ne t'a vu rester sobre;
Qu'à chaque grain que te moud le meunier,
Vous y buvez tant qu'il reste un denier;
Que pour un fer si tu vas à la forge,
Ce sont des cris d'ivrogne à pleine gorge;
Qu'au mauvais lieu, les dimanches, dit-on,
Jusqu'au lundi tu soûles la Kirton.
Elle a prédit, qu'au fond de la rivière,
Un jour ou l'autre on te saurait noyé;
Ou, vers minuit, pris par quelque sorcière
Hantant la vieille église d'Halloway.

Ah ! mon cœur saigne à penser, chères dames,
Aux doux avis, si sages et si longs,
Qu'en vrais ingrats, hélas! nous méprisons,
Par ce seul fait qu'ils viennent de nos femmes !

Mais à mon conte : un soir, son marché fait,
Tam se carrait, comme vous pouvez croire,
Au coin d'un feu flambant clair, et humait
Maints pots mousseux, et qui se laissaient boire
Divinement; à son coude, un ami,
Son altéré, son fidèle Johnny
Le cordonnier. (Souvent comme deux frères
Ils se grisaient des semaines entières.)

La nuit passait en babil, chants joyeux;
Les cruches d'ale étaient plus savoureuses:
L'hôtesse et Tam devenaient gracieux :
Faveurs suivaient, secrètes, précieuses;
Johnny contait ses plus plaisans rébus;
L'hôte en riant à tout faisait chorus :
Qu'autour le vent mugisse et se démène,
C'est un sifflet que Tam écoute à peine.

Le Souci, fou de voir des gens heureux,
Au fond des pots se noyait avec eux,
Et s'envolaient, comme un essaim d'abeilles
Lourd de trésors, les minutes vermeilles :
Sans être roi, Tam était glorieux,
Et de tous maux enfin victorieux.

Mais les plaisirs sont des pavots qu'on cueille,
Vous saisissez la fleur, elle s'effeuille;
Ou bien encor flocons de neige au flot,
Un instant blanche — et fondant aussitôt;
Ou bien aussi l'aurore boréale,
Qu'on veut montrer et qui s'enfuit avant;
Ou l'arc-en-ciel à l'orage rendant
Sa forme aimable et qui dans l'air s'exhale. —
Nul bras mortel ne saurait retenir
Temps ni marée : il faut s'en revenir.
C'est l'heure, ô nuit! clé de ta sombre voûte,
Heure d'effroi ! Tam trotte sur la route,
Et par un temps tel que pécheur jamais
Ne fut dehors sous un ciel si mauvais.

Elle ose aller jusqu'au point lumineux;
Et que voit Tam? En croira-t-il ses yeux?
Magiciens et sorcières en danse;
Non ces pas froids, nouveaux-venus de France,
Mais *strathspeys*, *reels*, au lieu des cotillons,
Mettant la vie et la flamme aux talons.
A l'Orient, sur un bord de fenêtre,
Nick (1), le vieux Nick, sous la forme d'un chien,
Un grand chien noir, velu, hargneux, l'air traître,
Se tenait là comme musicien,
De ses tuyaux chassant des voix captives,
Faisant crier la voûte et les solives. —
Comme une presse ouverte, tout autour,
De la muraille et debout, mainte bière
Montrait un mort dans son dernier atour,
A sa main froide ayant une lumière. —
A la clarté, Tammy, notre héros
Put, sur l'autel, apercevoir les os
D'un assassin, tout chargés de leur chaîne;
Deux nouveau-nés morts sans un sacrement;
Un malfaiteur décroché récemment,
Bâillant encor comme en perdant haleine;
Cinq tomahawks, au fer rouge et rouillé;
Cinq sabres turcs épais de sang caillé;
Un cou d'enfant dans une jarretière;
Un coutelas qui dans la main du fils
A déchiré la gorge d'un vieux père,
Où sont encor collés des cheveux gris;
L'envers dehors, de mensonges cousues
Comme un haillon, trois langues d'avocats;
Et tout pourris, de vils cœurs de prélats
Puans et noirs, comme ordure des rues;
Et mille objets horribles à nommer,
Et que citer c'est déjà blasphémer.

Tandis que Tam regardait, l'œil stupide,
La fête allait furibonde et rapide;
Le vieux flûteur à plus grand bruit soufflait;
D'un pied plus prompt la danse s'envolait;
Chaque commère à l'entour de l'église

(1) Le diable.

Si bien tournait, passait et repassait,
Que, de sueur fumante, elle lançait
Tous ses haillons, et restait en chemise!

Oh! si c'étaient des filles de quinze ans,
Tam, mon cher Tam, grasses, grandes et belles,
Portant, au lieu de crasseuses flanelles,
Linge de neige, aux fils fins et bien blancs!
Cette culotte en panne jadis forte
Et de poil bleu, c'est ma seule; n'importe:
Vite, elle irait bien loin de mes talons
Pour un regard de ces beaux oisillons!

Mais de vieux corps, secs, en rut, dont la vue
Châtrerait seule un poulain en chaleur
Voulant saillir une vache cornue,
Comment peux-tu les voir sans mal de cœur?

Tam avait fait certaine découverte,
Le connaisseur! fille avenante, alerte,
Que cette nuit enrôlait le vieux Nick,
— Long-temps depuis trop connue à Carrick!
Car sous ses coups tomba plus d'une bête;
Maint beau bateau périt dans la tempête,
Et renversant beaucoup d'orge et de blé
Tout ce côté par elle fut troublé; —
A sa chemise en toile de Paisley,
Qu'elle portait quand elle était fillette,
Quoiqu'en longueur il manque au moins un lé,
C'est sa meilleure, elle en est satisfaite. —
Ta grand'maman n'eût guère pu prévoir,
Nanny, le jour qu'elle en fit la dépense
Pour deux écus (c'était tout son avoir),
Que des sorciers elle ornerait la danse!

Ma muse ici doit suspendre son vol;
Un tel essor n'est point fait pour son aile:
Comment chanter Nanny battant le sol
(Elle était souple et forte, la donzelle),
Tam restant droit et comme ensorcelé;
Jamais ses yeux n'avaient eu telle fête;
Satan lui-même admirait essoufflé,
Cabriolant et flûtant à tue-tête.
De saut en saut, et de culbute en bond,

Tam acheva de perdre la raison,
Et s'écria : « bravo, courte-chemise! »
Et tout fut noir à l'instant dans l'église;
Le vent soufflait à tout briser sur terre;
La pluie à flots en sifflant fouettait l'air;
L'ombre avalait de rapides éclairs;
Haut, creux et long, mugissait le tonnerre :
Un enfant même eût compris que sous main
Le diable avait quelque besogne en train.

Tam, bien monté sur Meg, sa jument grise,
(Jambe meilleure, il ne s'en lève pas),
Bronche, s'embourbe et glisse à chaque pas,
A travers vent, pluie et feux qu'il méprise;
Tantôt tenant son bleu, son beau bonnet,
Et fredonnant quelque bon vieux sonnet;
Tantôt guettant s'il ne voit point paraître
Un noir esprit pour le happer en traître.
Kirk-Alloway (1) s'approche, où chaque nuit,
Spectres, hiboux, s'assemblent à grand bruit. —

Il traversait le gué (Dieu le protége!)
Où le chaland s'engloutit sous la neige;
Passé le tremble et la grosse pierre, où
Charlie un jour, ivre, rompit son cou;
Entre les houx et le mur en ruine
Où les chasseurs virent, rentrant par là,
Un enfant mort; près le puits et l'épine
Où de Mungo la mère s'étrangla. —
Devant ses pas le Doon répand son onde;
L'orage double, et dans la forêt gronde;
D'un pôle à l'autre éclatent les éclairs;
La foudre approche; et voilà qu'au travers
Du bois plaintif, Kirk-Alloway brillante
Frappe sa vue : elle semblait en feux;
Des rayons d'or sortaient de chaque fente,
Et résonnaient gaîté, danses et jeux. —

O Jean Grain-d'Orge, inspirateur d'audace!
Comme aux dangers tu nous excites tous!
De l'ale à quatre, et quels maux craignons-nous?
De l'usquebaugh, vienne le diable en face!

(1) Kirk, church, église.

Tam, son cerveau fume tant de boisson,
Qu'à chance égale il battrait un démon!
Mais tout court Meg s'arrête épouvantée. —
Enfin des pieds, des mains admonestée,
Et Tam sur Meg s'était à peine enfui,
Que le sabbat s'élançait après lui.

Comme l'abeille en bourdonnant s'envole
De sa maison qu'un pâtre attaque et vole;
Comme les chiens, du lièvre ennemis nés,
Jappent après, pop! s'il leur part au nez;
Comme la foule avec ardeur se rue;
Quand « au voleur! » retentit dans la rue,
Ainsi Maggy ventre à terre s'enfuit,
Et tout l'enfer en hurlant la poursuit.

Tam, mon cher Tam! ah! quel cadeau de foire!
Au feu d'enfer griller comme un hareng!
C'est bien en vain que ta Cathos attend!
La pauvre femme! avant peu quel déboire!
Va de ton mieux, Maggie, avance donc!
Quand tu seras plus d'à moitié du pont (1),
Remue alors la queue: une sorcière
N'a pas le droit de passer la rivière!
Mais à son but avant qu'elle atteignît,
Ce fut le diable à mouvoir que sa queue!
Car sur le reste en avant d'une lieue,
De ses dix doigts Nanny vous l'étreignit,
Et jusqu'à Tam s'alongeait avec rage! —
Mais de Maggy que ne peut le courage?
Un élan met son maître en sûreté!
Oui, mais sa queue est laissé en arrière,
Et du croupion que tenait la sorcière
Le tronc à peine à Maggie est resté.

Vous qui lirez cette sincère histoire,
Enfans de père et mère, il faut me croire:
Si vous sentez quelque penchant à boire,
Chemise courte en tête vous trotter,
Songez qu'on paie un plaisir souvent cher,
Rappelez-vous Meg de Tam O'Shanter.

L... W...

(1) C'est un fait bien connu qu'il est interdit aux sorcières et autres esprits malfaisans de poursuivre leur proie au-delà de la rivière voisine.



REVUE LITTÉRAIRE.

La petite poésie est d'une constance à toute épreuve. Elle ne sera, tout le présage, ni moins courageuse ni moins féconde en 1837 qu'en 1836. Plusieurs poètes, éclos cette année, se sont jetés déjà hors de leurs nids. Malheureusement ils n'ont plané ni bien haut ni bien long-temps. Nous dirons néanmoins ceux qui ont à peu près volé, ceux qui ont voleté, ceux qui sont tombés faute d'ailes. Nous serons justes envers tous.

Et d'abord, deux nouvelles jeunes femmes poètes ont pris rang parmi nos muses contemporaines.

En aucun temps le personnel des femmes auteurs n'a été si considérable qu'aujourd'hui. Celles surtout qui écrivent des romans sont innombrables. Celles qui les écrivent bons se peuvent, il est vrai, compter. Mais quelques-unes d'entre elles, dans ce genre de composition, marchent en première ligne et de front avec nos écrivains les plus éminens.

Les femmes qui écrivent de la poésie ne sont pas moins nombreuses. Plusieurs, durant les trente dernières années, ont obtenu des succès estimables et mérités; pas une n'a conquis une suprématie capable d'inquiéter les poètes établis de l'autre sexe. Toutes ces dames, leurs palmes en main, sont rangées à diverses hauteurs sur les degrés du temple; il y en a jusque sous le péristyle. Aucune, si ce n'est peut-être Mme Desbordes-Valmore, grace à ses ardens soupirs et à ses larmes vraies, aucune n'a été admise ou n'a pénétré dans le sanctuaire.

Quelque recommandable que soit le talent des deux dames dont nous avons à signaler l'apparition poétique, nous pensons qu'il ne leur sera pas non plus donné de détrôner nos rois de la poésie, ni même de siéger près d'eux comme reines.

Les Oiseaux de passage, de Mme Anaïs Ségalas, attestent chez l'auteur de ces poésies une vigueur et une intrépidité d'esprit remarquables.

Mme Anaïs Ségalas se sépare complètement de la très large catégorie des femmes poètes qui n'ont touché de la lyre que les cordes gracieuses et mélancoliques. Elle a voulu probablement montrer que les chants énergiques n'étaient point interdits à son sexe. Elle ne recule devant aucun sujet grave et terrible. Ce sont même ceux qu'elle aborde de préférence, et elle les traite sous une forme qui n'en adoucit guère l'âpreté.

Il serait, du reste, difficile de préciser le caractère général des poésies de Mme Anaïs Ségalas. Rien de moins homogène. Tour à tour descriptives, religieuses, politiques, philosophiques, philanthropiques, elles n'ont ni but fixe, ni parti pris.

La première partie du recueil comprend les poèmes développés. Ce n'est pas celle que nous préférons. *Le Cavalier noir*, le principal de ces poèmes, est un conte allégorique et métaphysique qui satisfait peu. Nous entrons de bonne foi, à la suite de ce cavalier, dans le pays des enchantemens et des fées; nous sommes en pleine fantasmagorie, et tout d'un coup, quand nous arrivons au dénouement, il se trouve que le cavalier noir, qui a triomphé de tous les obstacles, n'est autre chose que la *Volonté* cachée sous une armure de fer. Ne voilà-t-il pas un apologue fantastique qui mène bien prétentieusement à une moralité bien vulgaire?

La seconde portion du volume, intitulée *Galerie*, contient les morceaux que le poète considère apparemment comme des tableaux ou des portraits. C'est là surtout que Mme Anaïs Ségalas a chargé ses toiles de couleur.

Nous souhaiterions que l'auteur des *Oiseaux de passage* variât davantage le mode de ses définitions et de ses descriptions. C'est par une double série d'énumérations qu'il procède constamment.

Mme Anaïs Ségalas veut-elle, par exemple, définir l'homme heureux; avant d'énumérer tous les élémens de félicité qui le constituent, il faut qu'elle affirme d'abord que l'homme heureux n'est ni le divin poète aux chants de séraphin, ni l'ambassadeur des princes, ni le tyran qui domine superbe, ni le conquérant hardi.

Nous ne saurions approuver, quant à nous, l'abus de ces ingénieuses négations. Peut-être offrent-elles une grande commodité pour le remplissage lyrique; mais, en vérité, le domaine de la description n'aura plus de bornes, si on lui permet de dire non-seulement tout ce que sont les choses, mais encore tout ce qu'elles ne sont pas.

Mme Anaïs Ségalas est douée d'un courage viril qui ne s'effraie pas des plus hideux spectacles. Vous la voyez dans le cimetière fouiller bravement les tombes. Elle regarde sans pâlir et décrit sans broncher les longs squelettes creux, immobiles, tout raides, les os disjoints, l'orbite béant; les crânes aux larges trous, les membres dont la chair tombe et se dé-

compose. Ou bien, comme Hamlet, elle prend dans sa main une tête de mort, et lui répète, en vers de sa façon, l'amère apostrophe que faisait le prince danois au crâne du pauvre Yorick.

Ce n'est cependant pas toujours à ces lugubres sujets que Mme Anaïs Ségalas demande ses inspirations et ses enseignemens. Elle puise dans la joie innocente du bal une philosophie aimable et douce qui convient bien à un poète coiffé de perles et en robe de gaze. Le refrain de la morale épicurienne d'Horace, c'était : « Couronnons-nous de roses, buvons le falerne à pleine coupe; » le refrain de Mme Anaïs Ségalas, c'est : « Jouissons, enivrons-nous des parfums du bal, dansons; » viens, dit-elle, ranimant l'ardeur du jeune danseur fatigué :

Viens, l'huile brûle encor dans ces lampes d'albâtre,
Dansons !

. . . .

Oh ! puisque la jeunesse est une ombre qui passe,
Le jour qu'elle apparaît, *dans un étroit espace*,
Jouissons, traversons le chemin en dansant.

. . . .

Dansons, dansons pendant que nos pieds ont des ailes, etc.

Nous estimons assez le talent vigoureux de Mme Anaïs Ségalas pour ne pas craindre de lui soumettre quelques respectueux conseils. Peut-être se complaît-elle trop au jeu des antithèses exagérées, des métaphores plus prétentieuses que justes. Son désir de mettre en relief une idée bizarre la pousse parfois hors des limites du goût sévère. Ainsi nous n'aimons guère que, pour caractériser le pouvoir du créateur, elle appelle Dieu :

Le grand sculpteur en chair humaine.

Nous n'aimons pas mieux, dans *l'Assassin*, cette autre image aussi malheureusement empruntée de la statuaire :

J'ai mis là mon poignard comme en un bloc de pierre
Un sculpteur mettrait un ciseau.

C'est un assassin bien bel esprit qui fait une pareille comparaison à propos d'un meurtre qu'il a commis.

Mme Anaïs Ségalas abuse de la liberté de forme que l'école moderne a restituée au poète. Souvent elle déplace la césure avec peu d'avantage pour le nombre et l'harmonie, ou bien ses vers ne sont coupés nulle part, ils n'ont pas de jointures; ils sont tout d'une pièce. Que n'imite-t-elle mieux l'habileté rhythmique de M. Victor Hugo, qu'elle semble en tant de points s'être proposé comme modèle.

Un avant-propos de Mme la marquise de R***, mis en tête des *Rêves d'une jeune Fille*, de Mlle Élise Moreau, nous apprend que ces poésies

sont le résultat des loisirs d'une jeune personne de vingt ans, née au village. Marceline Desbordes, dit Mme la marquise de R***, composa ses premiers vers dans un songe heureux; elle les écrivit à son réveil et les soumit au jugement d'un homme de lettres, qui décida que c'était une élégie. Mme la marquise de R*** n'a, nous l'imaginons, cité cette anecdote qu'afin de montrer combien la vocation de Mlle Élise Moreau a été supérieure à celle de Mme Desbordes-Valmore. Effectivement cette demoiselle se sentit tout d'un coup poète à douze ans, après la lecture d'un volume des œuvres de Racine. Dès-lors elle fit des vers, et reconnut fort bien elle-même que c'étaient des élégies, sans que la sagacité d'aucun homme de lettres le lui eût découvert.

Nous ne souscrivons pas à tous les éloges outrés que décerne aux *Rêves d'une jeune fille* l'affectueuse complaisance de Mme la marquise de R*** ; mais nous convenons volontiers que ces poésies sont un heureux et honorable début. Bien que ce soit Racine qui ait révélé à Mlle Élise Moreau sa vocation comme poète, c'est de M. de Lamartine qu'elle dérive principalement. S'il lui manque beaucoup du souffle puissant de l'auteur de *Jocelyn*, elle a quelque chose de sa molle harmonie, de sa grace négligée, de son élégance incorrecte. C'est dans une sphère d'idées analogues qu'elle se meut. Elle voit aussi et elle admire la nature à travers je ne sais quel voile fantastique; de là le vague et l'incertitude de ses descriptions. L'ame de sa poésie, ce n'est pas le sentiment; c'est cette sorte de mysticisme sentimental qui abonde dans les *Méditations* et les *Harmonies*. M. de Lamartine se plaît à interroger le clair de lune :

Charmant rayon, que me veux-tu?

Ceux qu'il a aimés ne lui sont-ils pas ramenés par la mélancolique clarté de l'astre des nuits ?

Douce lumière, es-tu leur ame?

Mlle Élise Moreau a fréquemment de ces colloques mystiques avec son ange gardien et d'autres invisibles apparitions. Mais ces imitations effacées des beautés les moins irréprochables d'un maître éminent ne sont pas, à nos yeux, la faute la plus grave de cette demoiselle. Nous lui reprocherons plutôt son extrême penchant à jeter des pensées vulgaires dans un moule lyrique banal et usé. Fallait-il qu'après tant d'autres elle vint dresser aussi l'interminable liste de ses sympathies poétiques?

On n'en finirait pas de conter tout ce qu'elle aime. Elle aime les soirs d'hiver et les soirs d'été, elle aime rêver dans les bois et rêver près de l'âtre, elle aime les sons de la lyre et ceux de la tempête; mais ce qu'elle aime par-dessus tout, ce qu'elle aime à chaque page, c'est l'orage, l'orage furieux, lorsqu'il jette sur la plage les débris de cent vaisseaux brisés.

On voit où conduit l'abus des formules. Combien de choses M[lle] Élise Moreau n'aime là que parce qu'elles sont aimées en vers de temps immémorial ! Combien de poètes, avant elle, avaient inhumainement aimé déjà la tempête depuis le *Suave mari magno* de Lucrèce !

Heureusement M[lle] Élise Moreau ne s'enferme pas toujours dans la tradition, le commun et le convenu. Quelques rares morceaux de son recueil ont une grace délicate et suave qui semble bien lui être propre : elle s'y montre la jeune fille, venue des champs, simple et vraie. Il y a un grand charme de tristesse consolante dans les deux strophes qui suivent :

Vous avez bien souffert, vous avez bien pleuré ;
Les ailes du bonheur n'ont jamais effleuré
Votre front pâle, ô pauvre femme !
Mais espérez ! le ciel calmera vos douleurs !
Au jardin de la vie il est encor des fleurs
Qui seront douces à votre ame.

Espérez ! quand l'été loin de nous a volé,
Le disque du soleil n'est pas toujours voilé ;
L'automne a des soirs qu'on adore ;
Les roses de novembre ont des parfums bien frais ;
Et quand le givre pend aux dômes des forêts,
Oh ! la nature est belle encore !

M[lle] Élise Moreau s'épouvante parfois de périls imaginaires. Elle a tort, elle est injuste quand elle redoute pour ses vers le poison de l'envie et le venin de la critique. Non, l'envie n'est point l'ennemi que doit craindre l'auteur des *Rêves d'une jeune Fille*. La critique ne lui réserve pas non plus de traits empoisonnés. Elle ne le querellera pas sur ses *hélas*, ni sur sa ponctuation, comme il en a peur. Au contraire, elle lui tendra la main ; elle lui donnera tout ce qu'elle peut donner, des encouragemens et des conseils.

Mais M[lle] Élise Moreau a pressenti des dangers plus sérieux et plus réels. Il y a dans son volume une pièce qui, bien qu'assez médiocre d'exécution, vous serre profondément le cœur. Le souvenir d'Élisa Mercœur amène un rapprochement qui inquiète et attriste. M[lle] Élise Moreau raconte comment elle a quitté son village natal. Elle arrive à Paris, et le premier objet qui vient frapper sa vue, c'est le tombeau d'Élisa. Alors elle s'en prend aux grands et aux riches du temps. « Élisa, s'écrie-t-elle, ils t'ont laissé mourir de misère :

Ils t'ont vue expirer, puis ils ont ri de toi !

Ce dernier trait est forcé. On n'a point ri de la mort d'Élisa Mercœur, mais on l'a laissé mourir, et l'on n'a pas plus remarqué sa mort que sa vie. Ce n'était pas que le talent lui manquât ; mais son talent n'était pas assez

robuste pour lutter contre les préoccupations de l'époque, et triompher de l'indifférence publique. L'indifférence, en effet, pour quiconque poursuit aujourd'hui la gloire poétique, voilà l'écueil menaçant, voilà le banc de sable inexorable ! Mlle Élise Moreau saura-t-elle l'éviter ? Aura-t-elle la force de mener au port son frêle esquif? Elle est jeune; elle a vingt ans; elle a bon courage; qu'elle ait bonne espérance! Elle a dit, elle a crié, comme tant d'autres : « Et moi aussi je suis poète! »

Hélas ! nous ne demandons pas mieux! En voyant la jeune fille s'embarquer si confiante et si déterminée sur la foi de ses rêves, nous faisons pour elle des vœux sincères. Dieu veuille qu'au milieu des arides chemins de la vie nouvelle où elle s'est jetée, ses plaintes n'aient jamais plus d'amertume que celles qu'elle murmurait timidement quand elle allait errant par les sentiers fleuris de ses campagnes ! Ce n'est plus aux buissons d'églantines qu'elle court risque de déchirer sa robe virginale, mais aux buissons du monde, bien autrement cruels et hérissés d'épines.

De l'alliance de deux poésies fort contraires, la poésie désespérée et la poésie religieuse, s'est formée une poésie de coalition qu'on peut nommer la poésie repentante ou convertie. Les poètes convertis tiennent de la poésie désespérée, en ce que la première partie de leurs recueils est toute à la malédiction et au suicide; ils relèvent de la poésie religieuse par leurs secondes parties qui sont consacrées à l'humilité et à la pénitence.

Les *Amertumes et Consolations* de M. Léger Noël, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, appartiennent pleinement à la poésie repentante. Les amertumes nous disent les années de doute et d'impiété de l'écrivain; les consolations racontent sa conversion et son retour à Dieu.

Il est bien fâcheux que M. Léger Noël ait combattu si longuement contre la grace. Comme il a reproduit les moindres circonstances de la lutte, il en est résulté un énorme volume de consolations et d'amertumes, médiocrement propre à divertir.

Du reste, au défaut des autres mérites, ce qui éclate surtout dans la poésie de M. Léger Noël, ce sont les qualités du cœur, les vertus civiques et domestiques. Il n'y a peut-être pas une amertume ou une consolation du recueil qui ne soit dédiée à quelqu'un des professeurs, des amis ou des parens de l'auteur. Plusieurs sont adressées à la ville de Mauriac, sa patrie, pour la féliciter du choix qu'elle a fait de son maire en la personne de M. Joseph Grasset, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. M. Léger Noël est incontestablement le meilleur citoyen et le plus reconnaissant des poètes de l'époque.

M. Émile Langlois est un autre poète converti tout aussi brillant, mais plus discret et moins prolixe que M. Léger Noël. La *Conversion* de

M. Émile Langlois est un poème extrêmement court qui donne d'ailleurs en abrégé toute la substance des conversions poétiques les plus développées. L'auteur ne s'est pas écarté de la marche ordinaire des poètes pénitens. Il se plaignait, l'ingrat, de ce que la vie lui était trop belle. Il accusait le ciel !

Le ciel cruel en ses présens
A cloué le génie à mon front de vingt ans !

Le pauvre jeune homme ! excepté le génie cloué sur son front, il avait tout perdu !

J'ai tout perdu, la foi, l'amour et l'espérance !

Les deux tiers des vertus théologales !

Ma santé s'altère,
Je ne pourrai long-temps rester sur cette terre !

Afin d'en finir plus vite, il allait suivre poétiquement l'exemple de Chatterton. Il caressait en imagination la double détente d'un pistolet; mais un vieillard s'interpose entre le poète et le suicide.

— Vieillard, que me veux-tu?
— Je viens rendre à ton cœur la force et la vertu.

Effectivement, M. Émile Langlois rentre en lui-même. Il tire son pistolet en l'air, et il se prosterne devant Dieu. Puissent tous les poètes incrédules imiter, sinon le style, au moins la docile componction de M. Emile Langlois, et surtout la brièveté de son poème!

La poésie intime continue de rivaliser en fécondité avec le roman intime. Elle a produit le mois passé deux nouveaux recueils: *les Branches de Saule*, de M. Théodore Colombey, et *Une Voix dans le désert*, de M. Charles Laurent.

Une préface de M. Théodore Colombey expose les théories de cet écrivain sur la poésie intime. Cette poésie, selon lui, n'est pas si intime qu'on pense. Qu'un poète, dit-il, parle de sa femme, il n'est pas seul marié au monde; il exprime donc la pensée de tous ceux qui sont dans sa catégorie. Ce qui lui est intime le devient à chacun d'eux. Après cette explication, si vous appartenez à la catégorie de M. Théodore Colombey, vous attendez d'intéressantes confidences touchant les félicités du ménage, qui vous sont communes avec lui. Vous avez tort. A peine, dans *les Branches de Saule*, est-il question une fois de Mme Colombey et de ses vertus. La poésie intime de cet auteur consiste en ballades, en orientales et en dithyrambes adressés à des hommes publics, concernant des évènemens publics.

Admirez toutefois la naïve modestie de M. Théodore Colombey. Il a

pris soin de vous avertir lui-même qu'il a réuni les rameaux épars de ses *Branches de Saule*, uniquement afin de ne les pas laisser mourir isolément. Ne voilà-t-il pas un infaillible moyen qu'il a trouvé d'assurer à ses vers l'immortalité !

La poésie intime de M. Charles Laurent possède toutes les qualités d'élévation et d'élégance des *Branches de Saule*, mais elle a plus d'innocence et de candeur. Le volume intitulé *Une Voix dans le désert* se compose principalement de vers écrits par l'auteur quand il avait dix-sept ans, de petites improvisations de salon, de complimens de fête et de jour de l'an, toutes choses en effet très intimes, et capables de ravir d'aise un dîner de famille. Mais pourquoi ce titre : *Une Voix dans le désert?* M. Charles Laurent a-t-il prétendu se donner des airs de poète élégiaque méconnu, lui qui est presque un poète de caveau, qui ne chante guère qu'à table et au coin du feu?

Le Peuple en 1830, de M. Foy, est, en fait de poésie, l'un des résultats les plus grandioses de la révolution de juillet. M. Foy a pris son temps. C'est en 1837, après six années, qu'il produit ses inspirations sur 1830. Aussi ne s'agit-il pas d'un mince dithyrambe de quelques feuillets. Il s'agit d'un respectable poème in-octavo, de cinq cents pages. L'auteur a traité son sujet largement et en conscience. Il commence son récit *ab ovo*. C'est à 89 qu'il fait remonter l'histoire des trois journées.

L'exorde de M. Foy est saisissant, et ne donne pas mal d'abord l'idée de tout le poème.

O nations, écoutez-moi,
A mes accens prêtez l'oreille:
Je vais raconter la merveille
Qui mit les peuples en émoi.

Ce prélude hardi et familier tient à la fois de l'épopée et de la complainte. Les lecteurs sont bien avertis dès le début. Qu'ils ne cherchent point dans ce poème les fadeurs rêveuses et les madrigaux anacréontiques. M. Foy est un rude patriote. Écoutez avec quelle farouche indépendance il interpelle les rois :

Malheur à vous, ô rois, qui marchez sur la tête
D'un peuple opprimé par vos lois;
Comme un haillon léger qu'emporte la tempête,
Vous disparaîtrez sous ses doigts!
Malheur à vous, chacals, famille carnivore,
Qui vous repaissez de sa chair!

M. Foy est sans pitié pour les tyrans. Au milieu de l'un des glorieux combats du 28 juillet, il avise un enfant qui fait de son mieux sa besogne des barricades :

Bien, bien, mon jeune enfant, plonge jusqu'à l'aisselle
Ton bras dans le sang des tyrans;
Bien, bien, frappe toujours! frappe, redouble encore,
Ce sang ne salit pas les mains!

Ce qu'il y a de plus curieux dans tout le poëme, c'est un certain nombre de sentences, tant en vers qu'en prose, placées sous la forme d'épigraphes en tête des divers chants, et qui, réunies, formeraient une inappréciable collection d'aphorismes politiques. « La démocratie froisse la noblesse. — Ce ne sont pas toujours ceux qui font les révolutions qui en profitent. — Souvent les tyrans poussent à l'émeute pour écrêmer les peuples. » Ce sont là des maximes de M. Foy prises au hasard entre mille autres, où le bonheur de l'expression est au niveau de l'originalité et de la hardiesse de la pensée.

Si furieux que soit son acharnement poétique contre la royauté, M. Foy n'est au fond qu'un libéral fort raisonnable et modéré. C'est ainsi qu'en matière électorale il se borne à demander, avec l'opposition dynastique, l'extension du vote aux capacités:

Je crois que pour voter il faut à la vertu
Joindre quelque savoir.

Ce que c'est qu'un poète pour résumer en quelques mots pleins d'autorité les monceaux de dissertations des publicistes en prose! Effectivement, nous avons des électeurs vertueux; mais il faudrait qu'ils joignissent le savoir à la vertu. Voilà toute la question. Direz-vous maintenant que M. Foy n'est pas aussi fort en politique qu'en poésie?

Les explorations du monde poétique ne connaissent plus de bornes. Depuis la poésie légère et la poésie didactique, présentement délaissées, combien d'autres poésies découvertes, qui ne sont pas moins intéressantes! Nous avons signalé nous-mêmes et recommandé les plus récentes, la poésie catholique, la poésie de l'avenir, la poésie désespérée, la poésie repentante. Il nous reste à remplir un pénible devoir. Nous avons à dénoncer la poésie *anthropophage*.

C'est sur l'auteur anonyme du recueil intitulé : *Il Tormento*, que pèse la responsabilité de cette nouvelle poésie. *Il Tormento!* le tourment! Ce titre parle de lui-même. Préparez-vous à une poésie tout infernale et barbare. Remarquez, en outre, qu'afin d'ajouter encore à l'impression lugubre qui vous vient assaillir dès le frontispice du livre, le poète y a cloué une épigraphe chinoise d'autant plus alarmante, que vous n'en comprenez pas le sens. Le *lasciate ogni speranza*, écrit sur la porte de l'enfer, était moins effrayant.

Il y aurait de l'injustice à penser que l'auteur d'*Il Tormento* s'est livré

sans lutter à la rage qui le possède aujourd'hui. Plusieurs poèmes de son livre attestent qu'il a résisté le plus qu'il a pu. Nous inclinons même à croire que c'est l'excès d'un sentiment honorable qui l'a précipité dans l'état de frénésie où il est. Il a longuement étudié les hommes, et le spectacle de leurs vices l'a révolté. Ce qui l'a surtout indigné, dans notre société pervertie, c'est le dédain de l'autorité paternelle. Chose monstrueuse! il a vu :

Des salons où le fils rit de la toux du père.

S'il avait au moins espéré du temps la guérison de cette gangrène morale, il eût patienté peut-être; mais il n'a rien attendu de l'avenir :

Le présent est hideux, l'avenir plus obscène.

Dès-lors a commencé chez l'auteur la confusion des idées. Il a cessé d'apercevoir les limites du bien et du mal. La fièvre le saisit. Le sang lui monte au cerveau. Vous voyez poindre ses premiers symptômes de fureur. D'affreuses images lui apparaissent. Quel est ce bruit nocturne qu'il entend? N'est-ce point :

Ou le râle sourd du vampire?
. . . .
Ou l'aigre sifflement du goule
Dévorant la chair des tombeaux?
. . . .
Enfin n'est-ce pas l'ogre avide
Qui, dans ses désirs déguisés,
Poursuit d'une course rapide
Une virginale sylphide
Pour la *dévorer* de baisers?

Toutes les pièces qui suivent marquent bien que l'auteur torturé d'*Il Tormento* a long-temps combattu d'horribles velléités. Ce n'est pas de prime-abord qu'il a pris goût à la chair humaine. Combien de fois n'a-t-il pas déploré la dure condition que la vie lui a faite! Lassé de n'avoir pour pain que la douleur et l'amertume pour breuvage, il a demandé à Dieu, par grace, une autre nourriture. Il a imploré à genoux une goutte de miel. N'ayant rien obtenu, enfin il a perdu patience :

Non! c'est assez manger le pain avec la cendre,
Assez boire l'absynthe!

On comprend que le poète s'est décidé. Si l'on se rappelle ce qu'il a dit de l'ogre qui dévore la sylphide de baisers, on ne lit pas sans effroi ses vers à Marie sa bien-aimée :

Quand je te vois raser frémissante et rapide
Le parquet des salons, je dévore des yeux
Et ta taille d'abeille et ton pied gracieux.

L'amour du poète anthropophage est un amour ardent, infernal, affamé, insatiable, qui n'a rien de la tiédeur des amours ordinaires.

Tu m'aimes, et pour toi, vierge aux yeux veloutés,
Mon cœur comme l'enfer a d'éternelles flammes,

dit-il à Marie; et Marie ne doit pas, j'imagine, être plus tranquille pour son corps que pour son ame, entre les bras d'un pareil amant.

Plus on avance dans le livre, plus on voit le sentiment humain et moral de l'auteur s'obscurcir, plus on le trouve en proie à ses effroyables vertiges. On sait que les poètes, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, se plaisent à conter leurs sympathies favorites. Nous avons montré à quels excès lyriques ce penchant a poussé Mlle Élise Moreau, cette jeune fille si remplie de douceur; la poésie anthropophage devait naturellement nous dire aussi ses prédilections. *L'Horreur*, l'une des dernières pièces d'*Il Tormento*, nous apprend, ce qui ne nous étonne guère, que le poète anthropophage aime surtout à s'enfoncer, par une nuit glacée et ténébreuse:

A travers les détours d'un sauvage charnier.

Toutefois, entendons-nous. Quand le poète dit qu'il aime une nuit ténébreuse dans le charnier, il ne veut pas des ténèbres telles qu'il soit impossible de rien distinguer, car, il le remarque très sensément :

Quand le ciel plombe noir,
Quand le hideux hibou hue autre part sa peine,
Que peut-on aux charniers alors entendre et voir?

Ici, tout en protestant contre les goûts inhumains de l'auteur, nous reconnaitrons l'extrême habileté de son harmonie imitative. *Le hideux hibou hue!* Cette accumulation des *h* aspirés porte au plus haut degré l'horreur qu'inspire toute la pièce.

Vous êtes maintenant préparé à tout. Le poète a jeté son dernier masque. La pièce qui a pour titre : *les Deux Anthropophages*, met en pleine lumière toute la férocité de sa doctrine. Il faudrait citer d'un bout à l'autre cet impayable morceau. La scène se passe au milieu d'une savane : deux nègres accroupis s'apprêtent à dévorer un de leurs frères. Avant d'être découpée vivante, la victime entonne, comme le cygne, son dernier chant :

Je ne boirai plus dans un crâne
Le sang chaud de mon ennemi!
Que dira donc Marra, ma rousse,
En apprenant qu'on m'a mangé?
Comme un bambou que mon fils pousse,
Et que par lui je sois vengé!

L'auteur entre ensuite dans l'épouvantable détail de la dissection; il décrit l'atroce banquet avec une complaisance qui glace. Bien mieux, il

s'efforce de propager ses goûts; il tente de convertir le lecteur à l'anthropophagie; il le convie au cruel festin :

Du regard partageons le repas.....
Ces nègres, après tout, sont fils de la nature;
Nous déguisons la chair, ils la dévorent pure.

Cette simplicité, selon le poète, est bien préférable à tous les raffinemens de notre art culinaire. Mais il ne s'en tient pas à approuver hygiéniquement l'anthropophagie, il l'exalte sous le point de vue moral; il idéalise l'appétit de l'anthropophage; il le transforme en une noble passion :

N'est-ce donc pas là plus qu'un besoin animal?
Il y a passion dans cette frénésie.

La conclusion de cette pièce résume bien tout le système barbare et sauvage de l'auteur. Les enseignemens qu'il en tire ne vont à rien moins qu'à prouver que nos législateurs n'ont consacré qu'un préjugé, quand ils nous ont défendu de nous entre-dévorer, que les scrupules de la civilisation ont dénaturé le cœur humain. L'homme de la nature ne nous est-il pas en effet bien préférable ?

Pour lui la passion n'est pas une imposture
Couverte bassement du masque de l'ardeur;
Sa haine veut le sang et son amour la flamme;
L'homme civilisé n'a déjà plus cette ame!

Nous pouvons le dire hautement, nul n'a le droit de contester l'esprit libéral de notre critique. Nous n'avons fermé notre porte à personne; nous avons accueilli les poètes et les romanciers de tout genre, de toute classe, de toute école, si humbles et ignorés qu'ils fussent. Nous avons patiemment examiné leurs causes; nous avons lu courageusement leurs vers et leurs romans illisibles; nous leur avons rendu la justice la plus impartiale et la plus clémente que nous avons pu. Dans notre extrême désir de prononcer quelques arrêts favorables, nous avons plus d'une fois pardonné à la forme en faveur du fond, ou au fond en faveur de la forme. Ici l'intérêt de la société et de la civilisation doit l'emporter sur tout sentiment d'indulgence. Peut-être, dans les vers de l'auteur de *Il Tormento*, la forme n'est-elle pas tout-à-fait aussi odieuse que le fond, le style aussi barbare que la pensée. Peu s'en faut pourtant. En tout cas, nous condamnons également chez cet écrivain le fond et la forme, la pensée et le style. Point de pitié pour un poète impitoyable. Il ne sera pas dit que nous avons encouragé une poésie qui nous prêche de manger notre prochain.

.......Y.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

28 février 1837.

Nous recevons de Tunis des renseignemens intéressans sur la situation de Constantine. Ces renseignemens ont été recueillis à Tunis, de la bouche de quelques voyageurs qui faisaient partie d'une caravane arrivée en cette ville le 8 février. Le bey de Tunis est très peu disposé à accorder des secours efficaces au bey de Constantine, et à l'aider autrement que par des prières au prophète. De grands obstacles s'opposent à l'union des deux beys. Celui de Constantine n'a pas oublié les mauvais procédés et même l'inimitié ouverte du bey de Tunis, quand le dey d'Alger le tenait sous sa domination. En 1831, des négociations furent ouvertes pour déposséder Achmet de son beylik, et Achmet ne les a pas ignorées. Le bey de Tunis sait qu'Achmet est en relation avec le pacha de Tripoli; il sait aussi que la Porte, qui a des projets hostiles contre lui, soutient le bey de Constantine; il évitera donc à la fois de rendre son adversaire trop puissant et de déplaire à la Porte, en l'abandonnant d'une manière trop ouverte. D'ailleurs les deux beys ont un point d'union; le danger que court la religion orthodoxe par les progrès de l'armée française, motif bien faible, mais qui cesserait entièrement si nous avions la bonne politique des Anglais dans leurs possessions des Indes, et si nous eussions montré, nous ne dirons pas plus de tolérance, car ce n'est pas le fanatisme religieux qui domine nos soldats, mais moins de mépris pour la religion de nos sujets mahométans dans nos possessions d'Afrique. La Russie, que nous regardons comme moins avancée et moins éclairée que nous, peut cependant nous offrir de bons exemples à suivre. Dans ses voyages au sud de l'empire, l'empereur fait sa prière dans les mosquées, et les soldats musulmans accomplissent, sans qu'on les trouble, leurs ablutions légales jusque dans le palais du souverain à Saint-Pétersbourg. Une discipline sévère à cet égard dans notre armée équivaudrait à un renfort de cent mille hommes.

Le bey de Tunis et celui de Tripoli vivent en bons rapports. Une goëlette arrivée de Tunis à Tripoli a apporté au bey des lettres qui ont paru le satisfaire. Cependant cinq cents chevaux que demandait Tahir-Pacha au bey de Tunis lui ont été refusés, sous prétexte que les chevaux sont très rares.

Les voyageurs les mieux instruits, parmi ceux qui composaient la caravane de Constantine à Tunis, s'accordaient à présenter ainsi la situation de cette première ville. Le bey compte cinq à six mille combattans

dévoués qui composent sa garde. Elle est formée d'Arabes alliés (*Houallas*), de Zouaves et de Turcs soldés. La population de Constantine s'élève à trente ou quarante mille ames, avec un millier de juifs. La ville a dix-neuf cents maisons. Sur cette population, huit ou neuf mille hommes seulement sont en état de porter les armes. Hadji-Achmet, après en avoir fait le dénombrement, a remis à chacun d'eux vingt piastres pour acheter un fusil, et a ouvert un registre d'inscription, afin que ces fusils se transmettent de père en fils, et restent la propriété du beylik. On voit que Hadji-Achmet vient d'organiser ainsi une véritable garde nationale, qui sans qu'il s'en doute, sera plus occupée de défendre sa propriété dans un moment critique que de maintenir la domination du bey. Quinze à dix-huit cents homme sont été affectés au service de l'artillerie; ce sont des Turcs, des Koulouglis ou fils de Turcs, des Zouaves et des transfuges de Tunis, *nizams*. Ceux-ci sont au nombre de soixante.

Le bas peuple est animé d'un fanatisme violent contre les Français, qu'on accuse de vouloir détruire la religion mahométane; mais la classe aisée et les grandes familles, parmi lesquelles on cite celles de Bel-Bajoni, du kaïd Addar, chef de la ville, Oubd Sidi scheïk, premier saint de Constantine, et le kadi de Hanaf, sont bien disposées pour nous. Elles s'étaient même compromises dans la première expédition, et deux membres de cette classe, El Morabet El Arabi et Sidi El Houessin, furent décapités après notre retraite. D'un autre côté, les Arabes ne sont pas très dévoués à Hadji-Achmet; les Zouaves peuvent réunir dans leurs montagnes (*Gibel Flis*) 60,000 hommes de guerre bien armés; mais ils ont déclaré qu'ils voulaient rester neutres, et cette circonstance est très favorable pour nous. Les armes sont très recherchées à Constantine, et la poudre y est si rare, qu'on la paie 4 piastres le *rottili*, qui équivaut à une livre, et qu'on a peine à en trouver. Un seul Européen se trouve à Constantine : c'est un marchand génois; quant aux soldats de la légion étrangère, on les a tous forcés à embrasser la religion mahométane. Mais ce n'est pas seulement par les Européens qu'on peut se ménager des rapports dans le beylik de Constantine. Achmet-Bey ne s'appuie, en réalité, que sur la basse classe. Lui-même, il n'appartient pas à une tribu qui ait des liens intimes avec les classes élevées du pays. La tribu d'Achmet-Bey est celle d'*Ouled Biayona*, qui habite le revers des monts dans le désert, où le bey ne manquerait pas de se retirer s'il éprouvait un échec, et où peut-être il parviendrait à rallier contre nous les tribus des montagnes, qui sont nombreuses et bien armées, comme nous l'avons déjà dit. Ainsi l'on doit s'attendre à de nombreux combats, même après l'occupation de Constantine, et il est important de ne commencer cette expédition qu'en s'assurant de puissans moyens de conserver les avantages qu'on se serait procurés par les premiers combats.

Une lettre ultérieure de Tunis (du 12 février) nous apprend que le bey y éprouve aussi de grands obstacles. Le bey de Tunis a imaginé tout récemment d'imiter ce qui a lieu dans les villes de la côte, et de vouloir établir la conscription dans son beylik. A cet effet, il a fait faire un recencement de tous les jeunes gens de Tunis, depuis l'âge de vingt ans

jusqu'à l'âge de vingt-cinq, et il leur a donné l'ordre de s'enrôler dans le *nizam*. La résistance a été vive, et les ordres du prince repoussés par une vive opposition, où figuraient tous les hommes éminens de la ville. Le bey, étonné de cette résistance, ordonna aux cheïks de choisir trente notables, dix de la ville et vingt des deux faubourgs *Bab-Soccegha* et *Bab-Alivaha* pour venir rendre raison de cette conduite au *Barde*, qui est le lieu de la résidence du bey. Mais personne ne voulut aller au Barde, et pour cause; les notables indiquèrent *Djamua-Zeitoun*, la principale mosquée, comme le lieu qu'ils prendraient pour conférer avec le bey. Là ils se plaignirent de la violation de leurs priviléges. On les avait exemptés du service militaire, eux et leurs enfans, moyennant un impôt; cet impôt avait été augmenté de 25 pour 100 sur les objets de consommation, et d'un seizième sur les loyers, et on venait encore leur enlever leurs fils pour en faire des soldats! Il y eut aussi un long débat, qui se termina par un refus formel d'obéir aux ordres du prince. Au départ de la lettre, le *medjles* ou tribunal religieux était assemblé, le bey semblait décidé à faire respecter la décision, et le peuple attendait avec impatience le jugement du tribunal. On croyait à la possibilité d'une insurrection.

On voit que l'expédition de Constantine ne se présente pas sous un aspect très défavorable. Les renseignemens que nous donnons sont puisés à la meilleure source; les uns ont été recueillis sur les lieux mêmes; les autres sont dus aux pèlerins des caravanes, et ont passé sous l'examen d'un esprit éclairé par une longue expérience et une connaissance parfaite de ces contrées. Ces rapports nous montrent le pays divisé, les beys affaiblis par la discorde et la jalousie qui règnent entre eux, affaiblis encore par les obstacles qui se rencontrent au sein même de leurs beyliks, et celui de Constantine livré aux caprices d'une populace qui l'abandonnera dès qu'il sera vraiment en péril. Reste à marcher sur Constantine et à opérer dans une saison favorable. Aussi se demande-t-on avec anxiété ce que fera le ministère, et s'il songe, comme on l'a dit, à abandonner cette importante expédition.

Quant à l'époque favorable, il y a deux versions. Les uns assurent, et un certain nombre d'officiers sont de cet avis, que l'armée devrait déjà se trouver rassemblée en Afrique, avec ses vivres, ses ambulances et son état-major; d'autres prétendent, au contraire, que l'arrière-saison est le temps marqué par toutes les observations faites en Afrique depuis nombre d'années; et les militaires marquans apprécient cette opinion, et la renforcent par l'autorité des gens du pays. Il y a deux autres opinions encore: Marchera-t-on contre le bey de Constantine ou contre Abd-el-Kader? et une troisième qui consiste à faire marcher deux armées à la fois contre nos deux principaux adversaires d'Afrique. Il paraît que le cabinet, après avoir été divisé sur ces questions, a penché vers l'avis de M. Molé, qui consiste à opérer immédiatement et en grand contre Abd-el-Kader, et à ne commencer l'expédition de Constantine qu'après avoir vidé à fond cette grande et principale affaire, car Abd-el-Kader est, dit-on, l'ennemi qu'il faut abattre d'abord, et celui dont la chute découragera surtout ceux qui résistent avec lui contre nous. Il eût fallu demander 25 millions à la chambre et employer 40,000 hommes pour faire simultanément les

deux expéditions. On en demandera douze, et l'armée d'expédition de Tlemcen sera chargée d'opérer sur Constantine, quand elle aura accompli cette première mission.

Assurément, ce n'est pas là de quoi satisfaire à l'impatience de ceux qui voudraient voir notre gouvernement constitutionnel fonctionner à la manière de la république romaine ou de Napoléon, et décréter que les princes, grands ou petits, qui nous résistent, ont cessé de régner. Mais c'est là, au milieu de beaucoup d'avantages, l'inconvénient de la monarchie représentative, fondée sur l'influence de la classe moyenne. On n'a pas affaire, comme à Rome, à des patriciens qui se plaçaient facilement au-dessus des considérations matérielles et des questions d'argent, quand il s'agissait, même sans nécessité extrême, d'élever encore la gloire de la nation; on n'a pas non plus affaire au peuple, au véritable peuple d'en bas, si facile à enflammer et à conquérir par l'éclat d'une épée ou par de brillantes images de guerre. Ici il faut parler à des bourgeois qui pèsent la valeur de la gloire, et mettent dans la balance, pour contrepoids, le fardeau, toujours croissant, du budget. Il paraît donc que le ministère ne demandait pas mieux que de nous donner de la gloire pour notre argent; mais que la chambre, pressentie là-dessus, a répondu comme *l'avare*, et demande à faire grande chère à peu de frais. L'armée d'Afrique fera donc l'office de maître Jacques, l'homme aux deux fonctions; quand elle aura battu encore une fois Abd-el-Kader, elle ira faire le siége de Constantine. Nous ne croyons pas qu'il en résultera une économie pour le trésor; mais la chambre est ainsi faite: elle n'aime pas ouvrir les deux mains à la fois!

Une considération d'un ordre plus élevé ou plus matérielle encore, si l'on veut, a pu déterminer le ministère à ne pas insister auprès de la chambre sur le vote d'un crédit pour les deux expéditions; c'est que l'armée est loin d'être au complet, et en état de fournir, sans inconvénient, le nombre de soldats nécessaire. L'économie, qui prévaut ici trop, là trop peu, a fait admettre un système de congés qui a vidé les cadres. On a peine à croire que ce soit seulement à l'occasion du projet d'expédition de Constantine qu'on se soit aperçu de cette insuffisance de troupes, et de l'embarras où l'on se trouverait si on dégarnissait le pays de quarante mille hommes! Il en est ainsi cependant, et ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement représentatif s'est laissé aller à un tel excès d'imprévoyance. L'amirauté anglaise, fière de la prépondérance de l'Angleterre, et s'endormant dans sa vieille gloire maritime, comme nous sous nos antiques lauriers de l'empire, avait tellement laissé dépérir la marine depuis quinze ans, qu'on s'aperçut un beau jour que l'Angleterre avait à peine une flotte capable de protéger le quart de sa marine marchande. La crainte du parlement, qu'on avait intérêt à ménager, avait été, en partie, cause de cet abandon de soi-même. Il fallait des crédits, et d'immenses crédits; ce fut alors que la presse ministérielle commença à effrayer le pays et à parler des empiétemens de la Russie dans l'Inde. La Russie se disposait, disait-on, à gagner la province de Kaboul, et à attaquer l'Angleterre dans ses propres mers. Il fallut bien voter des crédits pour l'augmentation de la flotte, et l'amirauté répara ainsi ses négligences de quinze ans. Mais cet

exemple n'excuse pas l'incurie et la timidité de nos différens ministres de la guerre; et il faut se hâter de suppléer, par les rappels sous les drapeaux et par une nouvelle levée, à l'insuffisance de notre état militaire, qui pourrait d'un jour à l'autre avoir des inconvéniens bien plus graves que celui de retarder une expédition à l'extrémité de nos possessions d'Afrique. Si nos ministres ignoraient le nombre de nos soldats, ainsi que l'état de notre matériel et de nos places fortes, ils n'avaient qu'à s'adresser aux ambassadeurs étrangers qui savent à fond ces choses, homme par homme, pièce par pièce, qui ont le compte exact de nos boulets et de nos quintaux de poudre, et qui connaissent à un écu près les valeurs que renferment nos arsenaux. C'est une affaire plus importante encore et une dépense plus urgente que la confection des routes et des chemins vicinaux; c'est aussi une vérité assez utile à dire à la chambre pour qu'on prenne le courage de parler intelligiblement à ce souverain si flatté, qu'on n'aborde que le sourire à la bouche et le chapeau à la main.

Soit par l'effet de cette économie d'une armée que nous allons faire à Constantine, soit par tout autre motif, il paraît que les relations du cabinet actuel avec le ministère anglais se sont améliorées. Nous en féliciterions sincèrement M. Molé, si, comme nous le pensons, ce rapprochement ou cette diminution de froideur était son ouvrage et le résultat de ses soins. Ce serait un grand pas qu'il aurait fait dans le cabinet pour s'assurer une influence dont notre opinion nous fait désirer le triomphe, et il serait satisfaisant de le voir comprendre, nonobstant les erreurs de ses collègues, cette vérité incontestable, que notre force dans le Nord et le degré de considération qu'on nous y accordera dépendent uniquement du plus ou moins d'accord qui règnera entre notre cabinet et le gouvernement anglais. Toujours est-il que lord Palmerston a cru devoir donner à notre chargé d'affaires à Londres des explications au sujet de l'omission du nom de la France dans le discours de la couronne pour l'ouverture du parlement. La situation périlleuse du ministère, et ses inquiétudes au sujet de la loi des municipalités d'Irlande, lui avaient imposé la nécessité d'éviter, autant qu'il se pourrait, des complications dans la discussion, et l'annonce d'une union plus intime avec la France n'eût pas manqué de fournir de grandes argumentations au parti tory comme au parti whig exagéré, qui se plaint de notre mollesse dans l'exécution du traité de la quadruple alliance. Lord Palmerston ajoutait qu'il saisirait l'occasion de son premier discours pour détruire l'effet de cette omission, et parler de l'alliance française dans les termes les plus favorables. A la bonne heure, les accès de bile de lord Palmerston ne durent pas au moins long-temps; et il faut espérer qu'il appuiera réellement, par le bon procédé qu'il promet, les raisons qu'il allègue en faveur de son silence.

L'affaire du *Vixen* occupe toujours lord Palmerston; le *Morning-Chronicle*, son journal officiel, y revient sans cesse, et ce n'est pas sans raison; car l'embarras de lord Palmerston est complexe : il se trouve avoir à choisir entre la guerre avec la Russie, s'il soutient l'illégalité du blocus, et la guerre avec le commerce anglais, qu'il n'a pas prévenu, si le blocus est reconnu légal. En attendant, le journal, qui est l'organe particulier de lord Palmerston, a reçu et publié une lettre de Constantinople, où la

population turque est présentée comme très inquiète de la décision de l'Angleterre, et où l'on s'efforce de prouver, par des assertions un peu puériles, de quelle importance il est pour la Grande-Bretagne de disputer pied à pied la côte de Mingrelie au gouvernement russe, qui veut définitivement s'y établir. Dans notre dernière lettre politique, nous donnions des raisons plus importantes même que celles du *Morning-Chronicle*, et cependant il est douteux que l'Angleterre fasse la guerre à la Russie pour le blocus de la côte d'Abasie, elle qui a souffert tous les traités qui ont amené cette puissance sur cette rive de la mer Noire. L'Angleterre menacera seulement la Russie, qui ne cédera pas, parce que tout son avenir commercial se trouve renfermé dans ces trente lieues de côtes. Déjà nous avons dit que la Russie avait rejeté d'avance la médiation du gouvernement français; nous savons qu'elle a fait la même notification à l'Autriche; double démarche qui pourrait bien créer un lien commun entre la France et l'Autriche, vu l'intérêt qu'ont ces deux puissances d'empêcher une guerre entre leurs alliés respectifs. Il est rare de trouver la diplomatie russe en faute quand il s'agit de ses intérêts; aussi nous nous hâtons de constater celle-ci.

Le *Morning-Chronicle* a énuméré les motifs qui doivent décider le gouvernement anglais à arrêter la marche des Russes sur la côte de Circassie. Voici quelques-unes des raisons que le gouvernement russe a devers lui pour s'emparer, à tout prix, de ce territoire. On verra que la France n'est pas aussi désintéressée dans la question que l'imaginent nos écrivains politiques.

Le territoire que l'empire russe a acquis ou conquis au-delà du Caucase, est destiné à doubler la richesse de la Russie, à devenir ce que Saint-Domingue était pour la France; immense territoire qui a une étendue de 500 werstes de large sur mille werstes de longueur, sous le ciel le plus favorable, couvert d'une population laborieuse, placé entre deux mers (la mer Caspienne et la mer Noire), dont l'une ouvre une route commode pour expédier les produits du midi de l'empire, des ports de la Mingrelie, en Turquie, et dans toute l'Europe, et dont l'autre offre une voie de transport peu coûteuse, pour approvisionner, par Astrakan, tout l'intérieur de l'empire, et l'inonder des produits transcaucasiens. Or, l'énumération seule de ces produits est de nature à faire réfléchir tous les peuples commerçans. Ce sont les grains de toute espèce, maïs, riz, etc.; les produits naturels propres à la fabrication, et les objets manufacturés, coton, vin, tabac, bois de construction, chanvre, etc.; les plantes oléagineuses; les plantes propres à la teinture; les épices, les plantes médicinales les plus usuelles, la soie, la cire et le miel; le bétail, tel que chevaux, ânes, mulets, bœufs, moutons, porcs et chèvres soyeuses; les fourrures, l'alun, le sel, le sel naturel de Glauber, les naphtes et les métaux. Le gouvernement russe ayant vu, sur le rapport des missionnaires, que le coton à *longue soie* avait été naturalisé et cultivé avec succès dans les provinces de la Chine qui s'étendent jusqu'au 41° nord, où les fleuves gèlent pendant l'hiver, a pensé avec raison qu'il réussirait au-delà du Caucase, entre le 39° et le 43°, dans un pays protégé contre les vents du nord par de hautes

chaînes de montagnes, et où l'hiver est inconnu dans les vallées. Aussi la Russie, qui payait, en 1825, 46,609,807 roubles à l'étranger pour ses achats de cotons bruts et manufacturés, a vu réduire chaque année cette somme, au point que dans six autres années, elle pourra peut-être exporter les cotons de ses provinces du Caucase. — Pour le vin, en 1830, 60,000 chariots chargés d'outres (ce système grossier disparaît déjà), avaient été conduits à Tiflis. Un chariot porte trois outres, chaque outre renferme 600 bouteilles, total 108,000,000 de bouteilles. La vigilance du gouvernement et sa sollicitude ont déjà tellement perfectionné et étendu cette branche d'industrie, que le vin du Caucase, envoyé de Baka par Astrakan, à Moscou, se vend dans tout le nord de la Russie, où se vendaient, il y a peu d'années, des vins de France. Un voyageur estimé (Marschall), dans un tableau des provinces situées entre les fleuves Tarek et Kour, critique le mode de culture de la vigne dans ces contrées; mais il ajoute : « Je suis persuadé que des vignerons habiles et assidus ne manqueraient pas d'obtenir, surtout dans les montagnes entre les deux Chamakhis, des vins qui peut-être ne le céderaient pas de beaucoup aux vins rouges de la France. » — Or, ces procédés s'introduisent chaque jour, et quand une route commerciale sera tracée entre les villes au-delà du Caucase vers Redoute-Kale, d'un côté sur la mer Noire, et vers Baku de l'autre sur la mer Caspienne, les vins et toutes les marchandises du pays afflueront à Odessa et dans la Turquie, comme à Astrakan et dans tout l'empire. Alors la garance, qui n'est nulle part aussi belle et en aussi grande quantité que dans les montagnes d'Ourmij; le safran, qu'on cultive en si grandes masses à Derbend et à Bakor; la soie, qui est indigène dans les provinces du Caucase, où un fabricant français y opère à lui seul une manipulation de 30,000 *poudes* (40 livres) de cette matière; la soie, dont les Russes ont appris la tordaison, le tramage et l'organsinage, grace aux agens qu'ils ont envoyés en Piémont et dans nos provinces du midi; le coton, qui s'améliore chaque jour par une meilleure culture, iront concourir à l'affranchissement de l'industrie russe, en approvisionnant les nombreuses fabriques de Moscou et de toutes les provinces environnantes, d'où ces produits, travaillés à si bon marché, reviendront en partie vers la côte de Mingrelie, pour traverser la mer Noire, et se répandre dans la Turquie, dans la Grèce et dans tout le midi de l'Europe. C'est ainsi que la Russie devient réellement menaçante pour les nations qui se fortifient contre elle, parce qu'elles s'attendent à la voir s'avancer avec des baïonnettes et des canons, tandis qu'elle s'apprête silencieusement à fondre sur l'Europe avec des soieries, avec des tissus de laine et des toiles de coton!

Mais ce grand mouvement commercial de la Russie, qui doit lui donner ce qui lui manque, *le crédit*, ne peut s'opérer que par la possession tranquille de tout l'isthme qui sépare la mer Caspienne et la mer Noire, où se trouvent au côté occidental du Caucase, cette côte d'Abasie et ce pays Tcherkesse qui résistent encore. Ce point gagné, la Russie aura vu couronner l'œuvre de sa patience, d'une patience de cinquante ans! Mais ces longues combinaisons, dont les résultats ne s'accompliront que dans un certain nombre d'années, ne sont pas faites pour être combattues par une politique viagère comme celle de l'Angleterre et de la France; la gigan-



tesque question de la Circassie et de son littoral se réduira à l'affaire du *Vixen*, aux proportions d'un *schooner*, à une consultation d'avocats de la couronne, et se terminera par quelque indemnité accordée en secret à un armateur. Le *Morning-Chronicle* n'en est-il pas à présenter comme un symptôme politique favorable à l'Angleterre, l'apparition d'un petit drapeau Tcherkesse, agité à travers une jalousie du sérail par une des femmes du grand-seigneur! Au lieu de ces puérilités, ne serait-il pas temps de créer de grandes conventions commerciales entre la France et l'Angleterre, et d'élever contre ces combinaisons un rempart d'intérêts français et anglais, qui sont loin d'être aussi incompatibles qu'on le pense?

En France, nous avons d'autres affaires. Il s'agit de savoir quel est le parti révolutionnaire, de M. Fonfrède et de ses amis, ou du *Journal des Débats*, en tête de ceux qui veulent la monarchie de juillet, tel que l'entendait le ministère du 11 octobre, avec les lois de septembre et autres, que M. Fonfrède trouve insuffisantes, et déjà trop arriérées. Ainsi le parti *gouvernemental*, après s'être scindé en centre droit, en centre gauche, voit se former encore un tiers-parti dans le parti de la droite, comme il s'en était déjà formé un dans la nuance opposée. En vérité, la politique devient si subtile et si compliquée, que les meilleurs esprits ont peine à la suivre. Nous voici arrivés aux épurations à l'espagnole, et il ne faut pas désespérer de voir tomber un jour, à Paris, quelque publiciste d'Aubenas ou de Carcassonne, qui viendra, à son tour, traiter M. Fonfrède de *negro!* A voir ces folies sous leur côté sérieux, c'est un triste spectacle que celui qui se présente; et M. Guizot, qui n'est, à vrai dire, ni un proscripteur ni un ennemi mortel de nos institutions, ne doit pas être le dernier à faire d'amères réflexions sur ce qui n'est, après tout, que le résultat exagéré et l'interprétation inintelligente de ses doctrines. M. Guizot s'était créé une sorte d'*absolu* constitutionnel; il cherchait à donner au pouvoir une force assez grande pour dominer, sans effort, les résistances qui sont dans la nature même de notre régime. Bientôt les amis de M. Guizot ont exagéré ses principes, comme il arrive d'ordinaire; et aujourd'hui nous voyons les amis des amis du chef de la doctrine les pousser tous à la fois dans un avenir sans nom et vers un but qu'on ne saurait dire. M. Guizot, qui nous a si souvent et si éloquemment engagés à nous défier de la *mauvaise queue* de la révolution, n'est-il pas embarrassé de la sienne à cette heure? N'est-ce pas un peu l'histoire de la poutre et de la paille de l'Evangile? Assurément M. Guizot ne veut pas aller où voudrait aller M. Fonfrède, si toutefois M. Fonfrède sait où il va. Certes, M. Guizot, nous ne disons pas le ministère, car M. Molé est à l'abri d'un pareil soupçon; certes M. Guizot, quoiqu'on l'en accuse, n'en est pas à rêver des coups d'état, un 18 fructidor ou un 18 brumaire, ni rien de semblable à cela. M. Guizot a trop de confiance dans le pouvoir de la parole, et de sa parole surtout, pour aider un parti, qui le voudrait, à renverser la tribune. Le gouvernement de discussion lui a été trop favorable pour étouffer la discussion dans le gouvernement, et personne plus que lui peut-être ne souffre de ces déclamations gasconnes qui finiront par lui enlever ses amis les plus utiles. Mais M. Guizot, cherchant partout sa force gouvernementale, et voulant la placer par-

tout, avait cru faire un coup de politique consommée, en favorisant la création d'une nouvelle presse, comme on dit, qui pût se servir de toutes les armes de la plus violente opposition, d'une polémique dure, violente, personnelle, ivre souvent jusqu'à l'injure, comme si un gouvernement gagnait en force ce qu'il perd en prudence et en dignité. L'essai a réussi: M. Guizot a eu ses hommes tout prêts à descendre dans la rue et à faire le coup de poing politique; mais il avait oublié que les corps francs et les fédérés ne sont pas disciplinables, à quelque parti qu'ils appartiennent, et aujourd'hui ils se sont élancés avec tant d'ardeur, qu'ils ont laissé le général en arrière, et qu'ils n'entendent plus ses cris qui les rappellent. Heureux M. Guizot si on ne l'accuse pas d'avoir ordonné tout le ravage qu'ils font!

M. Thiers semble frappé de ce spectacle que lui offre M. Guizot, et tandis que l'anarchie montait à l'assaut du ministère où siége M. Guizot, M. Thiers, usant avec modération de ses connaissances spéciales et de ses belles études, défendait la centralisation financière, c'est-à-dire la force réelle du pouvoir contre le ministère qui oubliait ce principe dans la loi sur les caisses d'épargne. Il s'opposait à la création d'une commission chargée de diriger la caisse des dépôts et consignations sans le concours du ministre des finances, et indépendante de lui, ralliant ainsi à lui M. Roy, M. Humann et tous les hommes qui font autorité dans cette matière. Tant d'esprit, uni à tant de sens, est bien fait pour laver M. Thiers de l'épithète de révolutionnaire, prise dans sa plus mauvaise acception, que lui jettent ses adversaires, et qu'il mérite aussi peu que M. Guizot mérite les accusations qu'il s'attire par sa déférence pour des amis dangereux.

C'est dans cet état si compliqué des partis que vont s'ouvrir les plus grandes discussions. Nous ne doutons plus que le ministère n'ait sa majorité toute prête pour les lois qui sont encore à voter; mais le zèle ardent, trop ardent peut-être, de la chambre des députés, pourrait lui causer quelque embarras dans la chambre des pairs. On dit que la loi de la garde nationale, présentée à la chambre par complaisance pour M. Jacqueminot, et que la chambre a votée par complaisance pour le ministère qui ne s'en soucie guère et qui en voit peut-être tout le danger, sera sévèrement amendée par la chambre des pairs. Il ne s'agit pas de moins, en effet, que de faire entrer dans la garde nationale de Paris, de couvrir d'un uniforme et de munir d'un fusil quinze mille hommes, pour la plupart très opposés à cette institution et à toutes les institutions qui nous régissent. On a calculé que sur ces quinze mille hommes, il se trouverait environ cinq mille carlistes et huit mille républicains. Nous ne voudrions offenser personne, mais il ne serait pas impossible que des Meunier et des Champion se glissassent dans ces rangs, et la machine infernale de Fieschi serait toute trouvée dans un peloton de gardes nationaux composé d'après le principe de coërcition consacré par la nouvelle loi. Et ces dangers, il faudrait les faire courir à l'état et au roi pour complaire au goût particulier de M. Jacqueminot, de M. Delessert et de quelques autres qui aiment à s'entourer d'épaulettes et de bonnets à poils! Jamais meilleure occasion de rendre à l'état et à l'ordre public un de ces services éclairés qu'on a droit d'attendre de sa vieille expérience, ne s'offrit à la chambre des pairs.

—

F. BULOZ.

TABLEAU COMPARÉ

DU

RÉGIME DES TARIFS A L'IMPORTATION

EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN ESPAGNE.

Première partie. — Prohibitions.

FRANCE.

1re SÉRIE. — Prohibitions établies par mesure de police ou de sûreté.	Munit. de guerre. { Armes de calibre. Poudre à tirer. Balles de plomb. } Contrefaçon en librairie. Bâtimens de mer construits à l'étranger.
2me SÉRIE. — Prohibitions établies comme condition d'un monopole.	Tabac { en feuilles, sauf les quantités nécessaires à la régie. fabriqué. } Sel. Cartes à jouer.
3me SÉRIE. — Prohibitions d'ordre, ou par extension de la loi.	Chicorée moulue, ou faux café. Mélasse, autre que celle des colonies. Produits chimiques non dénommés au tarif. Ferraille et mitraille. Tulle de fil et de soie. Tissus mêlés d'or ou d'argent faux. Etain ouvré. Zinc ouvré. Voitures (elles entrent de fait sous un droit de 30 p. 100). Tabletterie (les peignes et billes de billard exceptés).

4me SÉRIE. — Prohibitions établies pour protéger les fabriques françaises.

Métaux.
- Fonte brute dont chaque masse ne pèse pas 25 kilogrammes.
- Fonte moulée, pour projectiles de guerre.
- Fer ouvré, à l'exception des câbles, ancres, outils et instrumens aratoires.
- Ouvrages en acier, en cuivre et en laiton plaqué.

- Fils de laine et de coton jusqu'au numéro 143 métrique.
- Tissus et bonneterie
  - de laine, à l'exception des couvertures et des tapis mêlés de fil.
  - de cachemire, autres que les châles.
  - de crin, autres que tamis, chapeaux et passementerie.
  - de coton, à l'exception des nankins venant de l'Inde par bâtimens français.
- Peaux préparées et ouvrées, la sellerie, les shakos.
- Poterie de grès et terre de pipe.
- Verrerie, à l'exception des miroirs, des verres à lunette et des bouteilles pleines.
- Sucre raffiné.
- Savon, à l'exception des savons parfumés.
- Eaux-de-vie de grains et de pommes de terre.
- Denrées coloniales, par terre.

BELGIQUE.

Acide muriatique et huile de vitriol. } d'origine française.
Draps et casimirs. } d'origine française.
Verres et verrerie (à l'exception des glaces à miroirs). } d'origine française.
Bois de teinture moulu.
Cuivre en flans pour les monnaies.
Fer. — Outils usés et vieille fonte (autres qu'en vrac).
Futailles, à l'exception des barils de harengs.
Papier portant la marque de Belgique.
Pipes de terre à fumer.
Sel brut, par terre.
Sucre brut, par terre.
Mélasse brute, autre qu'importée directement des pays hors d'Europe.
Mélasse épurée et sirops de toute espèce.

ESPAGNE. — (Principales prohibitions.)

Blé, seigle, maïs, avoine, fourrages, haricots, pois, lentilles, fèves, pain, biscuit, pommes de terre, pâtes.
Poisson de pêche.
Cuir brut et ouvré, parchemin.
Laine en rames, peignée ou non; poil de chèvre, frisé ou non.
Chanvre en rames, peigné ou non.
Peluche de soie, de fil ou de laine.

Eau-de-vie commune, alcool, liqueurs de toute espèce.
Cidre en baril, acide nitrique, huile de potasse et de vitriol.
Chevaux de toute espèce, mules et mulets, après l'âge de neuf ans.
Mercure et ses composés.
Soufre, vermillon, antimoine sulfuré.
Chaux, soude, barille, acétate de potasse.
Charbon de pierre et de terre, tourbe.
Pierre, plâtre, ardoise, tuile.
Plomb en barres et ouvré.
Étain brut et ouvré.
Ferblanc brut et ouvré.
Cuivre brut et ouvré.
Corne brute et ouvrée; ouvrages d'or.
Sel commun.
Tabac, cannes à sucre.
Savon dur et mou.
Ouvrages de fer, ustensiles en fonte.
Ouvrages en bois.
Planches de marbre, de jaspe et d'albâtre.
Bijouterie d'argent et d'or, avec pierres fines et fausses mélangées.
Chapellerie, cordonnerie.
Sellerie, vannerie.
Armes, vêtemens, linge.
Coton filé jusqu'au numéro 80.
Éventails valant en fabrique moins de 50 réaux la pièce.
Fleurs artificielles, ganterie.
Meubles, parfumerie.
Ornemens d'église.
Poterie de terre commune et mi-fine.
Papier blanc, gris, à musique, de tenture, etc.
Cartes à jouer, masques, carton.
Crayons noirs de plomb.
Plumes pour chapeaux, coussins de plumes.
Bouchons de liége.
Sculptures communes, estampes, figures de toute espèce.
Boutons de toute espèce et l'ame des boutons.
Jones, écrans, rames.
Thériaque, beurre d'antimoine, tartre.
Guitares, vielles, harmonicas.
Pilules de toute espèce.
Peintures sur verre et sur cristal.
Tabac fabriqué.

- Tissus
  - d'argent et d'or faux.
  - de coton
    - purs.
    - mélangés d'argent ou d'or faux.
  - de laine
    - purs.
      - Bas, bure commune.
      - *Cadis, cadizo.*
      - Draps
        - peluchés, communs et fins.
        - autres valant moins de 90 réaux, prix de fabrique.
        - lisières de drap.
      - *Guya*, *gerguilla*, *maraga* commune.
      - Mouchoirs
        - avec frange rapportée.
        - autres, de toute espèce, confectionnés.
      - Ratine valant moins de 90 réaux.
      - Rubans, *hiladillo*.
      - Schalls (c. *mouchoirs*).
      - Tapis.
    - mélangés.
      - d'argent et d'or faux.
      - de coton. — Flanelle rayée de couleur.
      - de soie.
      - Molletons.
- Tissus de chanvre et de lin
  - purs.
    - Bas unis et brodés de couleur.
    - Mouchoirs
      - à brodures imprimées.
      - à franges rapportées.
      - autres, confectionnés.
    - Rubans, dits *belduques*.
    - Schalls (c. *mouchoirs*).
    - Autres dits
      - *lienzos*, toiles cirées, peintes et communes de toute espèce.
      - *tejidos* peints ou *estampados*.
  - mélangés.
    - d'argent ou d'or faux.
    - de coton.
      - Cambrai, brodés en fil et coton, ou blanc brodés en coton, laine ou soie.
      - *Arabia*.
- Tissus de soie
  - purs.
    - Bas
      - de couleur, autres que noirs.
      - de bourre, de filoselle, dits demi-soie.
    - *Cadenillas* brodées pour garnitures (graine d'épinards).
    - Mouchoirs et schalls
      - à franges rapportées.
      - autres, confectionnés.
    - Rubans, *hiladillos*.
    - Autres, *telas* de toute sorte pour garniture d'éventails d'argent et d'or faux.
  - Mélangés de coton. — Rubans de coton et de lin de toute espèce pour gilets.
- Verreries.
  - Bouteilles.
  - Miroirs avec glace.
    - jusqu'à 1/3 de *vara* (1) de haut
      - doublés de basane ou de papier, avec boîte servant de toilette.
      - encadrés
        - en bois laqué, peint, vernis, étamé.
        - en verre de toute couleur.
    - de 1/3 de *vara* de haut et plus, avec garnitures de bois doré ou peint.
  - Verroteries et vitrification, ou cristal taillé à facettes.

(1) La *vara*, ou l'aune de Castille, vaut 848 millimètres.

